bo
2996

En janvier, Guy Chevrette a failli démissionner, mais...

En page 5, la deuxième partie de l'entrevue de Guy Chevrette avec Gisèle Tremblay

LE JOUR

où nous serons maîtres chez nous

le jeudi 22 mai

ensoleillé
passages
nuageux

Celsius (°C)

minimum 16
maximum 28

Deuxième année — No 68 | 16 pages | 25 cents | 1975

28-03-76 00107 1-90S 001
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
DU QUEBEC
RECEPTION DES PERIODIQUES
1700 RUE ST DENIS MTL QUE
DEPOT D-745136

La grève générale au Québec

Selon la FTQ: un succès

Selon Bourassa: un échec

par Louis Fournier

De 120,000 à 150,000 grévistes selon la FTQ, moins de 100,000 selon la Sûreté du Québec qui a été fort visible hier, à peine 50,000 selon les associations patronales, tel était hier soir le premier bilan de la "journée d'étude générale" déclenchée dans tout le Québec, à l'appel de la FTQ et de certains syndicats de la CSN et dela CEQ, en guise de solidarité avec les ouvriers de la United Aircraft où une grève perdure depuis 17 mois.

Pour le président de la FTQ, M. Louis Laberge, "c'est vraiment un succès, dans les circonstances", car l'appel à la grève générale n'a été lancé que jeudi dernier, il y a donc moins d'une semaine. Le mouvement, qui n'avait pas été avalisé par le Front commun des trois grandes centrales, constitue "une répétition générale" selon la FTQ.

En revanche, le premier ministre Bourassa a parlé carrément, d' "un échec" parce qu'à peine 5½ des travailleurs québécois ont participé à la grève, soit le tiers des membres de la FTQ selon le chef libéral. La FTQ compte environ 30,000 membres.

Quant à M. Jean-Marie Gonthier, porte-parole des grévistes de la United, il a déclaré que ce conflit est devenu, hier, celui de tous les travailleurs du Québec.

Selon les rapports de la FTQ et de la police, ce sont les travailleurs des Postes, de l'Hydro-Québec, de la métallurgie, du commerce et les cols bleus des municipalités qui ont été "à l'avant-garde" du mouvement. Selon les régions, Montréal vient en tête, suivie de la Côte-Nord et de la Mauricie. La journée a été active sur les chantiers de construction, à cause d'une surveillance étroite de la police, selon la FTQ. Quelques arrestations ont été effectuées.

Nos informations en page 3



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les militants de la FTQ ont manifesté leur solidarité envers les grévistes de la United Aircraft en lutte depuis décembre 1973. Les autres grévistes de la centrale, comme ceux de Télé-Métropole, et les militants de plusieurs syndicats ont entouré leur président, M. Louis Laberge, lequel, selon des chiffres compilés par la FTQ, a affirmé que plus 120,000 syndiqués avaient manifesté d'une façon ou d'une autre.

Viande noire et rires... jaunes

par Pierre Tanguay

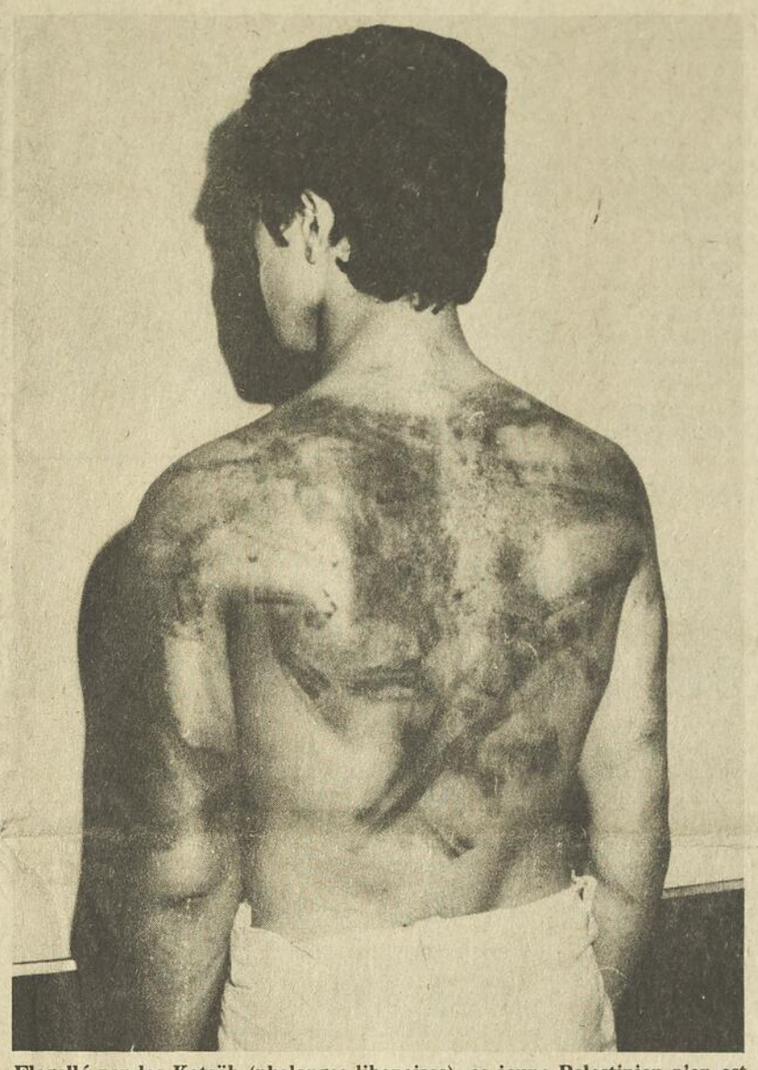
Blancs de mémoires, viande noire et rires jaunes, la commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) en était hier à sa deuxième journée d'audiences publiques.

Alors que se poursuivaient pendant une bonne partie de la journée, des descriptions "colorées" des activités des charognards, le procureur en chef de la CECO, Me Réjean Paul, orientait ses interrogatoires de manière à tracer un portrait du commerce illégal pratiqué par la compagnie d'alimentation Reggio Food, propriété de noms connus dans le monde du crime organisé, dont le très célèbre Vincent Cotroni.

Comme il l'annonçait lors de l'ouverture des audiences publiques, Me Paul s'attachera cette semaine à décrire un premier réseau de distribution et de vente de gros de charogne quitte à reprendre au cours des semaines qui viendront le même schéma de travail.

Il a aussi été question d'une certaine viande "douteuse" vendue sur les terrains de l'Expo 67...

Nos informations, page 3



Flagellé par les Kataëb (phalanges libanaises), ce jeune Palestinien n'en est pas moins sorti indemne des récents affrontements libano-palestiniens d'avril dernier. Après trois semaines d'accalmie, les heurts entre miliciens libanais et palestiniens ont cependant repris depuis deux jours faisant 9 morts et une trentaine de blessés. Notre envoyé spécial au Proche-Orient, Antoine K. Char, nous explique dans son troisième article, d'une série de quatre, les raisons de la crise libano-palestinienne qui déchire le Liban depuis 1968.

page 6

Amiante: les compagnies n'ont rien à craindre

par Jean Chartier

Le président de l'Asbestos Corporation, M. W. Oughtred, a déclaré hier que le ministère des Richesses naturelles du Québec avait nié récemment manifester un quelconque intérêt pour un Office de mise en marché de l'amiante de même que pour un éventuel "take-over".

M. Oughtred a ajouté, qu'en plus de ces garanties, on devait noter que, lors des négociations de General Dynamics avec le gouvernement fédéral au sujet de la nationalisation de Canadair, il n'avait même pas été question que celui-ci prenne en charge la filiale de Canadair, Asbestos Corp. Un porte-parole de l'Asbestos Corp. devait indiquer au JOUR qu'une nouvelle compagnie privée: filiale à part entière de General Dynamics sera formée au cours de l'été afin de permettre à la maison-mère de ne pas perdre son statut fiscal particulier dans l'amiante.

General Dynamics, par sa filiale, détient 54% des actions de l'Asbestos Corp. Cela représente une valeur approximative de $18 millions. Depuis le déclenchement de la grève, la valeur des actions est montée de $13.50 à $18 suivant en cela la reprise boursière. Récemment, la situation financière de General Dynamics s'est singulièrement assainie, la valeur des actions passant de $20 à $40.

Autres informations p 11

L'Hydro a l'oeil sur C. Vickers

Pendant que le groupe financier Bombardier-MLW Worthington termine sa négociation avec la Société générale de financement (SGF) en vue de l'acquisition de Marine Industries, on apprend que l'Hydro-Québec manifeste son intérêt à l'endroit du chantier et des mines de la Canadian Vickers.

Vickers, on le sait, est convoité par Bombardier, mais pour plus tard. Or, Vickers, qui a vu le contrat de wagons de métro lui file entre les doigts, au profit de Bombardier, même si sa "soumission" était inférieur d'un million de dollars à celle de son concurrent, pourrait être acquis à bon prix actuellement. Le président de l'Hydro veillerait donc au grain...

Nos informations, page 4

le point du jour

La pomme de discorde

Qui dira jamais le nombre de travailleurs qui ont participé, hier, à la "journée d'étude générale" de la FTQ en guise de solidarité avec les grévistes de la United Aircraft?

Mais peu importe ce nombre, au fond. Ce qui compte, en définitive, c'est que des dizaines de milliers de travailleurs aient accepté de se joindre à un tel mouvement et qu'une centrale syndicale, la plus importante au Québec, ait jugé bon de lancer un tel mot d'ordre.

Une offensive du genre indique bien qu'il y a des ponts de coupés, quelque part, et que ce gouvernement a singulièrement perdu la confiance d'une forte proposition du monde ouvrier organisé.

Ce n'est pas tant la grève d'hier qui est significative, mais celles qui pourront éclater à l'avenir. Un autre part a été franchi. Il y avait eu, avant, mai 1972.

Ainsi donc, ce gouvernement a eu sur les bras, depuis les cinq ans qu'il est au pouvoir, deux grands mouvements de résistance ouvrière. Par deux fois, il a réussi à provoquer suffisamment le monde syndical pour qu'il rue dans les brancards.

Ce sera un autre record de Robert Bourassa. Après les 100,000 emplois, les 100,000 grévistes!

Mais il n'y pas encore de quoi ébranler outre mesure un régime semblable, qui ne se sent pas gêné aux entournures par une grève qui pourrit depuis 17 mois contre une multinationale américaine.

Ce régime n'a pas grand chose à craindre tant qu'il peut diviser les travailleurs, en leur faisant manger, jusqu'au "coton", cette belle pomme de discorde qu'est la construction. Si la "journée d'étude" d'hier avait été déclenchée par un Front commun solide des trois grandes centrales syndicales, le gouvernement libéral aurait eu de quoi s'inquiéter davantage.

Mais on n'en est pas là. Combien de coups de pied au cul les syndicats devront-ils recevoir avant de faire leur unité? C'est alors — et alors seulement — qu'ils pourront, peut-être, ébranler ce régime.

Louis Fournier

dans votre assiette

Une viande cuite lentement vous rapporte plus...!

Notre chronique, page 2

La Meublathèque

Des Meubles pour le jour et la nuit...
Des meubles pour elle et lui...
769 Boul. Ste-Foy 200 St-Jean. Longueuil.
TEL. 651-5900

La CECO à la télévision ou de l'information "avariée"

page 13

cooprix

On n'est pas un commerce
On n'a rien à cacher

Il y a deux magasins Cooprix à Montréal

— 1420 est, rue Legendre
— 3600 est, boul. St-Joseph

coop

Coop des consommateurs de Montréal

les régions

La grève de l'amiante

Des négociations et du "théâtre"

par Jean-François Lisée
Collaboration spéciale

Les négociations entourant la grève de l'amiante se sont continuées hier après-midi et hier soir entre la CSN et l'Asbestos Corporation, deux séances durant lesquelles les parties ont abordé les clauses normatives en litige, et ceci à la demande de la partie syndicale.

On s'attend à ce que la compagnie donne sa réponse à l'endroit des contre-propositions dévoilées la semaine dernière par le Front commun syndical. Ces contre-propositions modifient légèrement les demandes concernant les primes d'équipe, les bonis de vacances et le travail du quart de 16 heures à minuit le samedi.

Au chapître des salaires, rappelons que les demandes syndicales sont de l'ordre de $1.20 de rattrapage, 15% d'augmentation et, pour le 1er janvier 1976, une augmentation générale de $1.00 l'heure réclamée. La convention collective des travailleurs de l'amiante prenait fin le 1er janvier de cette année. Les négociations d'aujourd'hui concerneront les employés de bureau de l'Asbestos Corporation.

C'est également hier que devait s'établir le premier contact entre les représentants des Métallos (FTQ) et la compagnie Lake Asbestos, à Montréal en présence du conciliateur Maurice Vassard.

Semaine théâtrale

Cette reprise des négociations dans le secteur de l'amiante n'empêche toutefois pas les mineurs de s'organiser des loisirs telle cette semaine théâtrale qui se déroulera gratuitement à la polyvalente de Thetford du 1er au 7 juin. Le 1er et le 3 juin, une troupe thetfordoise "Les cabotins" présentera la pièce "Le locataire", suivie le 4 de "Belle journée dans la vie d'un mineur" présentée par le groupe thetfordois en grève. Le 5, une pièce du théâtre solidaire de Montréal sera présentée et, le 6, une troupe de la polyvalente de Sainte-Justine jouera la pièce de Françoise Loranger "Médium saignant". Ces activités se dérouleront à l'auditorium de la polyvalente de Thetford à 20.30h.



Boycottage des raisins et des laitues

Cesar Chavez entreprend une tournée d'information à travers le Canada

Cesar Chavez, président du syndicat des travailleurs agricoles unis, entreprendra une tournée de quatre semaines au Canada. A la fin de mai, il sera à Montréal et au début de juin, à Québec.

Rappelons que les travailleurs agricoles unis intensifie la campagne de boycottage des raisins et laitues de la Californie.

Les Canadiens constituent les plus grands importateurs de ces produits. "Les Canadiens jouent un rôle vital dans la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui les récoltent" affirme M. Chavez dans un communiqué.

C'est en août, l'année dernière, que le boycottage des raisins et des laitues a eu le plus de portée. Le Congrès du travail du Canada, qui parraine la tournée canadienne de M. Chavez, affirme que les détaillants en alimentation ont dû vendre à des prix diminués.

Plusieurs magasins ou chaînes d'alimentation de la région de Montréal ont accepté de contribuer à l'effort des travailleurs agricoles unis en identifiant clairement l'origine du produit ou en refusant de s'en procurer. Toutefois, une seule chaîne s'y refuse. Il s'agit des magasins Dominion. Récemment, un groupe de Montréalais avait maille à partir avec la police à la suite de la distribution de tracts devant les magasins de cette chaîne d'alimentation.

M. Chavez devait entreprendre cette tournée l'automne dernier. Pour des raisons de santé, il a dû la reporter jusqu'à la semaine prochaine. La tournée coïncidera donc avec le retour de la saison du raison en juin.

Pendant son séjour, il rencontrera les leaders syndicaux et politiques, des chefs religieux, des étudiants et les comités de boycottage disséminés dans les principales villes canadiennes.

en bref

Un prix à Gérard Lefrançois

C'est à M. Gérard Lefrançois que le prix Mgr N.-A. Labrie a été attribué pour l'année 1975. Institué par la Société Nationale des Québécois de la Côte-Nord, ce prix a pour but de souligner l'oeuvre accomplie par un citoyen ou un organisme au service de ses concitoyens. C'est ainsi qu'après avoir fondé le journal régional "l'Aquilon" et en être demeuré le directeur pendant six ans, M. Lefrançois a fondé en 1957, le journal "La Côte-Nord" qu'il a dirigé jusqu'en 1971.

Surplus et congédiements

1800 employés l'industrie du pneu sont congédiés temporairement cette semaine en raison des surplus de stocks. A la compagnie Goodyear Tire and Rubber Co. of Canada Ltd à Valleyfield, on congédie 300 employés, à la B.F. Goodrich (Canada) Ltd. de Kitchener, on en licencie 680 et chez Uniroyal Ltd. de Kitchener, on en remercie 800.

Plus cher pour les malades

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a confirmé à l'Assemblée nationale, qu'il s'apprête à majorer le prix des chambres dans les institutions pour malades chroniques. C'est en réponse aux questions du chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, que le ministre a dit que le prix des chambres des trois catégories sera augmenté le 1er juillet. Le tarif sera porté de $6 à $10 pour les chambres privées, de $5 à $8 pour les semi-privées et de $4 à $6 pour les salles.

Mais le ministre a refusé d'admettre que par cette manoeuvre il contournait les dispositions de la Loi de l'assurance-maladie, bien au contraire, "nous les appliquons dans ce cas-ci comme elles ont traditionnellement été appliquées".

Le zoo de Québec ouvre ses portes

Le jardin zoologique de Québec a ouvert des portes au grand public, le 10 mai dernier. Parmi les nouveautés cette année, on note l'arrivée de toucans, oiseaux sud-américains ainsi que d'autres spécimens provenant de Cuba et du sud-est asiatique. Au chapitre des naissances, le zoo s'est enrichi de la présence de deux ours polaires et de jeunes jaguars.

Pour faciliter l'interprétation des moeurs et habitudes des animaux, des guides seront à la disposition des visiteurs et des groupes qui en feront la demande au cours des mois de juin, juillet et août.

Du 10 mai au 21 juin, les heures d'ouverture sont de 10 à 19 heures. Du 22 juin à la Fête du Travail, le public aura accès au jardin le soir jusqu'à 20h. L'admission est gratuite en tout temps pour les enfants jusqu'à 5 ans inclusivement. Les groupes scolaires et de l'Age d'Or bénéficent aussi de l'entrée gratuite, excepté les dimanches et jours fériés.

LE JOUR

4e SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUEBEC

Du 21 au 25 mai

au PEPS de l'Université Laval

Stand No 104

Venez nous rencontrer,
il nous fera plaisir de vous voir.

dans votre assiette

Sauvez votre viande par une cuisson lente

En ces temps de vie chère, on peut sauver la viande achetée à prix fort, par une cuisson appropriée. Toute cuisson occasionne une perte, mais savez-vous qu'on peut limiter les dégâts par une cuisson à des températures convenables?

Si vous avez eu de bas pourcentages de production à cuire à haute température, alors essayez la basse température et votre pourcentage de perte en cuisson baissera sûrement d'au moins 20%. Ainsi, vous pourrez vous rendre compte par vous-mêmes de ce que vous sauverez par jour de vos cuissons.

L'expérience a prouvé que plus les viandes cuisent lentement, plus tendres et meilleures elles sont, plus juteuses et de meilleure saveur. Consultez le tableau suivant qui donne la pesanteur, la durée, la température et les différences de pourcentages de perte selon que l'on fait cuire à basse ou à haute température.

La durée et les températures données dans le tableau ont été expérimentées dans les cuisines d'un grand restaurant. Les genres de fourneaux à rôtir importent peu. Ces informations nous sont transmises par le Comité d'information aux consommateurs de Marieville (Gaby Deshaies).

	Poids en lbs	Durée en hres	Tempér. en Fahr.	Perte en %	Temp.	Perte
BOEUF						
Côte de boeuf	20	4.30	250	4%	350	22%
Rôti dans la croupe	10-12	4.00	250	12%	350	43%
PORC						
Rôti roulé	8-10	4-4.30	250	14%	350	45%
Longe	8	3.30	250	12%	350	38%
Gigot	14-16	4.30	250	13%	350	36%
VEAU						
Gigot	7- 9	2.45	250	8%	350	40%
Epaule	5- 7	2.00	250	12%	350	33%
POULET						
Farci	6- 9	2.30	250	14%	350	25%
Non farci	5- 7	1.45	250	17%	350	36%
JAMBON	20	8.00	185	5%	350	34%

Il est évident qu'il ne s'agit là que de quelques exemples; pour faire une comparaison valable, calculez qu'il faut le double du temps pour cuire à 250-degrés F.; c'est peut-être plus rapide à 350 degrés, mais vous perdez plus de viande.



Le poulet à la Kiev

Ce mets traditionnel ukrainien est préparé en Russie avec du beurre non salé et des poitrines de poulet frais.

La popularité internationale de ce mets lui a fait subir quelques changements; par exemple, le beurre doux traditionnel est souvent remplacé par un beurre d'ail.

1 poulet de 3 lbs, en morceaux, désossé; enlever la peau,
¼ tasse de beurre
1 c. à soupe de persil haché
1 c. à thé de ciboulette hachée
1 c. à soupe d'échalottes hachées
jus de ¼ de citron
sel
poivre
poivre de cayenne
3 oeufs
1 c. à soupe d'huile d'arachides
1 tasse de farine
1 tasse de chapelure

Huile d'arachide, dans une friteuse, à une température de 375%. Faire désosser les poitrines de poulet par votre boucher. Faire aussi désosser la cuisse de poulet en un morceau.

Mélanger le beurre, persil, ciboulette, échalotes et jus de citron. Ajouter le sel, poivre et poivre de cayenne au goût. Bien mélanger. A l'aide d'une cuiller, former 4 cuillerées de beurre et les congeler.

Un par un, placer chaque morceau de poulet entre 2 feuilles de papier ciré et l'aplatir avec le plat d'un coupe-ret (couteau lourd à lame rectangulaire). Saler et poivrer le poulet.

Placer un morceau de beurre d'échalote à l'extrémité de chaque poitrine de poulet. Rouler le morceau de poulet autour du beurre d'échalote, tout en pliant le bord vers le milieu. Mettre de côté sur un plat.

Introduire un morceau de beurre d'échalote dans la plus petite cavité de chaque cuisse de poulet. Replier la partie supérieure de la cuisse sur la partie inférieure de la cuisse.

Faire chauffer le four à 350%.

Bien mélanger les oeufs et 1 c. à soupe d'huile d'arachides. Plonger chaque morceau de poulet dans la farine, dans les oeufs battus et enfin dans la chapelure.

Faire cuire les morceaux de poulet, quelques-uns à la fois, à la grande friture, jusqu'à ce qu'ils soient dorés. Disposer les morceaux de poulet dans un petit plat à rôtir et compléter la cuisson au four pendant 25 minutes.

Parsemer le poulet à la Kiev avec du persil et l'accompagner de quartiers de citron et tomates grillées.

Attention aux produits chimiques!

Avec le retour de la belle saison et la popularité grandissante des jardins potagers, nombre de personnes voudront s'adonner à la culture des légumes.

Le Comité interministériel des pesticides du Québec rappelle à ces personnes qu'il faut être très prudent lorsqu'on utilise des produits antiparasitaires pour la protection des cultures, et ne les employer qu'à bon escient avec les précautions requises.

Voici d'ailleurs quelques recommandations qui vous aideront à éviter les accidents:

1- Lisez l'étiquette sur les contenants et suivez bien les recommandations du manufacturier;

2- N'utilisez pas le produit concentré;

3- Ne faites vos préparations qu'à l'extérieur;

4- N'appliquez les produits antiparasitaires que par temps calme;

5- Ne fumez jamais au moment des applications;

7- Lavez-vous soigneusement après avoir manipulé ces produits;

8- Brûlez immédiatement les emballages vides en papier ou en carton en évitant d'en respirer la fumée; rendez inutilisables les contenants en métal ou en plastique non inflammable et enfouissez-les sous au moins deux pieds de terre, loin des puits, sources, cours d'eau, etc.;

9- Gardez vos produits antiparasitaires dans une armoire fermée à clé, hors de la portée des enfants.

LE JOUR

LE JOUR est publié par la société SODEP INC. qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Lithographié par Journal Offset Inc., 254 Benjamin-Hudon, à Ville Saint-Laurent.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine; par la poste; $60.00 par année $32. par six mois et $18.00 par trois mois. Édition du samedi: $15.00. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

Rédacteur en chef: Yves Michaud

Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante

Éditorialistes: Yves Michaud, Laurent Laplante, Jacques Parizeau

Chef de pupitre: Roch Côté; adjoints: Jean-Noël Bilodeau, Henri Jalbert,

Politique: Jacques Guay, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Maurice Giroux, Jean Chartier, Pierre Sormany, Jacques Keable, Antoine K. Char.

Informations générales: Paule Beaugrand-Champagne, Alain Duhamel, Louis Fournier, Pierre Tanguay et Gisèle Tremblay.

Culture populaire: Alain Pontaut, Jean-Marc Desjardins, Jean-Pierre Tadros, Bruno Dostie, Christian Nobert, Kathleen Francoeur.

Photographie: Antoine Désilets, Claire Beaugrand-Champagne, Pierre Boisclair.

Caricature: Berthio

ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration: Jacques Parizeau

Contrôleur: Jean-Pierre Nepveu

Comptable: Ginette Roy

Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage: Michel Gagné
Roland Legault

Publicité:
Directeur, publicité locale et nationale: Marcel Pinsonnault

Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Robert Pépin, Armand Lavigne, Francine Tremblay.

Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy

Petites annonces et avis légaux: Hélène Lespérance

LE JOUR

Un bilan officiel de 120,000 grévistes

Pour la FTQ, la journée d'hier n'a été qu'une "répétition générale..."



La solidarité se manifeste aussi par des danses et des chansons. Les militants de la FTQ se sont amusés un peu avant d'entendre les orateurs. Ils comptaient parmi les 3,000 participants à la réunion du centre Paul Sauvé.

par Louis FOURNIER

"Ce n'est pas la dernière fois que nous faisons cela. C'est un peu comme une répétition générale".

C'est ce qu'a déclaré, hier, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Louis Laberge, en faisant le bilan, en compagnie de l'état-major de sa centrale, de la "journée d'étude générale" déclenchée dans tout le Québec, en vue de forcer le gouvernement à régler, par une loi d'urgence, le conflit de la United Aircraft.

"Nous allons voir ce que ce gouvernement va faire dans les prochains jours, a lancé M. Laberge. Nous aviserons des moyens à prendre s'il ne bouge pas."

Le président de la FTQ a annoncé une nouvelle réunion spéciale, la semaine prochaine, du conseil général de la centrale, l'instance suprême entre les congrès.

Selon le bilan établi par la FTQ, quelque 120,000 membres de la centrale ont débrayé, hier, dont près de 70,000 dans la région de Montréal. Il s'agit de chiffres partiels, a-t-on précisé hier soir, le nombre des grévistes pouvant atteindre 150,000.

"C'est le premier véritable arrêt de travail général au Québec, a proclamé M. Laberge. Nous croyons qu'il s'agit de l'avertissement le plus sérieux jamais servi au gouvernement".

A Montréal

C'est la région de Montréal qui a été le plus touchée par le mouvement. Les secteurs frappés sont surtout les suivants: les Postes (dont plus de 6,000 employés auraient débrayé dans tout le Québec), l'Hydro-Québec — où les services essentiels ont été assurés, — la métallurgie, le commerce et l'alimentation, les services municipaux (notamment les cols bleus de Montréal et des villes voisines), certains hôpitaux comme Maisonneuve, Saint-Luc et Rivière-des-Prairies, les raffineries de sucre, les brasseries, les industries chimiques et le port de Montréal où les débardeurs ont tenu, en matinée, une assemblée générale.

Les régions

Selon les rapports régionaux reçus par la FTQ, il y aurait eu 6,000 grévistes en Mauricie, autant sur la Côte-Nord, 4000 dans l'Outaouais, 3000 à Sainte-Thérèse, à Sherbrooke et dans le Nord-Ouest, 2000 à Sorel et dans Vaudreuil-Soulanges, 1,500 à Saint-Jean et environ un millier à Québec, au Saguenay-Lac Saint-Jean, dans les Bois Francs et à Saint-Jérôme.

Toujours selon la FTQ, 1,200 facteurs auraient aussi débrayé dans l'Est du Québec, ainsi que 1,000 employés de commerce et quelques centaines de monteurs de lignes. Au sujet du puissant Syndicat des camionneurs (Teamsters), la FTQ est plutôt discrète, indiquant qu'elle ne possède pas de "chiffres exacts".

Grandes entreprises

Parmi les grandes entreprises touchées dans le secteur privé, le bilan officiel mentionne notamment les suivantes: la sidérurgie d'Etat Sidbec-Dosco à Montréal et à Contrecoeur; la MLW-Worthington acquise par Bombardier; la Dominion Glass; la fonderie Canron à Trois-Rivières; les mines de fer de l'Iron Ore et de la Québec Cartier à Gagnon, Fire Lake et Fermont; la compagnie Téléphone du Nord en Abitibi; les moulins de pâtes et papiers de la Wyagamac en Mauricie, de la Domtar à Lebel-sur-Quévillon, de ITT à Port-Cartier et de la "Consol" à New Richmond en Gaspésie; l'usine de montage de la General Motors (partiellement) à Sainte-Thérèse; les raffineries de sucre de la St. Lawrence et de Atlantic Sugar; les brasseries Labatt et O'Keefe (il n'y a pas de syndicat chez Molson); la boulangerie Weston à Longueuil; les grands magasins Dominion et Steinberg, etc.

A l'Université de Montréal et à McGill, les employés de soutien ont débrayé mais dans l'ensemble, le secteur de l'enseignement, où domine la CEQ, a été très calme, à l'exception de groupes d'enseignants qui ont débrayé sur la Côte-Nord à l'appel du syndicat du Nordet (CEQ), à Laval et à Sainte-Thérèse ainsi qu'à la régionale de Chambly. Un groupe d'enseignants du cegep de Sainte-Thérèse (CSN) a aussi quitté les classes.

Et la construction?

Dans la construction, le mouvement n'a guère été suivi sur les chantiers mais la FTQ a trouvé à cela une explication, en indiquant que "tous les abords des chantiers de moyenne et grande importance étaient surveillés par la police, qui a l'ordre d'arrêter toute personne qui s'approche pour faire de l'information".

La FTQ a dénoncé "l'usage de la police contre les débrayages" et signale même des arrestations — on a relâché ensuite les détenus — non seulement aux abords des chantiers mais à la General Motors de Sainte-Thérèse et près des filatures à Dorion. Des patrouilles policières surveillaient également les centres commerciaux.

La charogne de premier choix ... pour EXPO 67

par Pierre Tanguay

"J'ai ramassé de la viande en 1966 pour en vendre en... 1967 et 1968. J'ai stocké entre 400,000 et 500,000 livres de viande, du bon et du méchant. En 68 il y a eu les enquêtes de police, on a arrêté. On a arrêté pas à cause des enquêtes, mais parce qu'il ne nous restait plus de stock à vendre".

L'auteur de ces paroles, un jovial charognard de St-Hyacinthe qui exerce ce métier depuis 35 ans, M. Léo Arcand, a candidement avoué hier devant la commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) qu'il avait contribué en 67 à inonder le marché de l'exposition internationale de Montréal en charogne.

M. Arcand avait fait des provisions de viande de toutes qualités (!) un an avant l'Expo et la viande qu'il n'a pu écouler durant les six mois de l'exposition internationale devait être vendue l'année suivante. Les qualités de viande de M. Arcand sont assez spéciales. En effet, ses produits sont divisés en classe 1 et 2. Dans la classe 1, on pouvait trouver du boeuf castré et des vaches "aux pattes cassées mais bien grosses et encore en vie".

Dans la deuxième classe, on retrouvait des "vaches maigres sèches" destinées à d'autres marchés comme le manger pour chats et chiens. "Autrement dit, devait affirmer le président de la CECO, le juge Jean Dutil, vous avez gardé votre charogne de premier choix pour l'Expo!"

Les rires francs que le témoignage de M. Arcand devait soulever parmi l'auditoire, lorsqu'il fut question de la loi québécoise sur le commerce de la charogne "qui n'a jamais été bien bien appliquée", devaient se transformer en rires jaunes lorsqu'il fut question des méthodes de travail des clients de M. Arcand.

Celui-ci devait expliquer que certaines fois les charognards devaient suivre les prescriptions de la loi sur le commerce de la charogne et recouvrir la viande impropre à la consommation humaine de charbon de bois. Cela ne devait pourtant pas arrêter le trafic illégal, car les traiteurs de viande avariée s'étaient munis de scies pour enlever la couche noire de charbon des deux côtés des morceaux de viande.

Plus récemment, devait ajouter M. Arcand, les traiteurs ont commencé à utiliser une autre formule. "Ils trempaient la viande noire dans une teinture rouge et elle redevenait rouge. Comme ça, il n'y avait pas de perte". Cette viande ce sont les visiteurs de l'Expo 67 qui ont pu la goûter.

Très troublants ont été les témoignages de nombreux charognards qui ont expliqué que les visites des inspecteurs du ministère québécois de l'Agriculture dans leurs usines ne voulaient pas dire grand chose. Les inspecteurs se contentaient de signaler ce qui n'allait pas, aux dires des témoins, et très souvent, la viande avariée destinée à la consommation humaine était dissimulée sous la viande avariée empaquetée selon les normes gouvernementales. Un témoin devait d'ailleurs expliquer qu'il était mort de rire lorsque les inspecteurs quittaient son lieu de travail.

Le poing de la colère et le signe de la victoire

par Alain Duhamel

Après deux heures de vacarme, de cris et d'applaudissements à l'intérieur du centre sportif Paul Sauvé, Jean-Marie Gonthier, gréviste de la United Aircraft, demande une minute de silence.

Quatre grévistes n'ont pu obtenir leur libération sous caution en attendant leur procès en rapport avec le massacre de la nuit du 12 au 13 mai. "Comment se fait-il que des passeurs de drogue obtiennent leur libération tandis que des travailleurs ne peuvent l'obtenir?" demande M. Gonthier.

Quelques milliers de militants se lèvent, poussent leur chaise et gardent le silence. Doucement, mais sans résignation, montent au-dessus de leur tête les mains, certaines fermées comme le poing de la colère, d'autres ouvertes comme le signe de la victoire...à venir et tant attendue depuis décembre 1973.

Pour imposer une convention collective aux débardeurs, pour imposer la tutelle à des syndicats de la construction, les gouvernements n'ont mis que quelques jours. Pour régler le conflit de travail à la United Aircraft de Longueuil, ils ont tergiversé de rapports en commission. "Combien de temps les vailleurs québécois vont-ils endurer cela?" dit M. Robert Dean, des travailleurs unis de l'automobile.

Combien de temps? Encore une semaine peut-être. M. Louis Laberge, président de la FTQ, se propose, dès la semaine prochaine à l'occasion d'une réunion des principaux dirigeants de la centrale syndicale, d'entreprendre l'examen de la situation et de préparer un nouveau plan d'action.

Les épithètes

Chaque fois qu'un orateur mentionne le nom du ministre de la justice ou celui de la Sûreté du Québec, auxquels on colle les épithètes de "tueurs" et de "malfaiteurs", les huées montent. Chaque fois que le mot gréviste apparaît, souvent avec l'épithète "courageux", les applaudissements interrompent les orateurs.

Entre les harangues et les discours, Fernand Daoust, le secrétaire de la FTQ, donne la liste des syndicats qui marquent leur solidarité par un arrêt de travail ou par une contribution. Les employés de commerce, le syndicat canadien de la fonction publique, les métallos, les postiers et d'autres encore comme les employés de brasseries qui remettent un chèque de $5,000 aux camarades de la United Aircraft.

"Jamais plus vous ne serez seuls dans votre lutte" clame Fernand Daoust et aussitôt il scande: "Ce n'est qu'un début, continuons le combat".

Les gars de la construction n'y sont pas "pour les raisons que vous savez" affirme Louis Laberge. Mais la foule salue les trois unités syndicales mises sous tutelle avec le même enthousiasme et le même mépris à l'égard d'un gouvernement "arrogant" à l'endroit des travailleurs et "faible" devant les multinationales comme la United Aircraft. "Ce n'est pas d'aujourd'hui que les capitulations ont commencé" dit Fernand Daoust "Le gouvernement devra choisir entre les multinationales comme la United Aircraft. "Ce n'est pas d'aujourd'hui que les capitulations ont commencé" dit Fernand Daoust "Le gouvernement devra choisir entre les multinationales qui nous exploitent ou le peuple québécois".

"En 22 ans de syndicalisme, déclare Robert Dean, je n'ai jamais vu un litige sur un problème de retour au travail. Le point en litige, c'est l'emploi de ces 1,000 gars".

"Les travailleurs doivent exiger que le gouvernement du Québec gouverne le Québec. Que Bourassa prouve qu'il gouverne" a-t-il lancé comme dans un défi.

"Vous avez été sensationnels" conclut Louis Laberge en renvoyant les militants chez eux. "Demain matin, nous retournons au travail sans casser une seule vitre. Si le gouvernement ne nous entend pas, il y aura autre chose..."

"Le rapport Laporte ne vaut pas une loi spéciale"

par Louis Fournier

Le rapport sur le conflit à la United Aircraft déposé par le conseiller spécial du ministre Cournoyer, Gilles Laporte, même s'il peut satisfaire certaines revendications des grévistes, ne règlera rien tant que le gouvernement Bourassa ne se décidéra pas à faire adopter une loi spéciale, afin de mettre un terme honorable à une grève qui pourrit depuis 17 mois.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, M. Robert Dean, directeur québécois du syndicat des travailleurs unis de l'automobile et de l'aéronautique (FTQ). M. Dean a tenu à souligner que la position syndicale sur le rapport Laporte n'est pas encore complètement arrêtée. Il reviendra aux grévistes eux-même d'en décider.

Pas de délai

Déjà, ceux-ci se sont réunis en assemblée générale mardi soir, pour prendre connaissance du document; une nouvelle assemblée aura lieu d'ici la fin de la semaine. Entretemps, le comité de négociations étudie attentivement les recommandations de M. Laporte.

De son côté, la compagnie United Aircraft n'avait pas encore fait connaître son attitude, hier soir.

En rendant publiques, mardi, les recommandations du rapport Laporte, le ministre Cournoyer n'a pas fixé de délai aux parties pour faire valoir leurs points de vue.

C'est normal

LE JOUR a pu apprendre que du côté syndical, on était évidemment d'accord avec le retour au travail de tous les grévistes ("Ce n'est pas une victoire mais une chose normale", nous a-t-on dit). Toutefois, on est "moins d'accord" avec le recours à l'arbitage pour reégler les 45 "cas spéciaux", soit ceux des syndiqués qui sont devant les tribunaux pour des gestes reliés à la grève.

Quant à la formule d'indexation des salaires proposée par le rapport Laporte — et qui maintient l'écart entre les ouvriers de Longueuil et ceux de Hartford, au Connecticut —, on dit simplement qu'elle est "à l'étude".

Chose certaine, dit-on, encore du côté syndical, le rapport Laporte n'est, précisément, qu'un rapport. La compagnie peut encore le rejeter et il ne reste pas d'autre solution qu'une loi spéciale du parlement, voire même la "mise en tutelle" de la United Aircraft.

les échos du jour

Le procureur en chef de la CECO, Me Réjean Paul, confiait à la blague aux journalistes présents la semaine dernière à la présentation de l'équipe de la Commission que depuis le début de l'enquête sur le commerce illégal de la charogne en janvier dernier, les enquêteurs ne mangeaient plus que du ... poisson.

• • •

Un journaliste a proposé aux enquêteurs de la CECO qui sont devenus des experts en matière de viande avariée et qui connaissent le nom de nombre de boucheries et de restaurants qui "passent" de la charogne, de publier une sorte de guide Michelin des boucheries et restaurants où l'on peut s'approvisionner sans crainte pour sa santé. Pour les établissements qui font commerce de charogne on pourrait proposer une classification qui tienne compte de la qualité de la viande avariée. Une tête de mort, deux têtes de mort, trois . . .

• • •

Les libéraux n'aiment pas se faire parler de Lesage. C'est du moins ce qui ressort d'une intervention du député Jean Boudreault. Maurice Bellemare venait de dire que les libéraux n'adopteraient pas la loi 30 si Jean Lesage était présent parce que ce dernier avait toujours été contre les lois d'exception. "Vous ne voulez pas qu'on vous parle de Duplessis, ne nous parlez pas de M. Lesage", a rétorqué le député Boudreault. La Révolution tranquille est bien morte.

• • •

L'AFP nous apprend que Charles Windsor (le fils d'Elisabeth) fera prochainement ses débuts d'acteur à l'écran dans un film charitable en faveur des anciens combattants britanniques. Il a accepté d'y tenir un rôle pour intéresser un maximum de jeunes aux oeuvres sociales de la "Royal British Legion". C'est pas beau, ça?

• • •

Il n'y a plus de problèmes sociaux au Québec. C'est notre grand homme politique montréalais qui l'a déclaré solennellement à Lausanne, hier, devant les mandarins et les grands bonzes de l'olympique. Décidément, ce sont des choses faciles à dire quand on veut absolument vendre sa salade. A beau mentir, qui vient de loin . . .

Avant d'acheter...
Venez comparer les prix
PANTALONNERIE
Sainte-Catherine, coin Papineau

ÉCOLE DE CONDUITE
Harley
669 4440
126 Boul. Leger
Pont-Viau Laval

LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE
TIRAGE: 24 JUIN - $1 LE BILLET
Nombre de billets limité
Les billets sont en vente dans les caisses populaires et en collaboration avec les associations féminines du Québec.
LA QUÉBÉCOISE
EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES : FAUT FÊTER ÇA
En collaboration avec Loto-Québec et les caisses POP
COMITÉ DES FÊTES DE LA ST-JEAN 1975


Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal depuis 22 ans à votre service
"Sa QUALITE fait sa RENOMMEE"
LE PLAISIR EN PLEIN AIR
• Brochettes de boeuf préparées
• Fondue bourguignonne • Rosbif Parisien à la broche
• Steak barbecue
• Agneau frais de l'Ouest Canadien
• Veau extra • Volailles • Lapins • Cailles
POUR VOS PIQUE-NIQUES
Nombreuses spécialités de Charcuterie Fine exclusive
Produits d'importation - fromages – pain français - bière
Livraison à domicile: 272-4065 / 272-4086
807 est, rue Laurier – Métro : Station Laurier
PERSONNEL COMPÉTENT
ACCUEIL COURTOIS



(photo: Alain Chagnon)

A cause de Cournoyer

Le patronat refuse de participer à un sommet état–syndicat–patronat

par Maurice Giroux

Le Conseil du patronat, qui regroupe quelque 200 associations et entreprises québécoises a confirmé hier qu'à la fin du mois de septembre dernier la CSN avait officieusement tenté de convoquer un sommet état-syndicat-patronat pour étudier toute la question de l'indexation des salaires.

Dans leur rapport annuel soumis hier à l'assemblée générale des membres du CPQ, M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif, a révélé de plus que c'est en raison de la présence de M. Jean Cournoyer au ministère du Travail, que son organisme avait finalement décliné l'offre de la CSN.

"Certains membres de notre conseil d'administration admettaient qu'un tel sommet se justifiait, compte tenu du climat tendu que nous connaissions à cette époque", écrit M. Dufour dans son rapport.

"Cependant, une telle réunion n'avait de sens que si tous les participants jouissaient d'une crédibilité certaine et exerçaient sur leurs mandants un certain leadership. Or, le conseil d'administration avec regret, a dû en arriver à la conclusion que le ministre du Travail du Québec avait perdu toute crédibilité, notamment dans les milieux syndicaux et que, dans ces conditions, un tel sommet n'avait pas de sens et qu'il vaudrait mieux que le premier ministre attribue d'autres fonctions à son ministre".

"Ce fut certainement la décision la plus difficile à prendre pour notre conseil d'administration, écrit M. Dufour dans son rapport. Et même si cette décision ne fut jamais d'aucune façon formellement mise en cause, certains de nos membres ont tenu à faire clarifier subséquemment toutes les raisons à la base de cette décision".

"Mais pour notre conseil, continue M. Dufour, ces raisons étaient nombreuses et n'étaient pas toutes reliées au seul dossier de la construction: on a en effet souligné l'attitude tranchante et désinvolte du ministre du Travail, son attitude dans les conflits du secteur public, ses positions législatives, ses nombreuses volte-faces politiques, etc."

Vickers à l'Hydro?

L'importance de la SGF chez Bombardier sera liée aux performances de Marine

par Jacques Keable

Québec — S'il est maintenant à peu près acquis que la Société générale de financement (SGF) cèdera sa filiale Marine Industrie de Sorel au nouveau groupe Bombardier-MLW Worthington, on apprend maintenant que les actions que la SGF détiendra à l'avenir, dans le groupe Bombardier, en paiement pour Marine, seront susceptibles d'augmenter ou de diminuer en nombre, selon que Marine fera ou non des performances supérieures ou inférieures aux prévisions.

La SGF devrait détenir, en échange de Marine, de 25 à 30% des actions du groupe Bombardier, qui deviendrait propriétaire de Marine. La SGF deviendrait ainsi le deuxième plus gros actionnaire du conglomérat.

Cependant, cette proportion augmentera si Marine, au cours des prochaines années, fait de meilleures affaires que prévues. Et inversement, cette proportion diminuera si la performance de Marine est inférieure aux prévisions. L'importance de la SGF, dans Bombardier, sera donc considérablement liée aux réalisations de Marine. Côté SGF et côté Québec, on est très confiant pour au moins les cinq prochaines années. Et on compte donc que la SGF non seulement maintiendra sa participation dans Bombardier, mais pourra l'augmenter.

Hydro-Vickers

Nouvelle étonnante: une information en provenance d'une source tout à fait sérieuse veut que l'Hydro-Québec, plus particulièrement le président Roland Giroux, manifeste de l'intérêt pour l'acquisition de Canadian Vickers. On sait que Bombardier n'a pas nié, récemment, son intérêt pour Canadian Vickers qui, avec Marine, pourrait constituer un ensemble cohérent pour la production de turbines pour les centrales électriques, de même que pour la production de moyens de transport dont l'avenir est des plus prometteurs.

La Baie James

Le président Roland Giroux, qui jouit d'une forte réputation, entre autres de celle d'être "ratoureux", pourrait vouloir intervenir chez Vickers, suivant une hypothèse, pour s'en emparer alors que ce chantier maritime traverse des jours difficiles, de façon à pouvoir le refiler au nouveau groupe Bombardier qui dès qu'il pourrait financièrement le faire, l'intègrerait à Marine. Le rôle de M. Giroux à l'Hydro serait alors de protéger les intérêts de Bombardier, sous le prétexte qu'un organisme d'Etat, la SGF, y détient de forts intérêts, de façon à ce que Vickers passe à des mains québécoises à bon compte... On se demande alors si ce rôle revient à l'Hydro.

Autre hypothèse: le président de l'Hydro veut mettre la main sur une entreprise susceptible de produire, à bon compte, du matériel, notamment des turbines, pour la Baie James. Actuellement, la Société d'Energie de la Baie James, filiale, en réalité, de l'Hydro, étudie les offres faites par un consortium de trois compagnies, dont Marine, pour la production de turbines. Le contrat, en théorie, aurait dû être accordé il y a quelques semaines, mais on négocie encore. En fait, il ne s'est pas agi, dans ce cas, d'un appel d'offres, mais de "soumissions sur invitation". Canadian Vickers, invitée à "soumettre", a décliné l'invitation.

S'agit-il donc, en ce sens, d'une mesure visant à ramener à la raison les compagnies qui veulent produire des turbines à des conditions que l'Hydro jugerait inacceptable, et pour ce faire, d'utiliser la possibilité de faire appel à Canadian Vickers, qui serait devenue propriété de l'Hydro? Cette hypothèse est cependant moins vraisemblable.

Une chose est certaine, on parle Vickers dans le bureau du président de l'Hydro, et le président en question est l'envers du beau parleur ou du "pelleteux de nuages".

S'il y a accord des patrons et des employés

Une loi encouragerait la participation des travailleurs aux profits

Par Maurice Giroux

Dans la mesure où les patrons et les employés seront d'accord, le gouvernement du Québec est disposé à adopter une législation permettant de faire participer les travailleurs aux profits de leur entreprise.

Cette déclaration de principe, hautement conditionnelle, assortie d'une promesse de dispositions fiscales intéressantes pour l'entreprise, a été faite hier par le premier ministre Bourassa alors qu'il était le conférencier invité à un colloque du Conseil du patronat du Québec, à Montréal.

Organisé sous le thème de la participation des travailleurs aux profits de l'entreprise, le colloque aura permis à M. Bourassa de se donner une image social - démocrate devant un auditoire passablement "inquiet" de l'envahissement de l'Etat dans le secteur de l'entreprise privée.

En présentant le premier ministre aux participants du colloque, le président du CPQ, M. Charles Perreault, n'a d'ailleurs pas hésité à demander à M. Bourassa: "Sous votre gouverne, l'Etat est-il notre partenaire ou notre concurrent?", affirmant immédiatement que plusieurs des membres du cabinet actuel "montraient un certain mépris pour les vertus de l'entreprise privée".

Au cours de son allocution, M. Bourassa n'a pas répondu directement aux propos sceptiques et aux appréhensions de M. Perreault, se bornant à lire un texte qui, à un certain moment, exhortait tous les agents de développement économique à se concerter ensemble et à placer au-dessus de tous les intérêts celui de la société en général.

Soulignant qu'il n'y avait aucune coïncidence entre sa présence à Montréal et le mouvement de débrayage chez les travailleurs québécois, M. Bourassa a prononcé un discours plutôt général sur les performances économiques de son gouvernement.

Au sujet du partage des profits au sein de l'entreprise, le premier ministre a mentionné la loi française de 1967, affirmant que l'intéressement des travailleurs aux profits pouvait augmenter la motivation et la productivité des employés, réduire l'instabilité de la main-d'oeuvre, améliorer les relations de travail et finalement, intégrer les salariés dans leur milieu de travail.

Il a cependant déclaré qu'une telle mesure serait inefficace au Québec tant et aussi longtemps que de part et d'autre les patrons et travailleurs se regarderaient entre eux "comme des bons et des méchants".

Au cours du colloque organisé par la CPQ, de nombreuses difficultés d'application de cette mesure ont été soulevées par les experts, sans mentionner les arguments souvent contradictoires quant aux effets économiques sur l'épargne et l'investissement.

C'est d'ailleurs à ce niveau — augmenter l'épargne des travailleurs et donc l'investissement de l'entreprise — que s'est maintenu le débat, la plupart des participants au colloque affirmant que le milieu des travailleurs avait pour le moment bien d'autres priorités que d'acheter des actions de leur entreprise.

Commission scolaire Jacques Cartier

Les parents veulent fermer l'école Christ-Roi

par Paule Beaugrand-Champagne

"Ecoeurés" de l'attitude de leurs commissaires scolaires, les parents de l'école Christ-Roi, sur la rive-sud, avaient décidé hier soir de décréter la fermeture de leur école dès ce matin. Ils avaient aussi décidé de ne pas laisser les commissaires sortir de leur salle de réunion hier soir avant qu'ils ne les aient informé de la décision du ministère de l'Education au sujet de cette école.

Ce conflit commission scolaire-administrés dure depuis plusieurs mois. La commission scolaire Jacques-Cartier refuse d'agrandir l'école Christ-Roi selon les besoins établis par les parents, pour plutôt agrandir deux autres écoles situées hors du quartier. Ne pouvant obtenir satisfaction par les voies normales, les parents (appuyés par certains commissaires) ont décidé de mettre Québec dans le coup.

Une réponse du ministère de l'Education est entrée hier et elle serait favorable à la position des parents. Les commissaires devaient en communiquer le contenu à ces derniers avant 17 heures hier, mais ne l'ont pas fait. La colère était donc à son comble avant la rencontre des commissaires qui avait été fixée pour 20 heures.

Les parents se rendaient donc en force et en nombre à cette assemblée, avec l'intention bien affirmée d'obtenir cette réponse de Québec. Ils avaient en main une lettre du premier ministre Bourassa les assurant qu'il les rencontrerait au sujet de cette affaire dès que son agenda le lui permettrait.

Chômage

Le taux est élevé mais Québec prévoit pire en 1976

QUEBEC (PC) — Il est fort probable que le taux de chômage au Québec s'établira à 9 p.c. en 1975 — dépassant de 1 p.c. celui de l'ensemble du Canada — et qu'il sera de 10 p.c. en 1976.

Il était de 7.3 p.c. en 1974.

C'est ce que révèle un bilan de la situation économique du Québec préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le document, rendu public hier, prévoit que "les perspectives économiques internationales demeurent assez sombres pour 1975", et que "l'économie du Canada et celle du Québec peuvent difficilement s'isoler de l'évolution internationale".

Au cours du premier trimestre de 1975, la population active a augmenté plus vite que l'emploi ce qui entraîne une hausse du taux de chômage désaisonnalisé qui a atteint 9.0 p.c. en mars.

Perspectives

Après avoir fait la revue de la situation économique pour le premier trimestre, le document trace les perspectives pour 1975 et 1976.

Il est probable que le Produit National Brut croîtra un peu plus rapidement au Québec qu'au Canada. Le PNB du Canada croîtra difficilement de plus de 1 p.c. en 1975, prédit le document. Après avoir prédit une augmentation du chômage au Canada et spécialement au Québec, le rapport ajoute:

"Actuellement, les pressions des salaires sur les prix sont suffisamment fortes pour amorcer une nouvelles spirale prix-salaires dont le moteur serait la consommation. Il est donc fort possible que les hausses de prix soient plus importantes vers la fin de 1975 et en 1976 qu'actuellement."

Après avoir prédit qu'il était peu probable que la conjoncture économique des principaux pays industrialisés s'améliore fortement avant une nette reprise de l'économie américaine, le rapport conclut:

"Dans ce contexte de dépendance internationale, l'un des principaux problèmes auquel le Canada et le Québec ont à faire face est, sans contredit, la forte poussée inflationniste des salaires.

"C'est dans cette optique qu'il faut souhaiter que les différents groupes socio-économiques du Canada et du Québec puissent s'entendre afin d'en arriver à une meilleure coopération dans le domaine du partage des revenus."

CARTES D'AFFAIRES RÉGION DE L'OUTAOUAIS

TÉL. 819-663-2433
RAYMOND SÉGUIN, B.A., LL.L.
AVOCAT
151 BOUL. LABROSSE, GATINEAU

Bernard Boucher
PHARMACIN
PLACE CARTIER HULL, QUÉ.
TÉL.: 771-7477

234. RUE BELEC — GATINEAU. QUE.
ROMÉO PILON COMPTABILITÉ ENRG.
663-2318
Roméo Pilon RES.: 663-2318
Patricia Lemay RES.: 663-5089

Dr André Pépin
médecine générale
B.A., M.D., L.M.C.C.
240 Berri, Hull, P.Q. 776-1273

Denis Rocheleau
- PHARMACIEN -
PLACE RIEL BOUL. MONT-BLEU, HULL, QUÉBEC
BUR: 776-3151 RÉS: 777-7536

CLAUDE TAXI
SERVICE 24 HEURES
CLAUDE D'AURAY, prop.
EPICERIE CLAUDE
LICENCIE
Bière - Cidre
— LIVRAISON GRATUITE —
Rés.: 16 Champlain Pte Gatineau, P. Q. 776-2023

Michel Laliberté
OPTOMÉTRISTE
425 BOUL. ST-JOSEPH HULL, QUÉ.
TÉLÉPHONE 771-5600

TÉL.: 777-4278
Gérard Tassé
BILAN FINANCIER - RAPPORT D'IMPÔT
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
4, RUE JOLY POINTE-GATINEAU, QUÉ.

LA TABATIÈRE
28, RUE ST-LOUIS
PTE-GATINEAU, QUÉ.
778-2466

GEORGES GRATTON
PHARMACIEN
136 RUE PRINCIPALE, LUCERNE 684-5306

Bureau: 771-7777
Résidence: 771-9432
EMANUEL MARCOTTE, B. COM., A.V.A., LL.L.
ASSURANCE-VIE AGRÉÉ
EM + A
Emanuel Marcotte et associés
(québec) 771-7777

Eux + vous= nous
OXFAM

au jour le jour

A MONTREAL

o Assemblée spéciale des employés de Dominion Glass, membres du local 206 des ouvriers du verre et de la céramique (FTQ), à 8h30 (matin), au sous-sol de l'église Notre-Dame de la Paix, angle Lasalle et Strathmore, à Verdun.

o Ouverture de la campagne d'embellissement 1975 de la Ville de Montréal, à 10h, à la Place Vauquelin.

o Conférence de Me Michel Robert, bâtonnier du Québec à la réunion du Club Richelieu, à 12h, à la salle Bonaventure de l'hôtel Reine-Elizabeth.

o Remise des parchemins aux onze récipiendaires du titre de Femme de l'Année, à 18h30, au restaurant Hélène de Champlain, de l'Ile Ste-Hélène. Invitée: Mme Lise Bacon, ministre d'Etat aux Affaires sociales.

o Colloque de la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec sous le thème Loto-choix: T'as le choix?, à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, 1455, rue Peel.

QUEBEC

o Congrès des principaux du Québec sous le thème Le principal en action dans le contexte québec, à l'hôtel Le Concorde, 1225, Place Montcalm.

o 28e salon de photographies de la Société des photographes artisans, face à Photo Centre Brunet, Place Laurier.

o 4e Salon du Livre, au Pavillon des Sports, Université Laval.

Guy Chevrette s'explique (suite et fin)

Dans la seconde partie de l'entrevue, publiée aujourd'hui, le commissaire Guy Chevrette commente principalement les recommandations relatives au placement et à la présomption de culpabilités ainsi que le chapitre sur le comportement des agents publics.

Contrairement à qui a été écrit hier, M. Chevrette n'agit pas comme porte-parole de la Commission: il rappelle les objectifs qui ont inspiré certaines recommandations, mais les commentaires sont de lui et les deux autres commissaires formuleraient sans doute les leurs dans un tout autre style.

Textes de Gisèle Tremblay

Le placement, c'est urgent!

Q- Vous confiez le placement à l'Office de la construction, pourquoi?

R- Ca, ce serait urgent à adopter. Il y a encore de la discrimination dans l'emploi: les ouvriers de la CSN, par exemple, n'ont pas plus d'emplois qu'avant, sauf à la Baie James. On enlève le placement aux syndicats, c'est sûr. Mais le droit au travail est sacré et avec l'ordinateur, on élimine tout patronage dans le placement, qu'il vienne des syndicats, des patrons ou du gouvernement. C'est la seule façon de faire en sorte que les bureaux syndicaux ne fassent plus de chantage contre leurs propres membres ou que les députés, par exemple, ne puissent contrôler les fonctionnaires des centres de main-d'oeuvre.

Q- Vos critères de placement sont-ils limitatifs?

R- Nous, on a établi les critères indispensables pour établir un régime de revenu garanti: préférence d'emploi selon le nombre d'heures travaillées (minimum 500 heures) et l'ancienneté de chômage, par exemple. La préférence selon la spécialité, par la FTQ. Mais les parties pourront négocier d'autres critères, si elles le veulent. L'office de la construction ne fait qu'appliquer les critères de placement: il n'en décide pas.

Q- Un système semblable a déjà échoué.

R- Oui, mais le placement relevait alors de six organismes différents. Le nouveau, c'est la centralisation du placement.

Q- Pourquoi avoir établi des catégories dans l'éligibilité au revenu garanti?

R- Parce que le travail disponible n'est pas aussi abondant pour tous les métiers. Dans certains cas, on peut garantir 52 semaines de travail à 40 heures (groupe A); dans d'autres cas, huit mois de travail à 40 heures (groupe B, saisonnier); les occasionnels (groupe C), qui ont moins de 500 heures de travail, ne sont pas éligibles, mais peuvent le devenir dès qu'ils atteignent le seuil de 500. Ils sont 47,000 en deçà du seuil présentement. Nos études ont prouvé que ce régime était viable: les parties peuvent le modifier en négociation si elles en sont capables.

Les blâmes politiques

Q- Vous adressez des blâmes sévères au gouvernement, mais aucune recommandation à son égard?

R- Certains auraient voulu qu'on écrive: "Le gouvernement Bourassa doit démissionner." C'aurait déborder le cadre d'une commission d'enquête et on aurait cédé à un jeu politique. On dit simplement au gouvernement qu'il est élu pour appliquer les lois et qu'il doit le faire. On ne peut guère aller plus loin.

Q- N'y a-t-il pas un déséquilibre contre les syndicats?

R- Seulement pour ceux qui ne lisent pas le rapport. Quand on lit 18 fois que le gouvernement ou un de ses ministres n'a rien fait dans telle ou telle situation alors qu'il avait le devoir d'agir, ça me paraît assez fort: il y a là une obligation morale pour le gouvernement.

Q- N'est-ce pas une conception naïve de l'Etat?

R- On aurait été plus naïf en étant partisan. Le gouvernement est élu pour administrer des mesures. Nous, on dit: voici les mesures qui s'imposent, et ça prend quelqu'un pour manier le balai. C'est le gouvernement qui crée une Commission; c'est au gouvernement, qu'il soit parfait ou pourri, qu'une commission doit remettre son rapport, parce que c'est lui qui a le pouvoir de l'appliquer.

Q- Mais le gouvernement n'a-t-il pas lui-même utilisé le rapport à des fins partisanes?

R- Il y en a beaucoup alors qui ont joué le jeu, les centrales syndicales les premières, en confondant le rapport avec l'usage qu'on en faisait. Et quel journal n'a-t-il pas aussi joué le jeu, en mettant l'accent sur les tutelles?

Q- La Commission ne sent-elle pas le besoin de rétablir l'esprit de son travail?

R- Oui, pour dire que nos recommandations sont globales et non parcellaires. Qu'une vision générale des problèmes de la construction inspire le rapport.

L'office de la construction

Q- Un dernier mot, sur l'Office de la construction.

R- L'Office n'aura que des fonctions administratrices: il ne fera qu'administrer les décisions prises en négociation par les patrons et les syndicats. La CIC était paritaire (dirigée par les parties), parce que son rôle principal était de veiller au respect du décret de la construction. Du moment que cette responsabilité est remise aux parties, qui pourront utiliser le nouveau service d'arbitrage accéléré des griefs, il n'y a nul besoin d'une direction paritaire à l'Office. Les dirigeants de l'Office sont des gérants au service des parties, des administrateurs: on va pas se battre paritairement pour acheter une chaise!



Il voulait démissionner

Chevrette a préféré aider les ouvriers de la construction

"J'avais le choix entre démissionner, ce que j'ai failli faire en janvier, ou agir pour que la Commission propose le maximum de réformes en faveur des travailleurs."

Voilà ce qu'a déclaré le commissaire Guy Chevrette, au cours de l'entrevue exclusive qu'il accordait cette semaine au Jour. M. Chevrette a tenu ces propos dans le cadre d'un commentaire sur la nécessité de distinguer entre le rapport Cliche, qui propose des solutions globales aux problèmes de la construction, et l'utilisation que le pouvoir politique peut en faire ensuite librement, sans que la Commission n'ait à intervenir d'aucune façon.

C'est aux citoyens, précise-t-il, de juger ensuite les gestes du gouvernement. C'est cette conception de l'Etat qui a d'ailleurs prévalu, dans le rapport, quand la Commission a blâmé certains responsables politiques pour leur incurie, leur faiblesse, ou leur impuissance à appliquer les lois, sans pourtant recommander ensuite quoi que ce soit: aux électeurs de faire en sorte que le gouvernement se corrige ou soit remplacé, au besoin.

M. Chevrette croit que dans six mois, la FTQ et la CSN, qui dans l'excitation du moment n'ont pas su faire les nuances indispensables, vont se "rabattre" sur le rapport Cliche pour négocier le prochain contrat de travail dans la construction.

M. Chevrette songe notamment à toutes les mesures de sécurité d'emploi préconisées dans le rapport. Les enseignants, indique-t-il, qui sont décimés chaque printemps par des mises à pied massives, envient sans doute à cette heure les travailleurs de la construction.

On pourrait limiter la loi anti-casseurs dans le temps

La recommandation qui établit une présomption de culpabilité contre qui ordonne une grève ou un lock-out illégaux, pourrait être limitée dans le temps, à la durée des tutelles imposées à quatre syndicats de la construction.

M. Chevrette maintient ce qu'il a déjà déclaré à ce sujet dans des entrevues à la presse. L'esprit de cette recommandation, dont le projet de loi est en troisième lecture au parlement, était d'empêcher les fiers-à-bras de vider les chantiers de force, sans que les travailleurs ne puissent même témoigner contre eux, de crainte de "se faire casser les jambes".

Le projet de loi gouvernemental va plus loin: il établit la présomption de culpabilité contre tous ceux qui ordonnent, appuient, encouragent une grève illégale, ou y participent. En ce cas, commente M. Chevrette, le travailleur qui débraie par crainte des fiers-à-bras serait lui aussi présumé coupable, alors que la recommandation du rapport tendait à le protéger. C'est à la seule fin d'assurer cette protection, que M. Chevrette s'est rallié à une proposition dont il reconnaît par ailleurs la dureté.

Quant à limiter dans le temps la législation là-dessus, il y est favorable, bien que les tuteurs ne pourront sans doute pas à son avis débarrasser à jamais les syndicats de tous les fiers-à-bras, puisque les prisons initient les détenus aux métiers de la construction et que les repris de justice sont aussitôt récupérés et promus par certains syndicats à des postes de commande.

Deux nouvelles corrections

M. Guy Chevrette a l'intention de discuter avec ses collègues de la commission Cliche la possibilité de faire corriger une erreur et une imprécision constatées après coup dans la rédaction du rapport:

- L'une des recommandations sur la démocratie syndicale obligerait les syndicats à soumettre leurs statuts non pas au conseil des ministres, mais au ministère des Institutions financières, conformément à l'esprit du chapitre consacré à ce sujet.
- Aux recommandations relatives à l'Office de la construction, en serait ajoutée une autre qui confie formellement aux centrales syndicales et à l'association patronale unique la responsabilité de surveiller l'application du décret, autrefois dévolue à la Commission de l'industrie de la construction (CIC).

Ce transfert de responsabilités est déjà clairement indiqué dans le chapitre intitulé "Application du décret"; mais la Commission a omis de le formuler dans une recommandation formelle, de sorte que même les parties de la construction s'y sont trompées et que le gouvernement pourrait bien aussi s'y laisser prendre.

Quant à l'approbation des statuts syndicaux, M. Chevrette a expliqué, dans la partie de l'entrevue parue hier en cette page, qu'elle était liée à la recommandation qui oblige les syndicats à s'incorporer en vertu de la Loi des Syndicats professionnels. Or, cette loi prévoit déjà qu'ils doivent soumettre leurs statuts au ministère des Institutions financières.

M. Chevrette précise cependant qu'il n'a pas encore parlé à ses collègues de ces questions, et que tout dépendra de leur avis. La Commission a déjà adressé deux corrections à son rapport: la présomption de culpabilité en cas de lock-out illégal et la composition du conseil d'administration à l'Office de la construction.

SI...
ou
OXFAM

Solidarité
au tiers monde
OXFAM

La loi anti-casseurs

Choquette tient à être plus sévère que le rapport Cliche

par Jacques Guay

QUEBEC — Allant bien au-delà des recommandations de la Commission Cliche, le ministre de la Justice a maintenu dans le projet de loi 30 deux catégories de crime dont la première comprend les voies de fait simples, l'intimidation et le méfait, trois infractions que la Commission n'avait pas inclues parmi celles qui devaient rendre inhabiles à occuper un poste syndical.

Par ailleurs, les crimes de seconde catégorie, dont le meurtre, la tentative de meurtre et le vol qualifié, exclueront à vie de tout poste ceux qui en sont reconnus coupables s'ils n'obtiennent pas le pardon. La Commission avait, dans tous les cas, prévu une exclusion de cinq ans.

Autre amendement de dernière heure. Dans le cas des infractions mineures ou moins graves, l'individu trouvé coupable pourra échapper à l'exclusion de cinq ans s'il bénéficie d'un pardon.

L'opposition péquiste a tenté vainement de convaincre le ministre qu'il était trop sévère, qu'on n'en exigeait même pas autant pour les députés et les policiers en ce qui concerne le méfait, les voies de fait simples et l'intimidation qui, en certains cas, sont punissables par de simples amendes.

"Les petits crimes étaient monnaie courante dans la construction et la base de la violence" a soutenu le ministre qui a reçu l'appui de Maurice Bellemare.

Le ministre du Travail était absent parce qu'il participait à une conférence interprovinciale sur la main-d'oeuvre. Quant au porte-parole créditiste, M. Fabien Roy, il enterrait son père. A cause de ces obsèques, auxquelles participaient hier après-midi MM. Burns et Bellemare, le chef de l'Opposition et le député Marc-André Bédard ont dû poursuivre seul la lutte qui s'est terminée à six heures par l'adoption en commission des derniers articles de la loi. Elle franchira cet après-midi la troisième lecture et recevra sans doute la sanction royale aujourd'hui même.

Cette loi-omnibus introduit la présomption de culpabilité dans les cas de ralentissement de travail, d'arrêt de travail et de "lock-out" illégaux. Elle prévoit l'élection des délégués de chantier à majorité simple de tous les membres du syndicat travaillant sur le chantier et elle en détermine les fonctions. Elle défend à l'employeur d'intimider un salarié ou d'offrir des pots-de-vin aux représentants syndicaux.

Rappelant, de nouveau, son expérience comme chef-négociateur à la CSN, le député Burns a demandé au ministre de se limiter pour l'exclusion des postes syndicaux aux crimes les plus flagrants et il a souligné que lors de grèves où il y a des scabs, les condamnations pour intimidation ou voies de fait simples sont fréquentes. "Je ne trouve pas, a-t-il déclaré, qu'un travailleur qui, à un moment donné, a tout simplement réagi avec son ventre, avec ses tripes, sur la ligne de piquetage, doive être banni pendant cinq ans de toute fonction syndicale". Et il a affirmé que si un travailleur de la construction pouvait être ainsi banni de la vie syndicale, il n'en était pas de même de l'entrepreneur en construction reconnu coupable des mêmes crimes et qui peut continuer d'exercer son emploi de patron.

Enfin MM. Burns et Morin ont soutenu que la loi telle qu'elle est rédigée incite à la délation et fait peser sur des gens qui ont commis des infractions mineures des possibilités de chantage de la part tant de confrères et de rivaux que des employeurs.

Le ministre, loin de consentir à certains adoucissements, a réintroduit le méfait que ses fonctionnaires avaient oublié dans une nouvelle rédaction du projet. "Si on veut tolérer que s'instaure encore de façon plus permanente un système de violence, a-t-il déclaré, eh bien on n'a qu'à suivre les conseils doucereux du député de Maisonneuve qui, lui, trouvera toujours des motifs d'excuser des motions qui sont par ailleurs illégales".

Par ailleurs, le ministre a reconnu que la présomption de culpabilité dans le cas de ralentissement ou d'arrêt de travail illégal pourrait frapper les tuteurs.

Les villages fermés de Gaspésie

Plus d'assistés sociaux et plus de locataires

(QUEBEC) — Les 201 assiatés nationaux que l'on comptait, dans les 13 villages de la Gaspésie, fermées au cours des cinq dernières années, sont devenue 209. Les 34 cultivateurs sont maintenant 10, de 469 propriétaires on a descendu à 285 pendant que les 26 locataires sont maintenant 210...

Tel est le résultat obtenu suite aux fermetures de villages, en Gaspésie, deux opérations qui a entraîné le déplacement de 495 familles, comptant 3,065 personnes.

Ces données ont été fournies à l'Assemblés nationale, hier, par le ministre Quenneville, en réponse à une question de M. Maurice Bellemare.

On rappeler que cette opération, suite à une recommandation du Bureau d'aménagement de l'est du Québec, et sait à améliorer le sort des gens et la viabilité à plus long terme des régions habituées. Ces villages ayant été considérés comme peu favorables à l'épanouissement socio-économique, en a décidé de les forces.

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT

COURS D'ÉTÉ 1975

LE SERVICE DES COURS D'ÉTÉ DU C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT ORGANISE DURANT LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT, DES SESSIONS DE COURS DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES:

1. COURS DE JOUR:

45 hrs, Bloc A: du 23-06 au 15-07 (sauf les 24-06 et 01-07), du lundi au vendredi, de 9h. à 12h.
Examen: le 17 juillet

ANGLAIS	201,301	INFORMATIQUE	911,912
ANTHROPOLOGIE	902	GÉOGRAPHIE	221,904
ARTS	101,102,103,203	PHILOSOPHIE	101,201,301,401
ÉCONOMIE	920,921	POLITIQUE	940
FRANÇAIS	102,202,302,402,902,231,331	PSYCHOLOGIE	102, 202, 215, 901.
GÉOLOGIE	902	SOCIOLOGIE	960,961
HISTOIRE	951,972		

60 hrs, Bloc B: du 23-06 au 22-07 (sauf les 24-06 et 01-07), du lundi au vendredi, de 9h. à 12h.
Examen: le 24 juillet

BIOLOGIE	942, 943
INFORMATIQUE	102
COMPTABILITÉ	210

75 Hrs, Bloc C: du 23-06 au 29-07 (sauf les 24-06 et 01-07), du lundi au vendredi de 9h. à 12h.
Examen: le 31 juillet

BIOLOGIE	921,931	MATHÉMATIQUES	101,103,105,203,307
CHIMIE	101,111,201,202,302	PHYSIQUE	101,111,201,301

Plus de 75h. Bloc D: 23-06 au 05-08 (sauf les 24-06 et 01-07), du lundi au vendredi, de 9h. à 12h.
Examen: le 7 août

INFORMATIQUE	101: 90h.

Du 23-06 au 11-08 (sauf les 24-06 et 01-07), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, sauf le 11 août de 9h. à 12h.
Examen: le 13 août de 9h à 12h.

MATHÉMATIQUES	003: 135 h.

2. COURS DE SOIR:

30 hrs, Bloc E: Du 23-06 au 21-07 (sauf les 24-06 et 01-07), du lundi au jeudi de 5h à 7h.
Examen inclus

ÉDUCATION PHYSIQUE: BADMINTON 1 et 11 - GOLF I et 11 - NATATION 1 et 11 - TIR-à-L'ARC 1 et 11.
Remarques: L'étudiant qui s'inscrit en Éducation physique doit s'inscrire aux deux parties de l'un ou l'autre des cours.

45 hrs, Bloc F: du 23-06 au 30-07, les lundis et mercredis de 6h à 10h.
Examen inclus

ANGLAIS	201,301	HISTOIRE	951
ANTHROPOLOGIE	902	INFORMATIQUE	911
ARTS	101,103	PHILOSOPHIE	101,301
ÉCONOMIE	920	PSYCHOLOGIE	102,202,215
FRANÇAIS	102,202,402,231	SOCIOLOGIE	960
GÉOGRAPHIE	221		

45 hrs. Bloc G: du 26-06 au 31-07, les mardis et jeudis, et les vendredis 27-06 et 04-07 de 6h. à 10h.
Examen inclus

ART	102, 203	INFORMATIQUE	912
ÉCONOMIE	921	PHILOSOPHIE	201,401
FRANÇAIS	302,902,331	POLITIQUE	940
GÉOGRAPHIE	904	PSYCHOLOGIE	205,305,901
HISTOIRE	972	SOCIOLOGIE	961

60 hrs, Bloc H: du 23-06 au 29-07 (sauf les 24-06 et 01-07, du lundi au jeudi de 6h. à 9h.
Examen: le 31 juillet

BIOLOGIE	942,943	INFORMATIQUE	102
COMPTABILITÉ	210		

75 hrs, Bloc I: du 23-06 au 28-07 (sauf les 24-06 et 01-07) du lundi au jeudi, de 6h. à 10h. sauf le 28-07 de 6h. à 9h.
Examen: le 30 juillet de 6h. à 9h.

BIOLOGIE	921,931	MATHÉMATIQUES	101,102,103,105,203,307,337
CHIMIE	101,111,201,202,302	PHYSIQUE	101,111,201, 301

LE PROSPECTUS ET LES FORMULAIRES D'ADMISSION SONT DISPONIBLES AU:
C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT, Service des cours d'été,
625 Boul. Ste-Croix, St-Laurent
Tél.: 747-6521, poste 281 ou 282

monde

Les Palestiniens entre l'oubli et l'espoir

3 – Le Liban face à la résistance

Phalangistes libanais et miliciens palestiniens se sont de nouveau affrontés, hier, dans la banlieue de Beyrouth, pour la deuxième journée consécutive. Le mois dernier des accrochages entre les miliciens des phalanges libanaises (droite chrétienne) et les Palestiniens avaient fait, en cinq jours, plus de trois cents victimes. Coincés entre la politique d'Israël et celle de certains pays arabes "réactionnaires", les Palestiniens s'accrochent avec l'énergie du désespoir à ce qui leur reste: la résistance (LE JOUR du 21 mai). Dans son troisième article, d'une série de quatre, notre envoyé spécial au Proche-Orient analyse les causes des affrontements libano-palestiniens qui déchirent le Liban depuis 1968.

de notre envoyé spécial
Antoine K. Char

Beyrouth – Lorsque l'autobus passa près de l'église, une pluie de balles vint s'abattre sur les vingt-sept Palestiniens qui revenaient d'une cérémonie à la mémoire des "martyrs" d'Al Khalisa (Kiryat Shmone). Quelques heures plus tard, le dimanche 13 avril 1975 devenait un dimanche noir. Tout Beyrouth s'enflammait. Kataëb (1) et miliciens palestiniens plongeaient la capitale libanaise dans le sang. Perçu comme étant une séquelle de la lutte israélo-arabe, Mahmoud Riad, président de la Ligue arabe, s'offrait aussitôt comme médiateur dans ce dernier conflit libano-palestinien. Le gouvernement libanais lui, n'existait, pratiquement plus. N'ayant pu maintenir les affrontements dans des limites "raisonnables" de durée et d'intensité, Rachid el Sohl, premier ministre, recevait alors une avalanche de demandes de démission. (2) La crise rallumée entre Palestiniens et Libanais devait enfin s'éteindre après cinq jours de combats qui, selon la presse beyroutine, avait fait un peu plus de 150 victimes. "Il y a eu 355 morts et blessés, devait pourtant nous décalrer un des médecins de la plus grande morgue de Beyrouth". Les 7 mois de la guerre civile de 1958 n'avaient pas fait autant de victimes.

"Visites" israéliennes

Au carrefour des continents, lieu privilégié d'approvisionnement en munitions, moyen de transports et de communications modernes, liberté de circulation et d'expression totale, toutes ces conditions ont vite fait de Beyrouth – après septembre 1970 – (3) le siège de l'O.L.P. Mais en raison des privilèges dont jouit – plus ou moins – la résistance palestinienne dans la capitale libanaise et dans le pays tout entier, les autorités israéliennes ont cru bon identifier dans chaque "coup" palestinien en Israël, le consentement voire même la complicité du gouvernement libanais. Jérusalem s'est donc donné le droit de police dans les villages frontaliers et même à Beyrouth. Depuis six ans, le Sud-Liban ne compte plus ses "visites" israéliennes. Il est même de plus en plus envisagé par les Israéliens d'occuper le Sud-Liban après la cinquième guerre avec les Arabes. Quant à Beyrouth, le dernier raid israélien remonte à décembre dernier. Depuis, les Palestiniens ont pris leurs précautions. Certains de leurs quartiers sont même ceinturés de missiles SAM.

Les accrochages qui déchirent le Liban, depuis 1968, entre une fraction des Libanais et la résistance palestinienne sont donc le plus souvent dus aux interventions israéliennes. Mais il y a aussi d'autres raisons.



Victime des Israéliens...

Une pyramide

"Ne touchez surtout pas à la vie politique, économique et sociale du Liban. Ce pays ressemble à une pyramide. Si vous enlevez une pierre, tout s'écroule..." avertissait, il y a une dizaine d'années, un économiste hollandais après avoir été reçu par les dirigeants libanais. Le Liban ressemble effectivement à une pyramide. Une pyramide bien polie à l'extérieur, mais où règne à l'intérieur l'anarchie, la corruption les plus totales. Les injustices les plus criantes. Tout s'achète au Liban. Les Libanais comme le gouvernement. Or, le gouvernement libanais voit dans le mouvement palestinien et dans l'avant-garde prolétarienne que constituent les réfugiés des camps, une menace. Une menace plus pour son intégrité que pour celle du pays. Les thèmes progressistes, laïcisants et démocratiques que les organisations palestiniennes diffusent, répondent aux espoirs et aux attentes des couches libanaises défavorisées et poussent les partis de la gauche libanaise à se durcir et à affaiblir la position gouvernementale. Lorsque 15 pour cent des Libanais vivent à l'heure des Etats-Unis, un peu plus de 30 pour cent à celle de l'Europe et le reste croulant sous le poids du Moyen-Age, il n'est pas surprenant de voir le gouvernement chercher à contrôler le plus étroitement possible les Palestiniens, leurs idées et leurs projets politiques. Pour la grande bourgeoisie libanaise – en majorité chrétienne mais avec une forte minorité musulmane qui se "dénassérise" d'ailleurs de plus en plus – Palestinien égale à "dynamite politique". Cette bourgeoisie essaie, par tous les moyens, d'éloigner le petit peuple des thèmes révolutionnaires que scandent les Palestiniens. A l'aide de l'Etat, elle tente de paralyser les activités de la résistance. Tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de la frontière. Car plus les "représailles préventives" de l'armée israélienne deviennent courantes à l'intérieur des villages frontaliers libanais – surtout le Sud-Liban où Israël semble s'être désormais "installée" – plus la tension politique monte à Beyrouth, emmenant avec elle l'exode des habitants des villages frontaliers qui viennent s'installer dans les quartiers pauvres de la capitale. Quartiers "rentables" économiquement, mais explosifs politiquement.

Les 300,000 réfugiés palestiniens ayant, en grande partie, déséquilibré son équilibre socio-communautaire (4) et entamé son état de non-belligérance, il n'y a qu'un pas pour attribuer les heurts entre une fraction des Libanais et la résistance palestinienne à des facteurs confessionnels. Mais ces affrontements puisent surtout leurs racines dans les profondes injustices dont sont victimes la plupart des réfugiés palestiniens et la moitié des Libanais. Ces derniers sont d'ailleurs loin de participer à l'enrichissement de cette catégorie de Libanais qui a su si bien profiter des nouveaux besoins économiques des "pétroliers" arabes. Les tensions libano-palestiniennes sont, en fait, des tensions entre droite-gauche.

Cherchant à colmater les brèches de son système politique-économique, le gouvernement libanais, qui se réclame d'un "Libanisme" chrétien et d'une idéologie de l'ordre, va-t-il durcir sa position vis-à-vis des organisations palestiniennes? Le Liban frôle, chaque jour, la frontière de la guerre civile. Du génocide. Le Liban de 1975 va-t-il ressembler à la Jordanie de 1970?

Pour la deuxième journée consécutive, Kataëb et Palestiniens se sont de nouveau affrontés hier. Bilan provisoire: 9 morts et une trentaine de blessés. Peu importe de savoir qui a attaqué, peu importe qu'une fois attaqué chacun pense avoir la justice pour lui, le fait est qu'un peuple cherche, par tous les moyens, à manifester sa présence, exprimer ses désirs, ses plaintes, ses griefs, ses espoirs. Ce peuple se réveille avec l'énergie du désespoir. Et cherche à réveiller le monde et la "famille" arabe sur les réalités de son existence.

La résistance

Il y a six organisations de libération palestiniennes:

• Le FATAH de Yasser Arafat. Fondé en janvier 1965, ce mouvement de libération est généralement considéré comme le plus important. Le FATAH comprend parmi ses membres 7,000 fedayines et 5,000 recrues à l'entraînement. La branche militaire du FATAH est "Al Assifa".

• Le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) de Georges Habache. Fondé le 11 décembre 1967. Réfractaire à toute association avec les autres mouvements de la résistance il compte parmi ses rangs de nombreux étudiants.

• Le FDLP (Front démocratique de libération de la Palestine) de Nayef Hawatmeh. Généralement composé d'éléments marxistes. Plus engagée dans la lutte idéologique que dans la lutte armée, cette organisation s'est scindée en février 1969 du FPLP.

• La SAIKA (mouvement pro-syrien) de Zouheir Mohsen. Constitué au lendemain de la guerre de juin 1967.

• Le FPLP - commandement général (groupe Ahmad Gibril)

• Le FLA (Front de libération arabe), mouvement pro-irakien de Abdel Wahab Kayali.

L'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine) constitue le représentant officiel du peuple palestinien auprès de la Ligue arabe, et est généralement considéré comme le "gouvernement palestinien en exil". Arafat est président de l'O.L.P. depuis le 3 février 1969.



ou des "frères" arabes, le drame palestinien se poursuit.

1- Le parti des Kataëb est un parti d'extrême-droite qui, à l'origine était un groupe sportif; Pierre Gemayel, fondateur du parti, ancien joueur de soccer, député à l'Assemblée nationale et toujours chef de parti, ayant été fortement impressionné par les jeunesses hitlériennes lors des Jeux olympiques de Berlin en 1936. Ce parti représenté par de nombreux éléments de la bourgeoisie chrétienne veut débarrasser le Liban de tout ce qui est représenté par l'élément "étranger": en l'occurence les musulmans. La plupart des accrochages libano-palestiniens ont lieu avec les miliciens des phalanges libanaises. Certaines sources, affirment que les Kataeb auraient des contacts avec Israël. Le parti des Kataeb a quelque 5,000 miliciens qui en cas de "crise" prolongée peut gonfler ses troupes à 50,000.

2- Chaque crise libano-palestinienne s'accompagne généralement, de la démission du gouvernement. Rachid el Solh s'est accroché au pouvoir pendant plusieurs mois et a fini par démissionner jeudi dernier. Il n'y a actuellement plus de gouvernement.

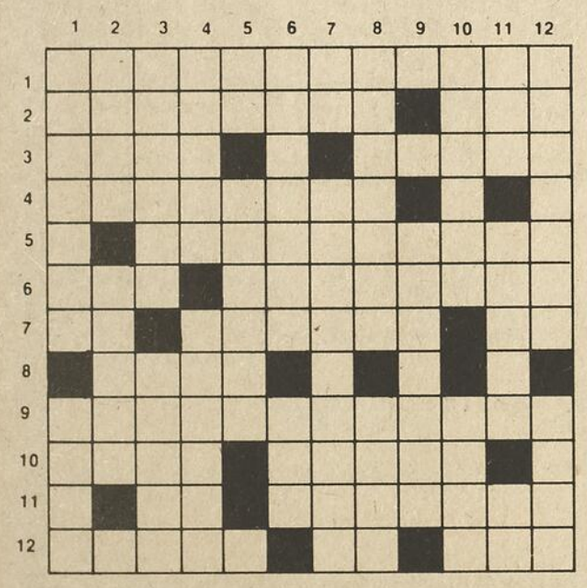
3- Quelque 20,000 Palestiniens ont été liquidés par les forces du roi Hussein de Jordanie.

4- Les Libanais - chrétiens ne représenteraient plus que 40 pour cent de la population. Mais aucun recensement n'a été fait depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il y a encore une quinzaine d'années, les chrétiens formaient la majorité de la population. Selon la "tradition" politique, le président de la République doit toujours être un chrétien (maronite); le premier ministre un musulman (sunnite).

Demain: entretien avec Hawatmeh

Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No 371 PAR GERMAIN



HORIZONTALEMENT

1– Qualifie un homme dont certaines dames ou demoiselles disent qu'il a les mains "longues"!
2– Etre prêt à sauter! GRRR! – Sale parasite.
3– Celui des vrais boute-en-train est toujours irrésistible. – Oubliée, plus ou moins volontairement.
4– Au Québec, les ifs en sont tous.
5– Quel produit ne l'est pas aujourd'hui? mais ça nous empêche pas de l'acheter, ni même souvent de le manger et à la grande rigueur de le digérer...
6– Sa graine sert de diurétique. – Fourré dans un four.
7– Existes. – Bourrée, repue, satisfaite, qui ne peut même plus avaler une cinquième pâtisserie! – Tant qu'ils craquent, c'est bon signe!
8– D'un goût plutôt vache.
9– C'est pas l'endroit idéal pour aller faire une promenade, à moins qu'on ait l'intention de s'y reposer un peu...
10– Paradis. – La vie en est une où l'on apprend malgré soi!
11– Voyelle doublée. – Amuse-gueule pour bébés ou niaises et perds ton temps dans le langage familier au Québec.
12– Entre les épaules et la ceinture. – A elle. – Zigouille.

VERTICALEMENT

1– Secoué de la tête aux pieds. – Qualifie le sourire d'un diplômé...
2– Certains(nes) préfèrent leur café ainsi. – Chamois des Pyrénées.
3– Coiffure d'orientaux sur la rue et d'occidentales, dans la salle de bains. – Ma pitoune adorée, ma sylphide parfumée, mon bel amour, mon...
4– Jovial, aimant la vie. – Variété de prunier à fleurs pourpres.
5– Article étranger. – Monuments monolithes.
6– Métal dont la plupart des gens n'ont vu la couleur que sur une tête féminine... – Terme du jeu de tennis.
7– Du verbe où l'on se tient les côtes. – Ne qualifie surtout pas des méthodes du genre Ogino-nos!
8– Elle peut avoir raison d'un rocher, avec les siècles... – Petit rien sans importance.
9– Ramassé, déniché.
10– Rendre bas, petit, mesquin. – Qualifie quelqu'un qui comprend vite quand on lui explique longtemps!
11– Venus au monde. – Se dit d'un tissu dont les noeuds ont été enlevés. – Tu l'as voulu!
12– Fait la joie des lapins. (pl.) – Située.

Solution No 370



N.B. Les mots croisés sont plus difficiles le jeudi, le vendredi et le samedi.

SCRIBEC
45 est, rue Jarry
Montréal H2P 1S9
387-2486
SECRÉTARIAT
DACTYLOGRAPHIE
IMPRESSION
PHOTOCOPIE XEROX

PHOTOCOPIE XEROX
1-4 ..... 11¢
5-10 ..... 8¢
11-16 ..... 7¢
copies du même original — la copie
17-30 ..... 6¢
31-49 ..... 5¢
50-70 ..... 4¢
Format légal et papier couleur: 10% en sus Réduction à partir de 14" x 18"

IMPRESSION OFFSET

copies	8½ x 11"	8½ x 14"
100	3.50	4.15
200	4.65	5.95
300	5.85	7.15
400	7.00	9.20
500	8.15	10.05
600	9.00	11.25
700	9.60	11.90
800	10.20	12.75
900	10.80	13.35
1000	11.70	14.00
2000	20.70	25.85
3000	30.25	38.00
4000	39.70	49.90
5000	49.00	61.75

DESCHÊNES & FILS (1969) LTÉE
8335, BOUL. ST-MICHEL, MONTRÉAL 455, QUÉ.
GROSSISTE EN MATÉRIAUX DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE
CLAUDE DUSSAULT
REPRÉSENTANT
BUR. : 374-3110 RÉS. : 324-5724

CLINIQUE D'ÉPILEPSIE DE MONTRÉAL
L'épilepsie, un phénomène naturel qui peut se contrôler
Tél.: LAN-3000
822 est, Sherbrooke, Suite 400
Montréal, Québec

PSST!!!
PEUGEOT
504
Une expérience unique
Qualité de route exceptionnelle
Biarritz
10,825 Racette — 323-1900

CLINIQUE DE GREFFE DE CHEVEUX VIVANTS
Dr Bernard Blanchard, M.D. F.R.C.S.(C)
Dr Guy Blanchard, M.D. F.R.C.S.(C)
90 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 382-5565

monde

Le PS portugais menace de se retirer du gouvernement

Le combat que se livrent les socialistes et les communistes se poursuit. Surtout depuis les élections à l'Assemblée constituante du 25 avril dernier qui ont vu le parti de Mario Soares remporter 37 pour cent des voix. Par ailleurs, depuis une semaine les Partis socialiste, communiste et leurs alliés se livrent une lutte à finir, pour conserver ou gagner des positions dans la presse. Mardi soir, le M.F.A. (Mouvement des forces armées) fermait l'un des derniers journaux de Lisbonne encore favorable aux socialistes: la "Republica" (200,000 exemplaires).

LISBONNE (Reuter) — Le Parti socialiste portugais a menacé de se retirer du gouvernement en protestant contre les empiètements croissants des communistes sur la presse, les syndicats et l'administration locale, déclare-t-on à la direction du parti.

Premier parti portugais aux élections où ils ont obtenu 37 pour cent des suffrages, les socialistes ont posé un ultimatum au président Costa Gomes mardi soir, après la fermeture d'un des derniers quotidiens non communistes de Lisbonne, Republica, ajoute-t-on de même source.

La direction du PS s'est réunie d'urgence toute la soirée après une rencontre improvisée entre le président et les deux ministres socialistes de la coalition gouvernementale, M. Mario Soares, secrétaire général du parti et ministre sans portefeuille, et M. Francisco Salgado Zenha, ministre de la Justice.

Un millier de militants socialistes ont à nouveau manifesté mardi soir devant les locaux de "Republica", accusant le secrétaire général du Parti communiste, M. Alvaro Cunhal, d'être le nouveau dictateur du Portugal. "Republica appartient au peuple, pas à Moscou", ont-ils crié.

Les militants ont remis des sandwiches et des bouteilles de bière aux soldats gardant les locaux. Trois mille socialistes, avec à leur tête M. Soares, avaient déjà veillé toute la nuit de lundi devant le journal.

Ministre exaspéré

Le ministre de l'Information, le commandant Jorge Corria Jesuino, a ordonné la fermeture du journal, mardi, devant l'impasse du conflit entre les typographes communistes et le rédacteur en chef socialiste, M. Paul Rego, et d'autres journalistes, refusant de donner leur démission.

Le ministre a ensuite accusé les communistes d'avoir utilisé le conflit à des fins de division et pour saboter la révolution portugaise.

Le ministre, qui avait fait évacuer les typographes dans des véhicules blindés, s'est montré exaspéré par l'attitude hostile des socialistes à l'égard des communistes.

Cette attitude rejoint celle de la majorité des dirigeants du Mouvement des forces armées qui ont reproché au PS d'avoir voulu exploiter sa victoire électorale de fin d'avril pour semer la division lundi à la réunion de l'assemblée des 250 officiers, sergents et soldats du MFA.

Les socialistes, qui sont apparus électoralement comme le premier parti portugais, avaient déjà subi un revers de taille lorsque les militaires donnèrent raison aux communistes, au printemps, en entérinant l'institution d'une centrale syndicale unique Intersindical.

La décision des socialistes d'en appeler au président Costa Gomes — qui avait donné un appui discret au PS lors des élections — reflète leur méfiance à l'égard du général Vasco Goncalves, premier ministre, qui passe pour soutenir les communistes.



Photo: A.E.I.Noticiosa

Mario Soares: exploite sa victoire électorale?

Une rupture profonde

Le Conseil militaire de la révolution — organe suprême du pouvoir — devait tenir une réunion dans la journée.

La menace de démission des ministres socialistes — au gouvernement avec le PCP, le Mouvement démocratique portugais, proche du PCP, et le Parti populaire démocratique, du centre — apparaît comme une rupture profonde avec les communistes.

M. Alvaro Cunhal avait pourtant, ce week-end, lancé un appel à la réconciliation urgente des deux formations de gauche, face au risque de suppression des partis par les militaires.

La MFA a déjà décidé lundi d'établir des liens directs, par dessus les partis, avec les organisations de base populaires.

Les observateurs doutent que les socialistes quittent effectivement le gouvernement: cela signifierait prendre le risque d'un bannissement.

De la Chine à Saint-Jérôme, en passant par Tricofil...

par Louis FOURNIER

Les travailleurs de la grande filature Tricofil à Saint-Jérôme — l'ex-Régent Knitting — ne sont jamais allés en Chine populaire mais à leur façon, "à la québécoise", ils ont pris le pouvoir dans leur usine, même s'ils savent bien que "c'est tout le système politique qu'il faut changer" et qu'il importe de prendre le pouvoir là où il peut vraiment s'exercer, c'est-à-dire au gouvernement.

C'est ce qu'une délégation de tisserands de Tricofil est venue expliquer, mardi soir, aux membres et sympathisants de la Société Canada-Chine (à quand Québec-Chine?) qui organisait à Montréal, à l'édifice de la CSN, une soirée sur "le développement industriel et la condition des travailleurs en Chine populaire".

Canada-Chine avait invité quelques ouvriers de Saint-Jérôme qui, comme on sait, essaient de vivre une expérience d'autogestion unique en son genre au Québec. Ces travailleurs n'ont pas manqué de rappeler aux "pro-chinois" — qui les ont fort bien accueillis — que la Révolution, avec un grand "R", doit bien commencer quelque part et qu'on ne doit pas rejeter du revers de la main une tentative comme la leur, sous prétexte que le Grand Soir n'est pas encore arrivé...

"C'est formidable"

Aurélien Prévost, vice-président du syndicat des travailleurs du textile (FTQ) et membre du conseil d'administration de Tricofil, a expliqué: "La Chine, c'est formidable, idéal. Dans les usines, les travailleurs ne sont plus exploités comme ici. Le socialisme, nous autres, ça ne nous fait pas peur, mais on a du chemin à faire!"

Avant que le débat ne s'engage, Canada-Chine a présenté un montage audio-visuel sur la condition ouvrière en Chine. Ce document a été préparé notamment par Daniel Palardy, l'ex-président du syndicat (CSN) des travailleurs de l'usine de montage d'automobiles SOMA, à Saint-Bruno-de-Montarville, qui a fermé ses portes en jetant sur le pavé plusieurs centaines d'ouvriers.

Daniel Palardy est allé en Chine durant 15 jours, en juin 1973, lors d'un voyage d'étude patronné par la CSN. Le groupe comptait plusieurs ouvriers d'usines comme la fonderie Canron à Lachine (en banlieue de Montréal!), la fabrique de meubles Biltrite à Anjou, etc. Tous ont été fort impressionnés par le sort de leurs "camarades" chinois.

M. Palardy souligne que les travailleurs du Québec, sans copier un modèle propre au maoïsme, peuvent tirer profit de l'expérience chinoise car, partout dans le monde, les ouvriers ont les mêmes intérêts fondamentaux.

Fierté et dignité

Les ouvriers de Tricofil, quant à eux, n'ont guère eu le loisir de songer à la Chine quand les proprios de la Régent Knitting, la famille Grover de Westmount, les ont jetés dans la rue, le 7 juin 1974. Ils étaient près de 450, avec une moyenne d'âge de 47 ans, une ancienneté moyenne de 17 ans, une scolarité de 6 ans et... une volonté farouche de reprendre le travail — le seul qu'ils connaissent.

Marie-Paule Beauchamp, membre du conseil d'administration de Tricofil et de l'exécutif du syndicat, s'exclame: "Je travaillais pour les Grover depuis 20 ans quand ils nous ont sacrés à la porte. On a eu une réaction de fierté, de dignité. On s'est dit: on va reprendre notre usine".

C'est ce qu'ils ont fait, environ 250 d'entre eux continuant le combat. Ils ont formé la **Société populaire Tricofil**, qui fonctionne comme une coopérative, dans les faits. Ils ont loué l'usine, réorganisé la production, présenté un défilé de mode, garni leur carnet de commandes et, sous peu, la confection de tricots et de chandails doit commencer pour de bon.

$600,000...

Un défi de taille, cependant: il faut $600,000 de fonds de roulement, de capital de partance. La Société de développement industriel du Québec (SDI) a finalement condescendu à prêter $300,000 aux ouvriers de Tricofil, mais à la condition qu'ils recueillent autant eux-mêmes! Ce $300,000 à amasser serait ainsi réparti: $100,000 des salariés de Tricofil, à même un prélèvement sur leur maigre chèque de paie, $100,000 du mouvement coopératif et autant du grand public. Seuls les ouvriers de la filature auront droit de vote à l'assemblée des actionnaires, ayant des actions ordinaires en nombre égal chacun. Les autres investisseurs auront des actions privilégiées.

C'est "le socialisme dans le capitalisme", avoue Pierre Laplante, agent d'information à Tricofil, qui ajoute: "Il faut que les Québécois embarquent avec nous. Si on était en Chine, le système politique appuierait notre expérience d'autogestion mais au Québec, ce n'est pas pareil! Si on ne réussit pas, le gouvernement libéral va nous dire: vous voyez bien, les citoyens ne vous appuient pas"...

La marge de manoeuvre est mince. Aurélien Prévost raconte, amèrement: "Quand on a rencontré le ministre Guy Saint-Pierre (Industrie et Commerce), il nous a dit: il faut faire attention avec les deniers publics! On ne peut pas garrocher l'argent de tous bords tous côtés"...

Le gouvernement Bourassa ne tenait pas le même langage quand il a subventionné, grassement, ITT sur la Côte-Nord, constatent les gens de Tricofil. Eux, ils n'auront pas de subvention mais un prêt, très conditionnel.

Innovations

Pourtant, rappelle l'économiste Jean-Guy Frenette de la FTQ, l'ex-Régent Knitting est l'une des plus grandes usines de textile-vêtement "intégrées" au Québec. Toutes les études de rentabilité sont positives. "Même dans la jungle capitaliste, ajoute-t-il, on peut passer au travers, surtout si les Québécois se donnent le mot pour acheter Tricofil". Selon M. Frenette, "en achetant des vêtements de Taiwan et de Corée du Sud, on appuie l'impérialisme américain", que les Chinois considèrent comme "un tigre de papier"!

Si peu "chinois" qu'ils soient, les tisserands de Saint-Jérôme, par leur syndicat, ont réduit les écarts de salaires entre les plus élevés et les plus bas, et entre les hommes et les femmes (qui forment 50% du personnel). Ils ont aboli le travail à la pièce, élu leurs chefs d'atelier (baptisés "premier homme" ou "première femme"). Enfin, ils ont décidé que le retour progressif à l'ouvrage se ferait selon "l'ancienneté de mobilisation et de scolarité". En d'autres mots, ceux et celles qui ont été les plus "présents" depuis la fermeture, il y a près d'un an, ont la priorité d'embauche.

Tricofil, ce n'est pas chinois (à comprendre) mais c'est nouveau chez les Québécois, en tout cas. La meilleure façon d'aider les "socialistes" de Saint-Jérôme, a-t-on dit mardi soir, c'est de participer à la campagne de souscription qui démarre. Il s'agit de se procurer une action (ou plusieurs) à $100 auprès de la Société de Fiducie du Québec, propriété du mouvement Desjardins.

Chine-Québec

En Chine populaire, racontait-on dans le montage audiovisuel l'autre soir, l'industrie du textile est la première. Au Québec, le textile-vêtement n'est pas loin d'être en tête, comme l'ont appris des générations de tisserands, de "weaveuses" et de midinettes de chez nous.

Il faut féliciter la Société Canada-Chine — dont le président est le Dr Denis Lazure — d'avoir invité des ouvriers de Tricofil à sa réunion régulière et se réjouir de sa nouvelle politique. Désormais, on ne parle plus de la Chine populaire avec un petit air d'exotisme oriental — ni, non plus, en voulant importer, dans son emballage et avec l'étiquette, une des plus grandes et des plus profondes révolutions des temps modernes.

Maintenant, on parle de la Chine en montrant comment les travailleurs québécois et chinois peuvent avoir les mêmes intérêts de base et comment, selon les conditions spécifiques de leur pays, ils cherchent leur "libération".

De la Chine à Saint-Jérôme, en passant par Tricofil, le chemin est long à parcourir, certes, et il reste même encore à trouver...

On peut communiquer avec la **Société Canada-Chine** à l'adresse suivante: Case postale 872, Succursale A, Montréal 101. Tél.: (514) 464-1403, Gilles Morand. Les membres de la Société peuvent maintenant participer à des voyages d'étude en Chine populaire.

Moyen-Orient

Nouveau sursis pour la paix

NATIONS UNIES, N.Y. (d'après l'**AFP**) La Syrie a accepté la prorogation pour six mois du mandat de la force de l'Onu qui surveille le désengagement des forces syriennes et israéliennes sur le plateau du Golan.

Le Conseil de sécurité doit se prononcer la semaine prochaine sur le renouvellement de ce mandat, qui expire le 30 mai.

La communication syrienne est parvenue mercredi dans le bureau du secrétaire général au moment où celui ci s'apprêtait à faire rapport au Conseil sur l'état de la force de désengagement dans la Golan. La Syrie avait fait savoir auparavant, mais non officiellement qu'elle consentirait à une prolongation de deux mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin juillet, date à laquelle le mandat de la force de désengagement dans le Sinai, entre Egyptiens et Israéliens, vient à expiration. C'est sur cette base que le conseil s'apprêtait à adopter une résolution. L'Egypte, en acceptant le renouvellement du mandat des casques bleus dans le Sinaï en avril dernier, avait limité celui-ci à trois mois, au lieu des six mois traditionnels. Israël réclamait les six mois habituels pour l'une et l'autre de ces forces.

Les observateurs de l'Onu attribuent ce changement de la position syrienne au fait que les préparatifs pour la réunion de la conférence de Genève sont loin d'être achevés, et que l'URSS, qui est co-présidente de cette conférence avec les Etats-Unis, a rejoint la position américaine selon laquelle il est nécessaire de préparer cette réunion avec le plus grand soin si l'on veut qu'elle aboutisse. Un tel consensus parait s'être dégagé de la toute récente rencontre Kissinger-Gromyko à Vienne.

Il est vraisemblable, selon les observateurs, que Moscou aura fait entendre à la Syrie que les récents entretiens du gouvernement soviétique avec les dirigeants arabes n'ont pas fourni d'indications suffisantes pour croire que la conférence pourrait se réunir avec fruit en juin ou début juillet.

Les Canadiens au service idéologique des E-U.

MOSCOU (d'après AFP) - La Pravda, organe officiel du Parti communiste soviétique, accuse les maisons d'édition et ce qu'elle appelle les "services idéologiques" des Etats-Unis de profiter de leur emprise sur le marché du livre au Canada en vue du "conditionnement idéologique de la société canadienne dans un esprit qui leur convient".

Le correspondant de la Pravda à Ottawa, Nikolai Braguine, dont l'article est cité par l'agence Tass, prétend que les éditions américaines, secondées par de présumés "services compétents américains chargés du conditionnement de l'opinion publique à l'étranger", sont parvenus, à la suite d'une offensive de longue haleine, à ce que les livres des auteurs canadiens et la presse nationale "n'arrivent aux étalages des libraires qu'en quantité extrêmement limitée".

SOUSCRIVEZ GÉNÉREUSEMENT À LA LUTTE CONTRE LE CANCER

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

w.h.perron

Pour faciliter votre sélection, nos plants sont étiquetés en diverses couleurs

Guidez-vous sur les pancartes colorées (de forme similaire à celles ci-dessous)

ANNUELLES POUR COINS ENSOLEILLÉS
Alysses
Oeillets
Célosies
Géraniums
Tagètes
Pétunias
Phlox
Salvias
Mufliers
Zinnias
et bien d'autres

ANNUELLES POUR COINS OMBRAGÉS
Bégonias Semperflorens
Bégonias tubéreux
Coleus
Impatiens



VIVACES
Astilbe
Coeurs saignants
Hémérocalles
Delphiniums
Iris
Lis hybrides
Lupins
Pivoines
Pavots
Phlox
et plus de 100 variétés pour rocailles

COUVRE-SOL VIVACES
Ajuga
Pervenche
Thym traçant
Saxifrage Tunica

ANNUELS
Pourpier et
Zinnia rampant

LÉGUMES
Brocoli
Chou
Chou-fleur
Concombre
Aubergine
Laitue
Melon
Oignon
Piment
Choux de Bruxelles
Tomate
et de nombreuses herbes aromatiques

master charge
CHARGEX

w.h.perron

• Ouvert: les jeudis et vendredis jusqu'à 9:00 p.m.
• Vaste terrain de stationnement

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(½ mille au nord du pont de Cartierville)

AUCUNE COMMANDE TÉLÉPHONIQUE ACCEPTÉE

éditorial

Le pétrole des gens sérieux

Avant-hier le cabinet fédéral approuvait de façon définitive le projet de pipeline Sarnia-Montréal. Les travaux commenceront en septembre et seront terminés au milieu de 1976. Les problèmes de tracés qui, pendant des mois, ont provoqué tant de discussions entre Inter-provincial Pipeline et les gouvernements de l'Ontario et du Québec sont maintenant aplanis. Le gouvernement fédéral accepte de subventionner le projet, advenant que moins de 250,000 barils par jour ne soient transportés.

Et c'est ainsi qu'aboutit le conflit de deux gouvernements. L'un envisageait de construire un superport dans le fleuve où des navires gigantesques déchargeraient l'or noir, obtenu à la suite de contrats arabo-mythiques, pour des "forêts de raffineries". L'autre considérait simplement l'utilité d'apporter à Montréal l'équivalent d'un tiers de la consommation du Québec, au cas où les pénuries mondiales gêneraient les approvisionnements de l'Est.

Le premier projet s'est rapidement heurté aux obstacles inévitables des rêves mal étudiés. On s'est rendu compte que le projet était, en fait, poussé par deux compagnies américaines désireuses d'approvisionner le centre du continent; que les risques de pollution pouvaient être considérables; que le projet de contrat avec l'Arabie Saoudite était basé sur une conversation à bâtons rompus; que les "forêts de raffineries" se ramenaient à la constatation que bientôt, il faudra ajouter 10 ou 15% à la capacité de raffinage du Québec.

Et tout cela s'est perdu dans les brumes des discours ministériels et dans la science-fiction des communiqués de presse.

Au contraire, le gouvernement fédéral avait compris à quel point il pouvait être intéressant pour l'unité canadienne, d'assurer une partie de l'approvisionnement de Montréal à partir du pétrole de l'Orient. Les grandes compagnies n'avaient pas d'objection à ce que leur filiale — Inter-provincial Pipeline — se charge de l'opération, à la condition que le gouvernement prenne les risques à sa charge. M. MacDonald, dès le lancement du projet, avait conscience qu'il pouvait saboter les tentatives du gouvernement de Québec. Mais, comme il le disait déjà le 9 septembre 1973, il n'avait aucune assurance que le gouvernement de Québec, en dépit de ses déclarations, disposait d'approvisionnements de pétrole sûrs et à prix concurrentiels. Il a donc fonctionné, et nous en sommes maintenant à une décision ferme, à des plans précis, et à trois mois de l'ouverture des chantiers.

Pour les fédéralistes, c'est une très bonne nouvelle. A l'époque où la ligne Borden empêchait l'essence importée au Québec ou raffinée à Montréal de pénétrer en Ontario, les indépendantistes avaient longuement dénoncé cette frontière artificielle qui bloquait l'industrie québécoise. La situation est maintenant renversée. Une partie du marché montréalais sera directement rattaché à l'Ontario et à l'Ouest qui lui garantiront des approvisionnements même si la situation internationale se détériorait. Alors que le gouvernement fédéral avertit les consommateurs américains qu'ils devront graduellement se passer du pétrole canadien, au contraire les consommateurs québécois pourront profiter d'une assurance nouvelle. Peut-on ne pas utiliser une telle conjoncture pour démontrer à quel point l'appartenance au Canada présente des avantages évidents? Et comment d'ailleurs ne pas démontrer aussi que le seul gouvernement sérieux, le seul gouvernement véritable, est ce gouvernement d'Ottawa qui, lui, aboutit à des réalisations concrètes plutôt que de se contenter, comme d'aucuns, de ce que Alphonse Allais appelait des "paroles verbales".

Pour les indépendantistes, le projet n'est pas non plus sans intérêt. Il est excellent que le Québec se situe au confluent de trois routes du pétrole: celle qui l'achemine de Portland à Montréal par pipeline; celle qui le fait entrer par le golfe vers les installations maritimes (modestes... pas des superports) de Québec et de Montréal, et maintenant le pipeline de Sarnia. Dans un monde où les approvisionnements peuvent être menacés par toutes sortes de conflits politiques, plus les portes d'entrées et les fournisseurs sont nombreux, meilleure est la protection. Cela, les pays d'Europe l'ont compris depuis longtemps, où la pose des pipelines de pétrole et de gaz ont marqué le début de la fin de la guerre froide.

Dans ce sens, il faut saluer l'arrivée du pétrole de l'Ouest à Montréal. Il faut saluer, en fait, que Montréal puisse avoir accès à autant de sources énergétiques que possible.

Pour une fois, l'intérêt du Canada et du Québec coïncident. Que chacun ait ses arrières-pensées politiques, rien de plus normal. Mais c'est un de ces cas où il est important de souligner que les intérêts économiques ne sont pas toujours opposés ou divergents. Les provinces de l'Ouest trouveront un avantage évident à pouvoir jouer le marché américain contre les marchés de l'Ontario ou du Québec et vice versa. Le Québec trouvera, un jour, un avantage évident à jouer les pétroles de l'Ouest contre ceux du Venezuela ou du Moyen-Orient... en attendant d'en trouver lui-même.

JACQUES PARIZEAU

commentaires

Comment se portent nos policiers ?

A la demande de la Fraternité des policiers, le psychologue industriel Pierre DuBois a tenté de définir "les répercussions psychologiques du travail policier". Il est parvenu à un bilan qui devrait jeter l'inquiétude d'abord chez les dirigeants policiers, mais aussi chez les responsables de la chose publique et dans la population.

Le policier que nous décrit M. DuBois, en effet, subit en raison de son travail professionnel des pressions qui le minent en profondeur et qui le laissent parfois complètement démuni face à des problèmes psychologiques d'envergure. 69% des policiers interrogés sont "souvent" ou "occasionnellement" en désaccord avec ce que leur travail les oblige à faire. 22% des policiers passent occasionnellement outre aux règlements internes du service de la police. 88% des policiers touchés par la recherche "avouent qu'il leur serait plus facile de passer du temps avec leurs enfants et d'avoir avec eux certaines activités" s'ils occupaient un autre emploi. Seulement 12% des policiers n'éprouvent jamais de difficulté à s'endormir. 9% des policiers interrogés ont déjà soupesé l'idée de se suicider. "Les énoncés 9 à 12 mesurent des symptômes névrotiques assez sérieux. Ils affectent, d'après un calcul rapide, approximativement 9% des policiers de la recherche. Ce pourcentage est faible mais prend de l'importance vu la gravité des symptômes décrits par les énoncés. Puisque ces énoncés sont fortement interreliés, on peut conclure que ce sont les mêmes policiers qui manifestent ces symptômes. Devant la gravité de ces derniers, nous sommes d'avis que ces policiers nécessitent un traitement psychologique". Et ainsi de suite.

A vrai dire, ce qui inquiète particulièrement l'observateur, ce n'est pas uniquement de retrouver à l'intérieur des cadres policiers une minorité d'individus qui ne sont aucunement adaptés à ce travail délicat entre tous. C'est de déceler chez le policier moyen des comportements et des attitudes qui vont carrément à l'enconre des moeurs socialement acceptées. On s'inquiète quand "38% des sujets admettent que leur humeur change rapidement sans qu'ils sachent pourquoi." Quand on met les policiers face à l'énoncé suivant: "Au train où vont les choses, notre société se dirige vers le chaos le plus complet", on est estomaqué de constater que 44% tombent d'accord. 20% des policiers estiment que "ce sont le sexe et l'argent qui intéressent les femmes avant tout". 25% déclarent que "peu de gens méritent notre confiance". Au moins 33% des sujets "adoptent des attitudes sociales rigides" tandis que 67% "ont obtenu une cote qui les situe tout près du seuil critique". Même si les premiers chiffres n'avaient rien de particulièrement rassurants, ceux-ci aggravent encore le problème: non seulement les policiers sont durement touchés dans leur vie personnelle par les pressions qui découlent de leur métier, mais encore ils exercent leur métier avec une mentalité qui les pousse à jouer les justiciers et à considérer l'ensemble de la société comme un nid de vipères.

M. DuBois, malheureusement, ne va pas loin dans son effort d'interprétation ni dans ses recommandations. On accepte avec lui l'idée d'examens d'admission plus poussés. On admet avec lui, sans trop savoir quoi faire, que le travail par quarts rend la vie familiale des policiers peu satisfaisante. Tout cela, cependant, demeure à la surface du problème et il faut souhaiter que M. DuBois en soit lui-même conscient. Ce qui mine les policiers de l'intérieur, c'est le sentiment qu'ils ont de se sentir "socialement isolés", d'être contraints par des supérieurs qu'ils ne portent pas dans leur coeur d'appliquer des lois pour lesquelles ils n'ont pas toujours grand respect. Certes, ils entretiennent eux-mêmes des préjugés tenaces, mais c'est souvent le seul moyen pour eux de se mettre au diapason de ce que leurs chefs attendent d'eux.

La police, dans tous les pays du monde, est au service du pouvoir exécutif et il n'est pas anormal qu'il en soit ainsi. Mais quand le pouvoir exécutif s'éloigne trop de la société et entraîne la police à sa suite, alors le pouvoir exécutif devient faux et tyrannique. Et la police devient malade.

Laurent Laplante



Un cas de patronage

Invoquant le prétexte classique et surtout commode de la situation "urgente", la Commission des accidents de Travail du Québec (CAT) accorde le 22 août 1973 un contrat de $140,000 à l'agence de publicité Inter Canada, à charge pour cette dernière de faire imprimer une série de dépliants sur la sécurité dans les chantiers de la construction. Le 16 octobre 1973, les coûts sont majorés de $6,000 en raison de l'augmentation des frais d'impression. Nouvelle hausse en janvier 1975 de $3,535, pour un total de $149,535. En réalité, selon un haut fonctionnaire de la Commission, le total de la facture à être payée par les contribuables québécois ira chercher dans les $175,000.

Pour des imprimés, révèle notre correspondant parlementaire à Québec, Jacques Keable, qui prendront le chemin de la poubelle. La facture, le style, le ton du message des dépliants destinés aux travailleurs de la construction est d'une telle insignifiance et d'une telle puérilité que les milieux visés par le message en font des gorges chaudes.

Comme de bien entendu, le contrat a été accordé sans appel d'offres à l'agence de publicité Inter Canada dont le propriétaire est M. Henri Dutil, publicitaire de fortune qui avait loué ses services à M. Robert Bourassa, alors que ce dernier sollicitait l'investiture des militants libéraux au congrès de leadership de 1970.

M. Bourassa répète souvent comme un vieux disque usé de lui citer "un seul cas de patronage" pratiqué par son gouvernement. Le premier ministre est servi. Entre autres cas évidents, le contrat accordé à l'agence Inter Canada pour des imprimés qui prendront le chemin des égouts constitue une gratification pure et simple du gouvernement à un ami politique dont les talents sont manifestement plus visibles dans l'organisation électorale que dans la conception publicitaire.

Le premier ministre rétorquera sans doute que cette affaire "prouve encore une fois l'intégrité de son gouvernement", et ses brillantes qualités administratives...

M. Bourassa ne peut feindre l'ignorance en cette matière. Il sait, tolère et encourage la mainmise par deux agences de publicité libérales, Inter Canada et Pierre Tremblay et associés, sur la presque totalité des contrats gouvernementaux. Il sait que cette situation est contraire à l'éthique et à minimum de rigueur dans l'administration des affaires publiques.

Les $175,000 qui seront jetés à l'eau à cause du mauvais travail exécuté par l'agence de publicité de M. Dutil sont peut-être une goutte d'eau dans l'océan des dépenses gouvernementales, mais ils pourraient être la pointe d'une iceberg autrement plus important.

Le Jour a déterré ce cas précis de patronage politique. Pour aller au fond des choses dans l'adjudication des contrats de publicité du gouvernement libéral, une commission parlementaire ayant le mandat d'étudier **tous les contrats** accordés à Inter Canada et Pierre Tremblay et associés depuis 1970 pourrait clarifier une situation qui demeure jusqu'à ce jour parfaitement trouble.

Il y a des façons de prouver l'intégrité de son gouvernement. La meilleure est de chercher la vérité et de la dire. Si M. Bourassa n'a rien à cacher au chapitre des agences de publicité libérales qui émargent aux fonds de l'Etat, qu'il ouvre ses livres.

En attendant, les responsables de l'administration des deniers publics ont les meilleures raisons du monde de flanquer à la porte les démarcheurs libéraux qui sollicitent des contrats, non en raison de leur compétence, mais en invoquant leurs intimités politiques et les appuis partisans qui leur sont disposés dans les hauts lieux du pouvoir.

Yves Michaud

vous avez la parole

La pauvreté de la langue est le reflet de notre anémie...

Je suis Québécois, je suis francophone, j'ai des luttes à mener et ma langue est ma première sinon ma seule arme. Il m'apparaît alors essentiel de posséder cette arme afin de la maîtriser du mieux que je peux pour défendre mes droits. Or je ne la possède pas entièrement, du moins pas encore. Parler français au Québec n'est pas toujours chose facile.

En ce qui regarde notre parler je ne suis pas d'accord avec un Jacques Lorrain ("La mort de mon joual") qui considère grossier le fait qu'on dise "dzi", "dzu", "tsi", "tsu" au lieu de "di", "du", "ti", "tu" à la manière de nos cousins les Français; je ne suis non plus de l'avis de M. Dagenais (Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada) qui traite de barbarismes les régionalismes qui ne sont certainement pas employés en France mais qui sont toujours en usage courant ici; et je partage très rarement les vues étroites de M. Beaudry qui semble voir des anglicismes (syntaxiques surtout) là où il n'y en a pas

Ils ont une tâche noble, cependant leur attitude envers le français québécois ne fait qu'infliger aux Québécois un complexe de plus. Et contrairement à ce qu'ils croient, ce n'est pas uniquement par un enseignement plus rigoureux de la langue que nous parviendrons à parler un français plus précis, plus articulé et plus riche.

Les Québécois ne réussiront à parler leur langue fièrement que le jour où ils sentiront jusque dans le fond de leurs tripes qu'ils se possèdent eux-mêmes. Notre langue souffre d'un appauvrissement, reflet de l'anémie culturelle, résultat de l'absence des Québécois dans les domaines les plus vitaux: l'économie, l'industrie, le commerce etc.

Je ne peux concevoir que pardessus ces débats sempiternels un V. L. Beaulieu prêche une langue purement (sic) québécoise avec une grammaire authentiquement québécoise. Toutefois ces débilités deviennent à mes yeux de la foutaise lorsque je vois un Bourassa vantant et vendant son infâme loi 22. Avec ça notre langue peut devenir une corvée.

Benoît LeBlanc
Brossard

La visite de la Reine: une provocation!

Nous avons appris en fin de semaine la récente décision du Cojo d'inviter officiellement la reine Elisabeth II à venir présider l'inauguration des Jeux olympiques de 1976. A la suite de cette décision, nous nous sommes posé quelques questions.

Est-ce que l'on veut ranimer le climat social de violence qui existait au moment de la crise d'octobre en 1970? Est-ce que l'on veut provoquer les milieux indépendantistes et leurs militants? Veut-on prouver aux citoyens du Québec qu'on peut les ignorer comme autrefois lorsqu'on prend une décision dans leur pays? Serions-nous aussi colonisés qu cela sans le savoir?

Nous croyons que pour le gouvernement fédéral, le Québec est encore une colonie. Or, notre colonie donne des soubresauts d'indépendance depuis quelque temps qui inquiètent notre grand frère fédéral. Pour lui, il serait très intéressant de relancer la population du Québec dans un climat de peur et de fantasmes si l'on tient compte de la montée du Parti québécois même dans les rangs anglophones, de la descente effectuée par le Parti libéral du Québec au plan de l'intégrité et des prochaines élections provinciales qui seront déclenchées après les Olympiques en 1976.

Que nous reste-t-il à faire devant cette décision? Nous devons monopoliser le plus d'énergie possible et faire circuler une pétition à travers le Québec et ce, dans tous les comtés afin de bloquer ce nouveau processus de provocation et d'éviter ainsi que le Québec ne sombre à nouveau dans la noirceur et dans la peur.

Le mépris n'aura qu'un temps.

Micheline et Michel Desmeules
Vimont, Ville de Laval

le fond des choses

La Ligue des Droits de l'Homme

Les commissions d'enquête: justice parallèle ou instrument utile?

Une déclaration de la Ligue des Droits de l'homme présentée par le directeur général Maurice Champagne.

Posons le problème

La question qui fait l'objet du présent débat peut être résumée à fond dans deux interrogations fondamentales. Premièrement, les commissions ou procédures diverses d'enquête, qui ont fait couler tant d'encre surtout ces récentes années et tant fait la manchette des journaux, sont-elles une forme utile, nécessaire et qui doit être maintenue, d'administration de la justice et même plus largement d'administration de la chose publique au Québec? Deuxièmement, et dans l'hypothèse d'une réponse affirmative à l'interrogation qui précède, de quelle façon faut-il en régler l'utilisation et la procédure pour que, sans leur faire perdre leur efficacité et sans non plus sacrifier le droit de la collectivité à l'information la plus libre et la plus complète sur la chose publique, les droits des personnes appelées à y déposer de même que les droits de celles éventuellement impliquées par les dépositions des premières ne soient pas compromis et livrés en pâture à ce que l'on a appelé avec assez de justesse "le tribunal des media"?

On a déjà dit plaisamment que les commissions d'enquête constituaient l'une des plus grosses industries du Canada. La remarque est aussi bien connue selon laquelle les hommes politiques d'ici, en présence de situations particulièrement complexes, avaient souvent l'unanimité facile pour décider au moins d'une question, à savoir de la mise sur pied d'une commission d'enquête. Passons sur la création des grandes commissions royales d'enquête, dans le domaine de la santé, de l'éducation ou ailleurs. Leur rôle en est un de politique et de réforme générales, sans trop de lien avec des individus ou des événements particuliers; à ce titre elles sont assez étrangères à la problématique définie plus haut. Celles qui nous concernent ici sont plutôt les commissions à vocation plus spécifique, chargées de procéder à la collecte de certains faits et informations, reliés à un nombre relativement défini de personnes dans un secteur donné d'activité. Aux dires de certains, on a pu avoir tendance à recourir à la commission royale d'enquête pour différer les décisions politiques à prendre. Un peu de la même façon et plus clairement encore, n'y a-t-il pas un risque que le recours aux enquêtes et commissions d'investigation de toutes sortes constitue la voie facile à l'analyse des situations et que cette voie vienne doubler ou prendre la place des tribunaux de droit commun et des contrôles politiques et administratifs continus, à cause des déficiences sinon de l'inexistence de ces derniers?

Si difficile qu'il soit de lui donner une exacte appréciation, la question est pourtant d'une extrême importance et c'est par là à notre avis qu'il faut commencer. A ce sujet, il y a intérêt à se référer au célèbre rapport **Salmon** de 1966 sur le rôle et la procédure des tribunaux dits d'enquête en Grande-Bretagne (**Royal Commission on Tribunals of Inquiry**, London, Her Majesty's Stationery Office, 1966). Pour les auteurs de ce rapport, dont nous empruntons d'ailleurs ci-après certaines des conclusions, ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, dans des cas de crise de confiance publique véritable ("crisis of public confidence") qu'on devrait avoir recours à de telles enquêtes, et cela du reste sur décision parlementaire uniquement. "La procédure inquisitoriale, peut-on lire au rapport, est étrangère au concept de justice généralement reçu au Royaume-Uni. Il y a cependant des cas exceptionnels où une telle procédure doit être employée pour la préservation de la pureté et l'intégrité de notre vie publique, valeurs sans lesquelles une démocratie véritable est impossible".

Convenons qu'il puisse y avoir entre l'Angleterre et le Canada des différences de contexte et de tradition telles que ne soient peut-être pas totalement et automatiquement transposables ici les solutions de là-bas. Il n'en demeure pas moins qu'il faut d'après nous mettre beaucoup d'insistance sur le fait que des enquêtes du type de celles sur le crime organisé ou sur les libertés syndicales dans l'industrie de la construction devraient demeurer très exceptionnelles. Et cela pour plusieurs raisons.

Raisons pour restreindre l'usage des commissions

La première n'a pas à être beaucoup explicitée devant un public de juristes. Elle tient, on l'aura deviné, à ce que l'enquête, à la différence du procès, qu'il soit civil ou pénal, ne comporte pas et, en raison même de sa nature et de sa justification, ne peut pas comporter cet ensemble de garanties procédurales, dégagées par des siècles de tradition judiciaire et bénéficiant selon le cas à l'accusé, à la partie ou au simple témoin lors d'un procès proprement dit. L'enquête, parce que justement elle est une enquête, doit se dérouler selon des modalités procédurales très flexibles et très assouplies par rapport à celles du procès. C'est précisément là la raison pour laquelle il faut en user avec beaucoup de circonspection. Un simple examen de la législation actuelle du Québec dans le domaine nous révèle que nous avons une philosophie de la "contraignabilité facile" dans nos diverses formes de commission d'investigation. Si cela doit demeurer, nous devrions songer par ailleurs et par voie de compensation à accroître les garanties bénéficiant au témoin. Nous y reviendrons.

Il y a encore une autre raison, dont il faut se garder de sous-estimer l'importance, qui doit nous mettre en garde contre ce type d'enquête. Elle tient celle-là à une espèce d'état d'esprit collectif qui menace de se développer par la multiplication de pareilles procédures. Etat d'esprit de suspicion généralisée d'accusations populaires souvent mesquines, de culpabilité par simple association; état d'esprit générateur de toutes sortes d'inquisiteurs, petits et grands; en fin de compte et cela pour le pire état d'esprit fait de crainte, d'inhibition voire de passivité. On l'a souvent dit: toute personne est à la limite plus ou moins un criminel ou le fut au cours d'un passé pas si lointain. L'investigation tant soit peu généralisée risque non seulement d'opprimer l'individu mais de miner la crédibilité des institutions et des actions de groupe, cela auprès d'un public qui, comme n'importe quel public, aime les histoires et les révélations.

Dire que la procédure de la commission d'enquête publique doit être une procédure exceptionnelle et qu'il faut presser les gouvernants de faire disparaître les nécessités d'y avoir recours — par des mesures préventives, des contrôles continus, des réformes de structure ou de personnel - c'est quand même dire qu'une telle procédure a son utilité. A quelles conditions?

Comme impression générale de départ on ne peut s'empêcher de souligner combien l'analyse juridique consacrée à l'institution de la commission d'enquête a été parfois étroite et formaliste. Ainsi par exemple, on conçoit mal qu'aux fins d'ouverture au pouvoir de surveillance de la Cour supérieure et d'applicabilité des règles de justice naturelle, il soit possible de qualifier les pouvoirs d'une commission de pouvoirs simplement administratifs, parce que non décisionnels, alors même que celle-ci tient des audiences publiques, entend d'innombrables témoins, fait la manchette des journaux et que pour tout le monde, sauf quelques initiés, l'enquête a toute l'apparence d'un procès. Nous croyons savoir que, surtout suite à certaines affaires récentes, la jurisprudence tendrait à se libéraliser à ce chapitre. Ce serait heureux et justifié, tant il nous semble évident qu'une enquête ouverte sur le comportement d'un officier public n'a guère de ressemblance avec la cueillette d'informations et de documents qu'un fonctionnaire du fisc peut venir opérer au domicile ou au bureau d'un particulier.

Recommandations pour améliorer la Loi

Mais en dépit des éclaircissements jurisprudentiels qui se font jour, il nous semble impérieux que la législation en cette matière soit refaite et mise à jour. La procédure administrative, et le déroulement du type d'enquête dont il est question ici en fait partie, est paraît-il un domaine complexe, où règnent l'incertitude et l'absence d'uniformité. Ne serait-ce que pour le seul impératif de l'efficacité de l'enquête qui se tient et pour éviter des évocations et toutes sortes de mesures, parfois dilatoires, le droit statutaire devrait être précisé à ce chapitre. S'il devait l'être, la Ligue des Droits de l'Homme favoriserait les quelques orientations fondamentales qui suivent, plusieurs d'entre elles étant inspirées du rapport **Salmon** de même que du rapport **Mc Ruer** d'Ontario (Royal Commission-Inquiry into Civil Rights, 1968).

1) Mise sur pied de la commission et activités préliminaires

Comme on l'a mentionné plus haut, la mise sur pied d'une commission d'enquête du type de celle dont il est question ici devrait être une mesure exceptionnelle, justifiée par la nécessité d'élucider une situation complexe et très alarmante et d'y porter remède. Suivant une terminologie que l'on retrouvait dans la législation du Québec entre 1925 et 1941 son mandat ne devrait porter que sur "des accusations, actions ou faits articulés avec précision" et devrait être en général limité dans le temps.

On pourrait envisager qu'au cours d'une séance préliminaire, les commissaires interprètent publiquement leur mandat tel qu'ils l'entendent et décrivent les lignes générales de l'enquête qu'ils entreprennent, avec toutes les mises en garde nécessaires pour éviter les jugements hâtifs et injustes du public.

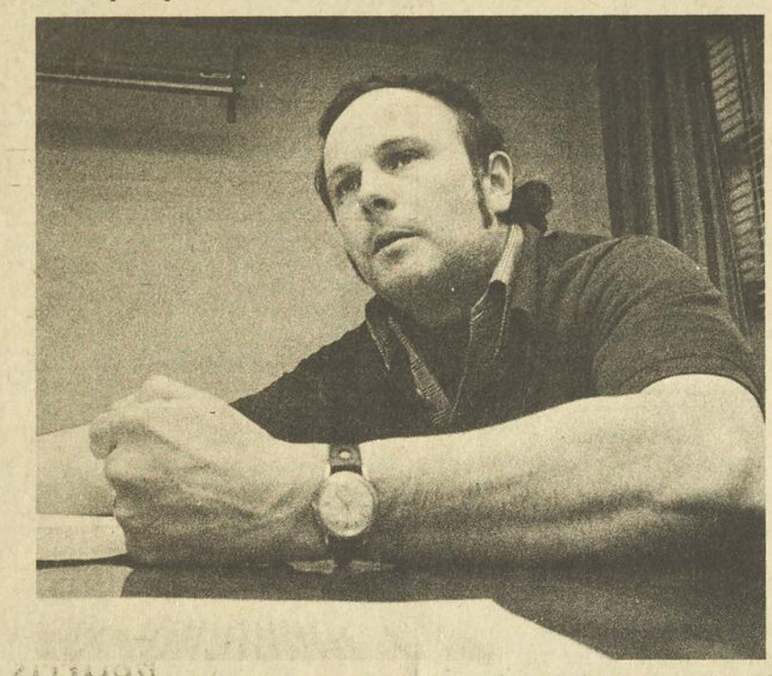
Il va sans dire que l'investigation faite par un organisme de ce genre ne commence pas au premier jour de la tenue des audiences. Tous les témoins que la commission souhaiterait faire comparaître pourraient être appelés à faire d'abord une déposition auprès de l'avocat de la commission. Suite à cela et après une étude préliminaire de la preuve recueillie, il pourrait leur être remis un document contenant l'énoncé des faits et événements à propos desquels la commission les entendrait par la suite en audience publique.

Peut-être n'est-il pas superflu d'ajouter qu'une jurisprudence de 1962 de la Cour d'appel d'Ontario, en rapport avec une enquête sur la criminalité, donnait au droit au service d'un avocat une extension comparable à celle que nous proposons ici (**Re. The Ontario Crime Commission, ex parte Feeley and Mc Dermott,** (1962) 34 D.L.R. (2d) 451, 133 C.C.C. 116).

Soulignons aussi, toujours au titre des garanties bénéficiant au témoin qu'il nous semble profondément anormal qu'une commission d'enquête dispose, comme c'est le cas actuellement, du pouvoir de condamner pour outrage au tribunal. Conformément aux recommandations des commissions **Salmon et Mc Ruer,** ce pouvoir devrait être transféré et appartenir aux seuls tribunaux judiciaires supérieurs.

Pour plus de garantie encore, peut-être y aurait-il lieu de prévoir, à l'image de la loi ontarienne sur les enquêtes publiques (**The Public Inquiries Act,** 1970 R.S.Q. ch. 379, art. 5), la possibilité d'un appel par exposé de cause auprès de la Cour d'appel, au cas où la juridiction de la commission ou la validité de quelque décision ou ordre en émanant serait attaquée par une personne affectée. Certains pourront avoir l'impression d'une précaution superflue. Il nous semble au contraire qu'il s'agirait d'une garantie nécessaire et au surplus d'un éclaircissement statutaire utile si l'on tient compte du fait que les recours sont de toute façon tentés auprès des tribunaux supérieurs et de tout ce temps perdu à débattre de leur existence. En plus d'une garantie de justice, ce pourrait être en ce sens une garantie d'efficacité.

Il y aurait lieu enfin d'envisager que le témoin assigné ait droit au remboursement des dépenses qu'il a ainsi encourues, sous réserve d'une discrétion de la commission pour l'en priver dans des circonstances exceptionnelles.



On a déjà dit plaisamment que les commissions d'enquête constituaient l'une des plus grosses industries du Canada...
(Maurice Champagne)

2) Droit au service d'un avocat et autres garanties

Tout témoin appelé à déposer lors d'une telle enquête devrait avoir le droit au service d'un avocat, avec mission pour ce dernier non seulement de faire objection aux questions posées mais aussi d'interroger lui-même son client et éventuellement de contre-interroger d'autres témoins. Toute personne affectée par quelque témoignage devrait aussi avoir le droit d'être entendue, sur preuve estimée suffisante par la commission d'une atteinte à ses droits. Le témoin devrait également bénéficier de la "protection de la Cour", à propos de laquelle la loi devrait en profiter pour créer de la part de l'enquêteur une obligation d'informer.

Le libéralisme des suggestions qui précèdent, surtout en rapport avec le droit au service de l'avocat, pourra surprendre et prêter beaucoup à discussion. De cette façon, l'enquête ne deviendrait-elle pas alourdie au point de ne plus se distinguer d'un procès véritable? C'est là un risque qu'à notre avis l'on a tendance à sur-estimer. Il faut compter en effet sur le fait que l'enquête se déroule par ailleurs sans grande contrainte procédurale — caractéristique qu'il faut à notre avis lui conserver — et dans un contexte d'ensemble où le ou les commissaires ont beaucoup d'initiative, de discrétion et un rôle très important. Ils ont les pouvoirs pour parer à toute forme d'obstruction.

En revanche, la largeur du champ d'investigation combinée à la souplesse procédurale que l'on vient d'évoquer est de nature à mettre éventuellement en péril les droits du témoin ou de tierces personnes, d'autant plus que l'enquête se tient publiquement et qu'il doit continuer d'en être ainsi, comme nous nous en expliquons ci-après. Tout bien considéré, nous croyons qu'il faut accepter les observations suivantes du rapport **Salmon** quant au droit au service de l'avocat: "Il est peu vraisemblable qu'un témoin accepte une telle dépense à moins qu'il considère qu'il y a danger réel pour lui de se voir préjudicié dans ses droits par l'enquête — et il peut en savoir plus à propos de ce danger que le tribunal peut en savoir lui-même avant que la preuve ne soit déposée. Nous ne voyons aucune raison pour laquelle un témoin qui, dans l'intérêt public, doit se soumettre à une forme inquisitoriale d'enquête et à la publicité qui s'ensuit, ne devrait pas se voir reconnaître ce droit élémentaire d'être représenté par avocat s'il se considère en péril. Nous ne croyons pas que cela soit de nature à ajouter beaucoup à la durée et aux coûts de l'enquête".

3) Le caractère public de l'enquête

Il s'agit là, on l'aura compris, d'une question absolument fondamentale à propos de laquelle il s'impose de tenter de concilier le double objectif du droit des personnes à leur réputation et de la nécessaire et fondamentale liberté d'expression et de circulation des informations d'intérêt public. A ce sujet deux types de solution pourraient être envisagés.

D'un côté on peut estimer qu'en raison de la brièveté de la période de temps qui s'écoule entre le moment où une déclaration est faite et celui de sa diffusion par les média et de l'impossibilité d'en vérifier le bien-fondé, il serait sage dans certains cas d'instituer une sorte de période-tampon entre les deux moments.

D'un autre côté, on peut estimer que, la procédure de la commission d'enquête venant à l'occasion d'événements graves et alarmants pour l'opinion publique, c'est aussi pour l'opinion publique et en vue de l'éclairer, qu'on prend la décision de la mettre sur pied.

Disons pour conclure qu'à notre avis, c'est une réflexion d'ensemble sur la procédure de la commission d'enquête qui s'impose dans le contexte présent du Québec. On veut croire qu'en 1963, c'est Lord Denning seul qui en Angleterre enquêta sur l'affaire Profumo, dans le huis-clos absolu et sans que les dépositions ne soient jamais rendues publiques, le savant Lord agissant à la fois comme enquêteur, conseil, avocat et juge. Outre que des Lord Denning ne sont pas des personnages qui courent les rues, une telle spontanéité d'investigation est devenue évidemment impensable. C'est un domaine où il faut légiférer. Nous avons indiqué les grandes orientations qui devraient à notre avis présider à cette législation.

René Lévesque

Médicaments: le profit et le poison

La préoccupation essentielle des fabricants de médicaments, c'est le "rendement financier". Ce qui les amène à produire de préférence des substances de plus en plus coûteuses mais dont l'utilité est trop souvent marginale: "Ainsi la mise au point et la commercialisation d'un produit non essentiel, destiné à soulager les symptômes d'une affection banale, peuvent avoir priorité sur la mise au point d'un médicament essentiel. L'expérience laisse penser que la liste des médicaments essentiels... n'est pas longue. La santé publique n'a rien à gagner à la mise sur le marché d'un nombre excessif de produits pharmaceutiques, surtout s'ils font double emploi..."

Ces quelques brèves citations, qui accompagnaient avant-hier une dépêche concernant l'Organisation mondiale de la santé, sont tirées d'un rapport de son propre directeur-général que l'OMS étudie cette semaine à Genève...

Je venais à peine d'en prendre connaissance que, quelques pages plus loin, je tombais sur une interview publicitaire avec un gros homme d'affaires, chapitre d'une série soigneusement préfabriquée en vue de mousser l'image du "monde des affaires et des principes de la libre entreprise"... On y trouvait entre autres ce pieux développement sur la notion de profit, axé sur le cas théorique d'un réfrigérateur qui se vend $400: "Disons que celui qui fabrique le réfrigérateur fait $25, suppose l'éminent businessman. Comment peut-on vraiment comparer cela avec le cas d'un produit pharmaceutique dont les ingrédients coûtent $5 et qui se vend $15? On compare des pommes avec des oranges. Le fabricant pharmaceutique a peut-être consacré 10 ans de laboratoire à ce produit. Il a un marché limité. Ses coûts de vente sont infiniment plus élevés parce qu'il doit employer des vendeurs spécialisés qui participent à des séminaires avec des médecins..."

Un bien noble mot que celui de "séminaire" pour désigner le conditionnement incessant de la profession médicale par des vendeurs sous pression, dont l'activité représente chaque année un "investissement" de quelque $5000 par praticien! Sans oublier le généreux financement, par les mêmes grandes sociétés pharmaceutiques, de la plupart des publications et des congrès médicaux. Voilà comment l'on enchaîne à une escalade délirante de consommation inutile et souvent même nuisible l'homme qui détient le pouvoir stratégique d'écrire les ordonnances...

Et quant à ces 10 ans de laboratoire que tel ou tel médicament a "peut-être" exigés, il suffit de se demander combien de produits vraiment nouveaux apparaissent chaque année sur les tablettes du pharmacien: à l'échelle du monde, un? deux? Le plus souvent aucun... Mais pendant ce temps-là, en une douzaine d'années, alors que la consommation d'alcool n'augmentait que de 23%, celle des "tranquilisants" grimpait de son côté de 290%! Dans toutes les sociétés riches et gaspilleuses, cette multitude effarante des drogues pour hypocondriaques et purs avaleurs de pilules, perpétuelle manipulation commerciale d'ingrédients dont on varie à l'infini les noms et l'apparence, en arrive aujourd'hui à constituer un tiers de tout le marché pharmaceutique!

C'est ce que l'Express, dans l'article-choc de son dernier numéro, appelle tout bonnement: la folie des médicaments.

Or, en même temps qu'elle est collectivement ruineuse, constituant une exploitation économique permanente et sans cesse plus abusive, on découvre avec ahurissement, depuis ces dernières années, que cette folie n'est pas moins dangereuse pour la santé elle-même.

Déjà souligné par des révélations partielles qui nous donnent périodiquement le frisson, ce phénomène vient de rebondir avec éclat dans l'actualité. Dans un livre intitulé "Némésis", ce contestataire acharné de la société de croissance et de consommation délirantes, Yvan Illich, décrit en détail le dossier noir de la médecine actuelle, noyée dans ses produits chimiques et susceptible de plus en plus de provoquer elle-même des maladies. (Le terme d'"iatrogéniques" — c'est-à-dire maladies causées par le médecin — est d'ailleurs en passe de devenir à la mode...)

Excessif comme tous les pamphlétaires, Illich n'en est pas moins solidement documenté. Et sa Némésis médicale, qui va d'ailleurs bien au-delà de la seule question pharmaceutique, nous apparaît bel et bien comme une réincarnation angoissante de cette antique déesse de la vengeance et de la justice distributive, pour qui l'excès était l'ennemi. En la faisant renaître, Illich lui a certes choisi une cible indiscutable: ce "racket" international qui, tout en gaspillant énergies et ressources au rythme infernal de ses appétits, nous mène par-dessus le marché à un monde où, bientôt, l'on ne crèvera pas plus de sa maladie que de son traitement!

vous avez la parole

Le sucre est un poison de tous les diables...

J'ai bien aimé la série de deux reportages sur le sucre. On a bien vu le jeu de coulisse: les acteurs (lire les consommateurs) étaient adroitement manipulés par des experts (les compagnies de sucre).

Je ne regrette qu'une chose: que le prix du sucre blanc ne monte pas à $10.00 la livre, car, à tel prix, le sucre ne se vendrait plus et ce serait tant mieux pour la santé des Québécois.

Depuis cinq ans, je m'intéresse à l'alimentation sous tous ses aspects et mes recherches sur le sucre raffiné ont abouti à plusieurs conclusions dramatiques: les compagnies de sucre sont des assassins en liberté qui profitent de la complicité aveugle des gouvernements. Le sucre blanc n'a aucune valeur nutritive (aucune protéine, aucun sel minéral, aucune vitamine). Il n'apporte que les calories nuisibles et des maladies en qualité: diabète, hypoglycémie, leucémie, anémie (le sucre détruit les globules rouges), obésité, nervosité, maladies mentales (le sucre détruit les neurones du cerveau), épilepsie, décalcification des os (carie dentaire), cirrhose du foie, destruction de la flore intestinale et de la vitamine B, Cancer.

Beau tableau, n'est-ce pas? Mais, c'est la justice de l'ordre de l'Univers. Les Blancs ont exploité pendant des siècles les peuples noirs producteurs de canne à sucre, se sont emparés, par la force de leurs armes ou de leur argent, de leurs cultures et ont rendu le sucre de canne à leur image, blanc. Nous sommes racistes jusque dans notre nourriture: sucre blanc, farine blanche, pain blanc.

Ce sucre dévitalisé est en train de détruire biologiquement la civilisation occidentale (blanche), y compris le Québec. Un Québec fort ne pourra être indépendant que si ses individus sont sains de corps et d'esprit: l'Indépendance en chaise roulante et en béquilles? Je n'y crois pas.

Il est de toute urgence que les Québécois cessent le plus tôt possible la consommation de ce poison mortel. En mangeant de ce sucre, on fait le jeu des compagnies, des médecins, des dentistes, des compagnies d'assurance (les accidents pourraient diminuer si on arrêtait le sucre). C'est un cri d'alarme que je lance: les Québécois sont les plus malades en Occident; vérifiez les statistiques et visitez les hôpitaux.

En espérant que ce message soit lu de tous les fidèles lecteurs du JOUR.

Yves Ducharme
Montréal

Précision

A la suite de ma lettre aux commissaires de la C.E.C.M. parue sous cette rubrique, je tiens à préciser que la résolution d'enseigner l'anglais dès la 4e année l'an prochain, avait été rescindée par les mêmes commissaires peu de temps après leur décision. Ma lettre envoyée au journal antérieurement ne pouvait le prévoir.

Marie-Rolande Taillefer
Montréal

vous avez la parole

LE JOUR est votre journal. Écrivez-nous sur tous les sujets qui vous intéressent. À la machine à écrire de préférence. De cent à deux cents mots (1 à 2 pages). Pas plus. Histoire de donner une chance à tout le monde. Merci. Adressez vos lettres: Vous avez la parole, Journal LE JOUR, 387 boul. Lebeau, Montréal 379.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Le Maine fera appel aux bûcherons du Canada

AUGUSTA (AP) — Les entrepreneurs forestiers du Maine ont demandé la permission d'embaucher plus de 1,600 étrangers, en majorité des Canadiens, parce qu'ils ne peuvent trouver assez d'ouvriers dans le Maine.

Le Secrétariat de la Main d'oeuvre du Maine a déclaré que malgré un taux de chômage de 12 pour cent dans cet Etat, les ouvriers locaux ne veulent pas assumer des emplois dans des camps forestiers retirés.

En tout, 68 employeurs forestiers ont réclamé la permission d'embaucher des étrangers. Le salaire moyen des bûcherons dans ces régions est de $250 à $300 par semaine.

Le problème consiste en la solitude des camps et la carence des communications.

Certains politiciens du Maine s'opposent toutefois à cette forme d'embauche. Un représentant d'une association locale de bûcherons a reproché aux employeurs forestiers de ne pas réellement chercher à recruter du personnel aux Etats-Unis, à l'extérieur du Maine. Le sénateur démocrate Bruce Reeves a pour sa part affirmé que les compagnies forestières préfèrent embaucher des Canadiens... à des salaires inférieurs.

Il a même accusé les bûcherons canadiens de ne pas rapporter en entier le nombre d'heures durant lesquelles ils ont travaillé, ce qui laisse croire qu'ils produisent plus que leurs confrères américains.

Il a ajouté que les Canadiens peuvent se permettre d'agir ainsi en raison des soins de santé gratuits et des autres bénéfices sociaux qui leur sont offerts par leur gouvernement.

La GM rappelle 50,000 autos

DETROIT (AP) — La société General Motors a annoncé, hier, le Rappel d'environ 50,000 modèles 1975 de voitures Chevrolet, Pontiac, Oldsmobile et Buick, à la suite de complications au sujet de la direction, du carburateur et de la ventilation.

La compagnie a fait savoir qu'environ 3,100 Camaro et Nova de Chevrolet, Firebird de Pontiac, et Apollo et Skylark de Buick ont pu être assemblées sans torsion suffisante sur la colonne du volant.

Une telle défectuosité pourrait provoquer la séparation de la tige de direction.

On signale aussi qu'environ 16,000 Ventura de Pontiac, Omega d'Oldsmobile et Apollo et Skylark de Buick, équipées d'un moteur de 260 pouces cubes, ont besoin d'une inspection du câble d'obturation du carburateur.

Le troisième rappel touche 31,000 voitures Camaro équipées d'un moteur de 350 pouces cubes et d'un appareil de climatisation, en vue de remplacer le montage de l'hélice de ventilation.

La compagnie, néanmoins, dit n'avoir encore reçu aucun rapport d'accidents ou blessures résultant de l'une ou l'autre de ces défectuosités.

carrières

RESPONSABLE DU PROGRAMME DE SOINS GÉNÉRAUX

Département de santé communautaire

FONCTIONS :
- collaborer étroitement à la réalisation du programme de soins généraux au niveau de la salle d'urgence et des cliniques externes
- participer à la surveillance de l'exécution et à l'évaluation du programme de soins généraux.

QUALIFICATIONS :
- membre de O.I.I.Q.
- bacc en sciences infirmières ou certificat en santé publique
- expérience en soins généraux et santé publique.

Faire parvenir curriculum vitae à :

M. Richard Archambault,
Directeur du Personnel,
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur de Hull
230, boulevard Gamelin,
Hull, Qué. — J8Y 1W7

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

Titre:
DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES ET DE LA RECHERCHE

Sommaire de la fonction

Assiste le directeur scientifique dans ses fonctions et est responsable du développement et du fonctionnement des programmes d'études avancées.

Fonction

1. Apporte au directeur scientifique l'assistance que ce dernier lui demande dans l'exercice de ses fonctions et le représente lorsqu'il en est requis auprès de divers comités de l'INRS ou de l'UQ.
2. Voit, en ce qui concerne les études avancées:
   a) à l'élaboration, au cheminement d'approbation (Commission des études, Conseil des études et Comité des programmes de la DGES et du Conseil des universités, Conseil d'administration) et à la mise en place de nouveaux programmes;
   b) à la bonne marche des programmes établis et cela, conformément aux règlements pédagogiques;
   c) à l'évaluation périodique des programmes en cours ainsi qu'à leur modification si nécessaire;
   d) à l'établissement d'activités d'éducation permanente et
   e) aux relations avec les autres institutions universitaires.
3. Collabore, en ce qui concerne la recherche:
   a) à l'évaluation de la recherche;
   b) à la prospection d'agents subventionnaires et à la préparation des demandes de subvention;
   c) au maintien d'un inventaire des projets de recherche.
4. A, au niveau plus particulier de l'étudiant, la responsabilité de:
   a) recommander son admission à un programme donné;
   b) approuver son programme d'activité à chaque session;
   c) assurer l'application des différents règlements (évaluation, sanction des études, thèse) et de recommander au registraire l'émission de son diplôme.

Exigences

Diplôme universitaire de troisième (3ième) cycle.
Cinq (5) ans d'expérience d'enseignement et de recherche dans le milieu universitaire.

Lieu de travail

Institut national de la recherche scientifique
Complexe scientifique du Québec
2700, rue Einstein
Québec 10

Traitement

Selon la compétence et l'expérience.

Seules les demandes écrites reçues avant le 29 mai 1975 seront retenues.

Veuillez faire parvenir votre demande, accompagnée de votre curriculum vitae, au:

Directeur du personnel
Institut national de la recherche scientifique
2700, rue Einstein
Casier postal 7500
Sainte-Foy
G1V 4C7

petites annonces

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h. à 5h
331-8961

AVIS A TOUS LES ANNONCEURS

Le service des annonces classées du Jour, adopte une nouvelle politique de fonctionnement.

A partir de lundi, le 19 mai 1975, nous vous demandons de nous faire parvenir vos annonces accompagnées d'un chèque ou mandat poste.

Pour en connaître le tarif vous n'avez qu'à composer 331-8961 poste 21 et la responsable vous donnera tous les renseignements nécessaires pour vos publications.

Hélène Lespérance
responsable du service

NOUS ACCEPTONS

CHARGEX

ET

master charge
LA CARTE INTERBANQUE · THE INTERBANK CARD

POUR VOS PETITES ANNONCES

113 propriétés demandées

Maison demandée, je désire louer une maison à Duvernay, 4 chambres à coucher, salle à dîner, terrain cloturé si possible confidentiel 661-2193.

126 maisons mobiles

Maison mobile à vendre 1974. Entièrement meublée 64' x 14 pieds. $2,200. comptant: $10,500 à la banque. Appeler: 473-4570.

147 terrains à vendre

CHANCE EXCEPTIONNELLE
grand terrain disponible pour

CENTRE D'ACHAT
situé à l'entrée (sortie) d'une ville touristique près de

MIRABEL
petit comptant. Valeur totale à discuter.

BIENTÔT
De nouveaux plans d'aménagement d'approche et d'entrée de la ville seront approuvés. Pour plus amples renseignements (514) 661-2193.

211 appartements et logements à partager

Cherche jeune fille sérieuse pour partager 4½ meublés, cartier Côte-des-Neiges. 739-1365 après 5 hrs.

224 logements demandés

Besoin d'un local pour studio de ballet **à but non lucratif** dans section Outremont, Côte-des-Neiges (2 soirs par semaine). N'avons pas les moyens de payer un gros loyer. **733-0251** entre 6h. P.M. et 8h. P.M. **737-1959** entre 11h. A.M. à 4h. P.M.

Cherche 4 ou 5 pièces fermées, quartier Ahuntsic ou Villeray. 331-8961 jour, 382-6300 soir, demandez Liette.

271 hôtels villégiature

MOTEL À VENDRE sur la route No 11, très beau terrain, piscine, foyer, TV couleur. Rapporte plus de $50,000 par année pour plus amples renseignements: 661-2193.

314 articles camping caravaning - tentes

ACHÈTERAIS matériel de camping: poêle, lampe, chaufferette fonctionnant au gaz, ainsi que bombonne contenant 20 lbs, usagés mais en bonne condition. Tél. (jour): 381-6983, sur semaine.

379 divers a vendre

Robe de mariée, grandeur 12 ans, voile. Tél. sur semaine (après 9h. p.m. à 381-6983.

Lit de cuivre double et table de chevet antique, carosse en jonc. 272-7742.

380 divers demandé

Jazz - classique -rock -Blues - Western - français - disques - long-jeux jusqu'à $2. 861-4574.

413 entrepreneur

Rénovation, réparation, foyer, pierre, brique menuiserie générale, galerie, escalier, redressons plancher, réparation de solage, assurance incluse. **642-4077.**

PROMOTION VENTE, Revêtement de maison aluminium, potes et fenêtre première qualité, détaillant autorisé Alcan, 256-1627.

435 planchers

Sablage, finition plastique, varathan, nettoyage tapis. Tél.: **721-7738.**

438 déménagements - transport - camionnage

Accepterais déménagement à prix modique, local ou longue distance. Tél.: 737-8009.

440 service divers

AMASO
Service de rencontres sérieux, 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b., p.d.b., ph l'ès lettres. Tél.: 524-3852.

444 lavage - nettoyage

Lavage de murs, plafond, plancher, vitre, tapis. Estimation gratuite M. Roger: **676-3332.**

455 impôts - tenue de livres

DÉCLARATIONS D'IMPÔT
Formule depuis 1968, tenue de livre. Tél.: **381-5425.**

830 hommes-femmes demandés

INFIRMIERE AUXILIAIRE
POUR VILLE DE QUEBEC.
Trente à quarante cinq ans, pour 4 ou 5 jours par mois pour clinique chirurgicale, estétique.
EXIGENCES: Excellente diction, bonne apparence, consciencieuse, et entregeant.
Les candidates sont priées de téléphoner au 687-2677 à Québec, le mercredi 28 mai entre 1h et 2h P.M.
Les entrevues auront lieu le même jour de 3h à 6h P.M.

CARRIERE DANS LA VENTE
Nous recherchons les services de candidats (tes) énergiques, possédants une bonne expérience dans la vente.
Territoire protégé Montréal et banlieue. Personnes sérieuses seulement.
Si vous êtes bilingue et voulez atteindre une forte rénumération nous serons heureux d'étudier votre demande.
CARTE D'ESCOMPTE 10%.
Appeler pour rendez-vous 748-8040 ou se présenter à 893 Boul. Ste-Croix.
Stationnement à l'arrière.

918 motocyclettes

Kawasaki 900 cc, 1973, tél.: 435-1282.

999 autos à vendre

Volvo 72, 164, toute équipée, concessionnaire, 658-6623.

Volvo P 1800 ES, 73, voiture collection, bleue métallique, concessionnaire. 658-6623

PLYMOUTH, Fury II, 1965 V-8, automatique, tél.: 276-4527.

PEUGEOT 504, 1972, toit amovible, très bonne condition, propre, moteur impeccable. $1,600 PARTICULIER 661-5714.

M.G.B. - Triumph. R 1800, usagé. concessionnaire. 658-6623

Toyota Corolla 1600 coupé, 4 vitesses. 256-0848.

Volvo 1974, modèle 142 - balance de garantie 100% pour 3 mois. Après 6h. PM. 671-2115.

Fiat 1972, 128, aubaine. Après 6h. 522-7688.

Volvo 1974 modèle 142 balance de garantie 100% POUR 3 mois. Après 6h P.M. 671-2115.

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

PRENEZ AVIS que la compagnie STUDIO D'OPERA M.T.P. INC. demandera au Ministre des Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 26 mars 1975
LANCTOT LAPALME
& BOUCHER
Procureurs de la compagnie

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AMS-75-10099
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 3 juin 1975

Divers postes dans la Province de Québec

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT ET DE TENSION A 138kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 mai 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCH-75-10095
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 10 juin 1975

Outardes 2

FOURNITURE DE FILTRES DU TYPE ROTATIF 16" DIA. NOMINAL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 mai 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DSY-75-19125
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi, 10 juin 1975

Région Saguenay

INSTALLATION, REMPLACEMENT ET ENTRETIEN DE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES EN LOCATION DANS LE DISTRICT DE CHICOUTIMI

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON
Montréal, le 3 mai 1975

La faim du monde
avant la fin du monde
OXFAM

carrières

L'ÉDEN
La Maison des Jeunes de Saint-Henri
demande un

ANIMATEUR CULTUREL

Exigences:
- Diplôme en animation culturelle et/ou expérience pertinente;
- capacité de travailler avec jeunes travailleurs, chômeurs, étudiants (17-25 ans);
- motivation à travailler dans une quartier populaire;
- travail en équipe
- disponibilité

Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires Culturelles.
Faire parvenir curriculum vitae à:

872 du Couvent
Montréal
Avant le 20 mai Attention: Gilbert Renaud

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (C.S.S.M.M.)
CHEF DE SERVICE DE L'ACCUEIL-ÉVALUATION À LA COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Voulez-vous faire partie de nos cadres?
Le Poste:
- Planifier, diriger et coordonner les activités d'accueil, conseil, évaluation et orientation des cas référés par la cour de Bien-Etre Social
- participer au développement des services à l'enfance coordonnés et complémentaires
- travailler en collaboration avec les organismes extérieurs (services de probation, Cour de Bien-Etre Social, etc.)
- représenter le C.S.S.M.M. auprès des services rattachés à la Cour de Bien-Etre Social
- assurer une présence conseil auprès des juges et du contentieux

Le candidat:
- Formation universitaire en sciences humaines
- expérience administrative
- Cinq (5) années d'expérience
- connaissance du domaine de l'enfance et du système judiciaire
- capacité de s'adapter à une nouvelle situation

Le traitement:
Sera déterminé selon la compétence et l'échelle de salaires établie de $12,000. à $20,016.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae aux:
Services embauche et intégration
800 est boul. de Maisonneuve
suite 1000
Montréal

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

Offre d'emploi

COORDONNATEUR DE SECTEUR

Fonction:
- Responsable du recrutement des professeurs
- Responsable des appariteurs et techniciens de son secteur
- Responsable du projet de liste de cours à offrir au Collège
- Agent de liaison entre les départements et services auxiliaires
- Voit à ce que le département s'acquitte de ses fonctions.

Qualifications requises:
- Diplôme universitaire dans une discipline enseignée au collège
- Expérience pertinente de l'enseignement (minimum 5 années)
- Formation en pédagogie et expérience en administration considérée.

Salaire: Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Date limite du concours: Lundi le 2 juin
Les personnes intéressé(e)s doivent faire parvenir leur curriculum vitae au

Collège Bois-de-Boulogne
Bureau du personnel
10555, ave Bois-de-Boulogne
Montréal

CSC **Commission Scolaire Champlain**

(Commission scolaire élémentaire)

OFFRE D'EMPLOI

Recherche pour septembre 75, des professeurs qualifiés dans les catégories suivantes.

1 — Enseignement régulier (1ère et 6ième années)
Classes anglaises
Classes françaises

2 — Professeurs spécialisés en enfance inadaptée

3 — Spécialistes en éducation physique

4 — Spécialistes en musique

5 — Spécialistes en langue seconde
(français et anglais)

EXIGENCE DES POSTES:
Autorisation légale d'enseigner au Québec.

Faire parvenir curriculum vitae indiquant: scolarité, expérience, niveau et classes désirées et toute autre information jugée pertinente avant le 23 mai 1975 à:

M. Rémi Gilbert
Agent de la gestion du personnel
Commission Scolaire Champlain
C.P. 8
17 boulevard Gréber
Pointe-Gatineau.

SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE FRANCAISE

Avis est par la présente donnée que l'Assemblée générale des membres de la SGCF aura lieu mercredi le 11 juin 1975 à 20 h., à l'école Laurier, angle des rues Laurier et Berri à Montréal ainsi qu'une Assemblée générale spéciale aux fins d'autoriser les administrateurs à modifier les lettres patentes.

Le Secrétaire,
Yvonne Lambert-Tardif.

À PRIX D'ESCOMPTE
MATELAS
de toutes marques - grandeurs et qualités
MANUFACTURIER
MEUBLES NON PEINTS
Le plus grand choix de meubles non peints au Canada.
Tout pour le foyer
CUISINE-SALON-CHAMBRE-ANTIQUE-DIVERS.

207 Beaubien est	276-9067
10192 boul. St-Michel	384-3044
7573 St-Hubert	276-5507
790 Atwater	935-6716

LE MATELAS C'EST NOUS

l'économie

L'assemblée annuelle de l'Asbestos Corporation en pleine grève

Le président Oughtred tente de justifier la ligne dure

par Jean Chartier

Les gains de l'Asbestos Corporation pour le premier trimestre de 1975 s'établissent à $1.00 par action mais le retour sur l'investissement n'a pas dépassé 6.5 pour cent, ce qui apparaît comme insuffisant aux directeurs de la compagnie minière.

Telle est la déclaration qu'a faite hier, M. Oughtred, le président de la seule compagnie publique d'amiante faisant affaire à Thetford. Prenant la parole lors de l'assemblée générale des actionnaires, tandis que se poursuit depuis deux mois la première grève dans l'amiante depuis 1949, celui-ci a tenu à faire ressortir que la situation financière de la compagnie n'est pas aussi reluisante que certains voudraient le croire.

Etant donné que nous avons doublé notre actif de $85 millions à $176 millions au cours des cinq dernières années, a-t-il dit, nous avons des dettes substantielles à payer. Au Canada, un prêt bancaire de $10 millions doit être remboursé au cours des quatre prochaines années. L'Asbestos Corp. a aussi émis pour $18 millions de débentures sur le marché de l'Allemagne de l'Ouest l'an dernier. Celles-ci viennent à expiration dans douze ans. Durant 1974, la compagnie a réduit de $14 millions sa dette globale.

Durant son discours, M. Oughtred a aussi déploré que les différents gouvernements se montraient de plus en plus durs à l'égard des compagnies exploitant les richesses naturelles. Concernant la grève de Thetford, il n'a cependant pas directement abordé la question des revendications salariales durant son exposé. Mais en réponse aux questions des journalistes après l'assemblée, il a rejeté les affirmations des syndicats à l'effet que les mineurs de l'amiante sont devenus les travailleurs de l'industrie lourde les moins bien payés au Canada. Ceux-ci, selon les syndicats auraient glissé du 3e au 110e rang pour les salaires en 15 ans. Le salaire moyen payé par la compagnie l'an dernier s'établissaient à $4.50, a-t-il dit; ceci est un chiffre différent de celui qui est avancé par le syndicat.



Tandis que se tenait l'assemblée annuelle de l'Asbestos Corporation, des syndiqués de la CSN tenaient une manifestation pacifique dans le hall d'entrée de l'édifice Sun Life abritant le siège social de l'entreprise.

27 p. cent

M. Oughtred a mentionné que la dernière offre de la compagnie correspondait à une augmentation salariale de 21 pour cent. Les demandes du syndicat requerraient des augmentations salariales de 73 pour cent selon ses estimations. Pour deux ans, l'Asbestos Corp. dit offrir 27 pour cent d'augmenttion alors que le syndicat revendique une hausse de 100 pour cent. Interrogé sur le taux des offres pour la deuxième année. M. Oughtred souligne que ce 5 ou 6 pour cent, ce n'est que la première offre, celle qui représente la position initiale de négociation de la compagnie.

"Nous allons rencontrer la partie syndicale aujourd'hui et nul doute que nous allons améliorer cette position, a-t-il indiqué." Le président du numéro 2 de l'amiante s'est efforcé dans son discours de jeter des doutes sur la valeur des travaux effectuées par le docteur Selikoff de l'école de médecine du mount Sinai de New York.

Il a spécifié que la direction de l'Asbestos Corp accueillait favorablement l'annonce par le gouvernement du Québec de la mise sur pied d'un comité indépendant d'experts médicaux qui analyseront les rapports disponibles. Nous appuyons également la position du gouvernement relativement au nombre limite de fibres qui sont acceptables dans l'air du moulin et de la mine.

La CSN n'obtient pas d'engagement de la compagnie sur l'amiantose

(J.C.) - La CSN avait choisi l'amiantose comme terrain majeur d'affrontement avec l'Asbestos Corporation hier lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le représentant des syndicats, M. Mario Dumais, s'est, en effet, prévalu du droit de parole de la CSN, qui détient 100 actions ordinaires de la compagnie. Il a surtout talonné le président de la compagnie sur la position de la direction face à la santé des travailleurs.

Celle-ci avait pris soin d'interdire l'entrée de la salle aux photographes craignant la tournure des événements avec les représentants des syndiqués. Mais tout compte fait, le président Oughtred s'en est fort bien tiré. Il a mis en doute la valeur des résultats récemment divulgués au sujet de l'amiantose et surtout l'interprétation qui en a été faite par les journaux et les syndiqués.

M. Dumais a notamment demandé à M. Oughtred combien de travailleurs à l'emploi de l'Asbestos Corporation détenaient un dossier actif à la Commission des accidents du travail? Sur 5,500 mineurs oeuvrant dans l'amiante au Québec, a-t-il rappelé, plus de 1,000 ont le douteux privilège de détenir un tel dossier. Le président de la compagnie n'a pas répondu spécifiquement à cette question.

M. Dumais a aussi fait ressortir qu'aux Etats-Unis, dans des villes où l'on ne trouve pas la moitié des fibres accumulées dans les cours d'eau de Thetford, on a forcé les compagnies à approvisionner les citoyens en eau potable provenant de source lointaine. M. Oughtred a allégué que les études n'étaient pas toutes complétées et qu'en conséquence il était difficile pour la compagnie de se prononcer à ce moment-ci, Toutefois, dit-il, l'Asbestos Corporation s'est toujours efforcée de se doter de l'équipement le plus sanitaire possible, en autant qu'elle procédait à des modernisations ou à des agrandissements.

Par ailleurs, l'économiste de la CSN a tenté de connaître l'évaluation des pertes de production de profit depuis le début de la grève. Imperturbable, M. Oughtred a escamoté la question. Il a également évité d'apporter des précisions relativement aux dispositions qu'aurait pu prendre la compagnie pour satisfaire la clientèle de l'Asbestos Corporation. D'aucuns avaient laissé entendre que l'Asbesto Corp. avait stocké de l'amiante en Allemagne, on ajoutait que les mines de l'Ungava étaient exploitées à plein rendement par les temps qui courent.

Le président de la compagnie a néammoins précisé aux journalistes qu'il n'était pas impossible que le prix de la tonne d'amiante soit à nouveau haussé après la fin de la grève. La Canadian John's Manville vend présentement son amiante à un prix supérieur à celui réclamé par les autres compagnies, a-t-il indiqué.

M. Oughtred s'en est remis à l'interruption des forages pour éviter d'annoncer une décision quant au remplacement des installations incendiées du moulin de la King-Beaver. Toutefois le rapport de la firme Surveyer Nenniger et Chênevert a été remis à la direction que les coûts d'installation d'un nouveau moulin s'établissant à $65 millions.

En réponse à M. Georges Larochelle, propriétaire de l'hebdomadaire Le Progrès de Thetford et détenteur de 200 actions de l'Asbestos le président a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention des dirigeants de mettre en exploitation la mine Penhale dans un avenir immédiat.

La Chambre de commerce demande un budget neutre, "non-stimulant"

OTTAWA (PC) - Le budget que s'apprête à présenter le ministre des Finances, M. John Turner, devrait rester "essentiellement neutre" quant à son impact fiscal sur l'économie, soutient la Chambre de Commerce dans un mémoire pré-budget soumis à M. Turner et au ministre du Revenu, M. Ron Basford.

"Malgré son attrait politique, un budget des plus stimulants n'est pas recommandé en ce moment", souligne encore la Chambre qui est d'avis que s'il faut engendrer une certaine stimulation fiscale, celle-ci ne devrait être qu'à court terme avec une période d'impact maximum de trois à quatre mois.

D'autre part, le mémoire signale que si les forces du marché libre suggèrent un certain affaiblissement du dollar canadien, les corrections dues au marché devraient pouvoir avoir lieu.

La Chambre déclare qu'elle s'inquiète devant l'impact à long terme qu'auront les politiques du gouvernement visant à maintenir la parité approximative du dollar canadien avec celui des Etats-Unis.

Suggestions

Le document de la Chambre contient quelques recommandations spécifiques de ce que devrait être le budget de M. Turner - des réductions sélectives d'impôt des corporations pour encourager l'investissement en fin de 1975 et en 1976, comme par exemple un crédit fiscal sur les investissements;

- limiter la croissance des services fédéraux et des sociétés de la Couronne au niveau de l'accroissement réel du produit national brut;

- des subventions directes et conditionnelles aux municipalités pour établir des services aux terrains à construire et pour aider la crise du logement;

- La réduction des programmes gouvernementaux inflationnistes et les programmes non essentiels qui pourront être reportés en 1977-78.

Par ailleurs, la Chambre est d'avis que la situation économique se redressera en 1976 mais le déficit de la balance des paiements du Canada atteindra probablement $5.5 milliards puisque, selon elle, le redressement s'accompagnera d'une croissance plus rapide des importations que des exportations.

Chômage

Malheureusement, poursuit le mémoire, la croissance économique ne fera que peu de choses en 1976 pour améliorer la situation du chômage car l'économie canadienne doit croître de 5 p.c. par an pour empêcher le taux de chômage d'augmenter.

La Chambre note avec inquiétude "l'escalade permanente et alarmante des dépenses gouvernementales à tous les niveaux", accompagnée de politiques d'indexation et des règlements salariaux inflationnistes dans le secteur public et qui, tous, "ont contribué sérieusement à la chute de la position favorable que le Canada avait, il y a un an, lorsqu'il surmontait la tempête causée par l'inflation".

Après l'adhésion au serpent européen,

La France vise une politique commune face au dollar

BRUXELLES (Reuter) — Craignant qu'une dépréciation du dollar ne favorise trop les exportations américaines, la France souhaite que les banques centrales des pays européens déterminent des "zones d'intervention" destinées à maintenir leurs devises dans un certain rapport avec la monnaie américaine.

Dans un document remis mardi au conseil des ministres des Finances de la communauté, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre français de l'Economie et des Finances, estime qu'il est "opportun de reprendre une intervention coordonnée" vis-à-vis du dollar.

Dans ce document rendu public mercredi, la France souligne que le but ne serait pas de rétablir une relation rigide à taux de change fixe entre les devises européennes et le dollar.

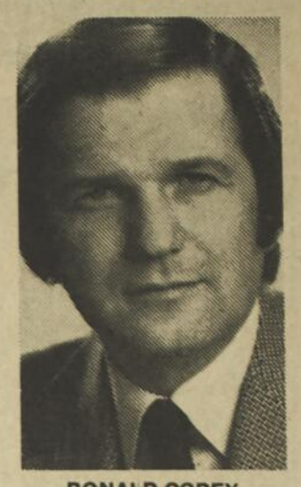
Le document recommande d'envisager des zones d'intervention en ce qui concerne le dollar, qui pourraient être convenues par une concertation fréquente entre banques centrales et qui seraient ajustables.

La première réaction des huit autres pays du Marché commun à cette suggestion française a été défavorable. La plupart souhaitent que leurs devises continuent à flotter par rapport au dollar.

Une intervention coordonnée vis-à-vis du dollar est une des trois suggestions faites par la France au moment où le franc français a rejoint "de facto" le serpent européen.

La France souhaite par ailleurs que les opérations de soutien pour maintenir les monnaies européennes au sein du serpent soient supportées par tous les participants.

LA BRASSERIE MOLSON



RONALD COREY

La Brasserie Molson annonce la nomination de M. Ronald Corey au poste de directeur des Services du marketing. M. Corey était le directeur des Relations publiques depuis 1971 et il assumera désormais la coordination des Services de la Publicité, de la Promotion des ventes et des Etudes de marché.

Les sommaires des bourses

New-York: perte de 12 points

Le marché s'est à nouveau replié mercredi à Wall Street et l'indice des industrielles affichait une perte de près de douze points à la clôture d'une journée moyennement active. Après les vagues de prises de bénéfices des séances précédentes la publication mercredi de statistiques indiquant une reprise de la hausse des prix de détail en avril a provoqué de nombreux ordres de ventes.

La presque totalité des cours est en baisse à l'exception des mines d'or Homestake gagne un dollar. Ailleurs on note surtout les pertes des pétroles qui atteignent 1 1/4 pour Exxon, des pharmaceutiques où Merck cède 1 - 1/8, des cuprifères du Phelps Dodge recule de 1 - 1/8, des tabacs avec une baisse de 2 - 1/4 pour Reynolds. De même United Air Lines perd un dollar aux compagnies aériennes, Motorola 1 - 1/8 aux radiotélévisions, et Colt Industries 1 - 1/2 aux machines outils. Ailleurs les baisses dépassent rarement quelques fractions.

Toronto: bon pour les aurifères

TORONTO (PC) — Les aurifères ont grandement progressé mercredi à la Bourse de Toronto, mais les autres secteurs y ont fléchi. L'activité a été ordinaire.

L'indice de l'or monte de 13.7 et atteint 414.54. Il avait monté de 19 points la veille. Il bénéficie d'une nouvelle hausse du prix de l'or à Londres.

Par contre, l'indice des industrielles baisse de 1.10 et tombe à 185.00, des métaux de base, de .04 et tombe à 72.79 et celui des pétroles de l'Ouest, de 1.95 et tombe à 179.71.

Le virement se situe à 1.74 million d'actions d'une valeur totale de $15.75 millions, contre 1.36 million d'actions d'une valeur totale de $15.54 millions la veille.

Le nombre des gains est de 155, celui des pertes, de 253 et celui des titres inchangés, de 254. La veille, on avait enregistré 175 gains, 237 pertes et 238 titres étaient restés inchangés.

Trois des parties constituantes de l'indice industriel progressent et 13 régressent. Les boissons alcooliques et les mines industrielles sont les deux plus forts perdants et les communications sont le secteur qui progresse le plus.

Dominion Stores, qui annonce qu'elle versera un dividende supplémentaire le 16 juin, monte de 3-8 et atteint $16 3-4.

Dome Mines monte de 1 1-2 et atteint $52.

Falconbridge Nickel baisse de 7-8 et tombe à $35 1-4.

Montréal: 531,700 actions transigées

MONTREAL (PC) — La cote a fléchi dans la plupart des secteurs de la Bourse de Montréal mercredi et l'activité a été faible sur l'ensemble de ce marché.

Le virement se situe à 531,700 actions, contre 512,000 actions mardi.

Les industrielles reculent de 2.08 et tombent à 193.53, les banques, de 1.87 et tombent à 254.96, l'indice composé fléchit de 1.54 et tombe à 187.60, mais les services publics montent de 0.43 et atteignent 131.40 et les papiers, de 0.28 et atteignent 110.92.

Le comportement des valeurs est le suivant: 57 gains, 104 reculs et 60 qui sont inchangées. La veille, on avait enregistré 57 gains, 93 pertes et 56 valeurs étaient restées inchangées.

Alcan Aluminium a été le titre industriel le plus actif. Sa cote a onté de 1-8 et atteint $21 dans un virement de 14,485 actions.

NOMINATION A RADIO NORD INC.

Me Alain Gourd, président-directeur général de Radio Nord Inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Gilles Gauthier à titre de directeur du service de l'information.

M. Gauthier, originaire de la région, a terminé un baccalauréat spécialisé en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Durant la période des vacances d'été 1974, M. Gauthier a travaillé pour l'entreprise où il a successivement rempli toutes les fonctions exercées à l'intérieur de notre service de l'information, que ce soit aux sports ou à l'information générale, à titre de préposé au pupitre ou de reporter à Rouyn, ou encore à Val d'Or, Amos ou La Sarre.



GILLES GAUTHIER

Qu'est-ce qui arrive ?

A retenir

Télévision

Départ (R.C.) à 10h30: Louis Beaugrand-Champagne nous parle de la Yougoslavie: ses coutumes, sa nourriture, ses plages et ses hôtels, le Montenegro, la Macédoine, le lac Akrid et Mostar.

Femme d'aujourd'hui (R.Q.) à 13h35: Exposition Galerie Crea: entrevues avec mesdames Georgette D. Beaupré, tisserande et Louise Beaupré-Lincourt, batik. - Lectures de vacances avec Denise Bombardier: choix de lecture pour enfants, adolescents et adultes. - Les valises de vacances avec Josée Desjardins, - Le cyclo-tourisme. - Le groupe Nouvel'Aire: Aline Desjardins s'entretient avec Martine Epoque, directrice artistique de la troupe.

Ambroise raconte (R.C.) à 19h: "De l'autre bord des murs". - Des anecdotes historiques sur les environs de Québec, notamment sur St-Joachim, l'Ile d'Orléans et Ste-Anne de Beaupré.

La soirée du hockey (R.Q.) à 20h: Quatrième match de la finale de la coupe Stanley, entre les Flyers de Philadelphie et les Sabres à Buffalo.

Rue des pignons (R.C.) à 19h30: Le capitaine Bérubé découvre l'identité de celui qui poursuit Ti-Bé. Un grand drame survient à l'épicerie des Marsouin.

D'un Québécois à l'autre (R.C.) à 20h: Aujourd'hui, un groupe ethnique au Québec qui n'a pas de problèmes de langue: les Haïtiens.

Portraits (R.Q.) à 21h: "Léon Dion". Sociologue et universitaire, Léon Dion nous parle dê sa vie et de sa carrière.

Lise reçoit ce soir: Esther Phillips chanteuse de blues, Tex et Marielle Primeau, présidente du Cercle des dames fermières.

Radio

Présent édition québécoise (CBF 690) à 9h05: "Le cas Chevrette à la CEQ." Invités: Michel Duhaime, président des enseignants de l'ouest de Montréal et Claude Perrault, président des enseignants de la région de La Naudière. - "Comment on fabrique un premier ministre". Invité: Jacques Benjamin, politicologue à l'Université de Montréal. - "Bilan de la grève générale de la FTQ".

Présent à l'écoute (CBF 690) à 13h: "Etes-vous en faveur de la télédiffusion des enquêtes publiques?". Ligne ouverte avec Réginald Martel.

A l'antenne (CBF 690) à 22h: Colette Devlin reçoit Jacques Antonin, Ephrem Paradis et Véronique.

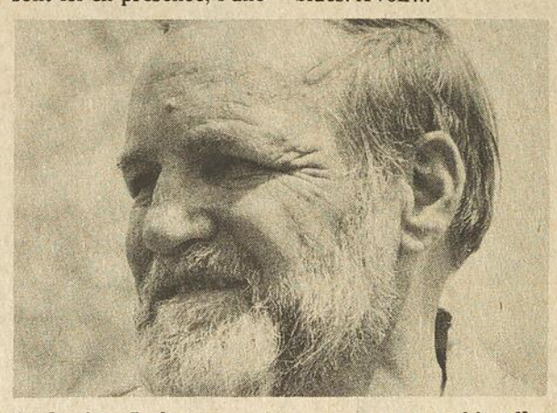
Cinéma

Outremont: Deux films de Dusan Makavejev, **"L'homme n'est pas un oiseau"** - Makavejev dénonce les morales rétrogrades incarnées par un ouvrier, brutal envers son épouse, être faible qui se réfugie dans la religion. Deux Yougoslavie sont ici en présence, l'une archaïque, encore paysanne aux moeurs frustres, l'autre industrialisée, happée par le monde moderne. - **"W.R. Mysteries of the Organism"**. - La libération sexuelle dans le capitalisme et le socialisme à la lumière de l'oeuvre de Wilhelm Reich. Les perspectives ne sont pas encourageantes... (version originale avec sous-titres français).

Variétés

Théâtre Maisonneuve: **Kronborg 1582.** - Une comédie musicale divertissante malgré son sujet tragique.

In Concert: **Esther Phillips,** chanteuse de blues. A voir...



Ambroise Lafortune, avec sa verve habituelle, nous parle des anecdotes historiques se rapportant aux environs de la ville de Québec. Ce soir, à Radio-Canada à 19h.

où irons-nous ?

Cinémas

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E, 288-2943. "Mon nom est personne": 2.10, 5.45, 9.20 "Les aventures d'une jeune veuve": 12.40, 4.10, 7.45.

ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (Niveau du métro) 935-4246: "Towering inferno": 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.

ATWATER II: Plaza Alexis Nihon (étage mode) 931-3313: "Scenes from a marriage": 6.00, 9.00.

AVENUE: 1224 Green Av Westmount, 937-2747 "Murder on the Orient Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.

BERRI: 1280 St-Denis "Guetapens": 2.10, 5.50, 9.30 "Dossier Odessa": 1.50, 5.50, 9.50, "Monte Walsh" 12.05, 4.00, 8.00.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932, "Split beaver girls": midi, 2.50, 5.40, 8.30 "Female chauvinist": 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180, "Chair pour Frankenstein": 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "747 en péril": 2.35, 6.05, 9.40, "Duel": 1.00, 4.25, 7.55.

CHATEAU I: 6956 St-Denis 271-4400 "Justice sauvage" 2.15, 5.40, 9.05, "Pas de pardon, je tue": 12.45, 4.10, 7.35.

CINE-CENTRE I: 539 Ste-Catherine, 845-2000 "4 Musketeers": 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10.

CINE-CENTRE II: "Chinese Godfather": 3.15, 5.50, 9.20. "Man of Iron": 12.40, 4.10, 7.40.

CINEMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis, 845-3222 "Un linceul n'a pas de poche": 1.15, 3.55, 6.35 e 9.15.

CINEMA 2001: 855 Décarie, 277-2001: "La fête à Jules": 7.30, 9.30.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger est, 722-0302 "Fellini-Satyricon": 5.05, 9.40, "Symphonie pathétique" 7.00.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2996 "Les violons du bal": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA LE PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222 "Le mouton enragé": 1.00, 3.10 5.20, 7.30, 9.40.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke O 489-5559 SALON ROUGE: "Frankenstein": 6.15, 8.00 9.45.

CLAREMONT: 5083 Sherbrooke O., "The day of the locust": 1.00, 3.35, 6.10, 8.45.

CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210, "Chinatown": 7.15, 9.30.

DAUPHIN: (MCLaren): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Vincent, François, Paul et les autres": 7.20, 9.30.

DAUPHIN: (Renoir); 2396 E. Beaubien. 721-6060. "Scènes de la vie conjugale" 8.00.

ELECTRA: 1114 Ste-Catherine est, 522-9177. "Julia et les hommes": 12.30, 3.35, 6.40, 9.45. "Deux mâles pour Alexia": 2.00, 5.05, 8.10.

ELYSEE: 35 Milton. 842-6053. SALLE RESNAIS: "Stavisky": 7.30, 9.30. SALLE EISENSTEIN: "La femme de Jean": 7.30, 9.30.

EVE: 1220 St-Laurent, 861-3151. "Happy days": 10.00, 12.55, 3.50, 6.45, 9.45, et "Sex Connection": 11.25, 2.20, 5.20, 8.15.

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600 "Sweet movie": 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303: "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

GREENFIELD I: 519 Boul. Taschereau, 671-6129: "Julia et les hommes": 7.50, "La dame rouge tua 7 fois": 6.05, 9.20.

GREENFIELD II: 519 Boul. Taschereau, 671-6229: "Bruce Lee, sa vie...", "Fureur de vaincre" et "Le despote cruel".

JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 724-7000. "Les dernières neiges du printemps": 7.05, 10.25. "Un colt et le diable": 8.40.

KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707 "Journey back to OZ": 1.15, 3.10, 5.05, 7.00, 8.55.

LAVAL I: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "Justice sauvage": 6.00, 9.35, "Pas de pardon, je tue": 7.56.

LOEWS: 954 Ste-Cathreine, O. 866-5851. "Sharks treasure": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Dernière maison sur la gauche": 6.50, 10.00. "Dorothéa": 8.20.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine 255-6224. "Larry le dingue, Mary la garce": 8.00. "Refroidi à 99%": 6.15, 9.45.

MONKLAND: 5505 av. Monkland, 484-3570. "The Godfather part 2", 1.10, 4.45, 8.25.

OUTREMONT: 1248 Bernard, O., 277-4145. "L'homme n'est pas un oiseau": 7.30, "W.R. Mysteries of the Organism": 9.30

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6999, "Eiger sanction": 12.55, 3.50, 6.35, 9.20.

PAPINEAU I: 4519 Papineau, 527-8635 "Les ordres": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

PARC (Verdun): 730 av. de l'Eglise, 728-2509. "Deux mâles pour Alexia": 6.40, 9.45 "Julia et les hommes": 8.15 sam.

PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Jeux d'amour" et "Merci mesdames les p...".

PLACE DU CANADA: Entrée Via Hotel Château Champlain, 861-4595 "Funny Lady": 7.00, 9.30. Sam. & dim.: 1.30, 4.00, 7.00, 9.30.



Au cinéma Arlequin, "Les aventures d'une jeune veuve" a repris l'affiche cette semaine. Une comédie qui en vaut bien d'autres, avec Dominique Michel.

PLACE VILLE-MARIE GRAND: 577 Dorchester O. 866-2644 "Lenny": 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE PETIT: 577 Dorchester O., 866-2644. "Reincarnation of Peter Proud": 12.15, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45.

PLAZA: "Chair pour Frankenstein": 1.00, 2.45, 6.15, 8.00, 9.45.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent, 845-5215. "Weekend girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00. "Very friendly neighbours" 11.45, 2.40, 5.40, 8.35.

RIVOLI II: 6906 St-Denis, 277-4129: "Un amour comme le nôtre": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

SNOWDON: 5225 Boul. Décarie, 482-1322. "Chinatown": 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Earthquake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.

ST-DENIS: 1504 St-Denis, 849-4211: "Le spectre d'Edgar Allan Poe": 12.15, 3.35, 6.40, 10.00 et "La grande Nouba": 1.40, 5.00, 8.25.

VENDOME: Place Victoria, 878-1451 "Julia": 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25.

VERSAILLES: 7255 Sherbrooke "Un amour comme le nôtre": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (SALON ROUGE): "Julia et les hommes": 3.10, 6.25, 9.40. "La dame rouge tua 7 fois": 1.20, 4.35, 7.50.

WESTMOUNT SQUARE: "Alice doesn't live here anymore": 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.

YORK: "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 rue St-Denis, 844-8734 "Les voitures d'eau", de Pierre Perrault. (Canada 1969): 8.00 et "L'escalade des vies sauvages", de Jean Dansereau. (Canada 1964).

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. De Maisonneuve. 879-4349.
"The Emperor and a General" (Japon 1967): 8.00.

VIDEOGRAPHIE: 1604 St-Denis "Magra", de Pierre Falardeau, et Julien Poulin. Tous les soirs à 8.00, relâche le vendredi. Entrée libre.

Théâtres

GESU, 1200 rue Bleury, 866-1964. "Le canard à l'orange", de William Douglas Home. Du jeudi au dimanche, à 20.30.

LE PATRIOTE-EN-HAUT: 1474 Ste-Catherine, 521-6666. "Les prisonniers du Mont de Vénus", de Jacques Morin, à 19.30 et 22.00. Relâche les lundi et mardi.

THEATRES DU NOUVEAU MONDE: 8, ouest rue Ste-Catherine, 861-0563. "Citrouille" de Jean Barbeau,

PLACE DES ARTS: (Théâtre Port-Royal): La compagnie Jean Duceppe présente: "La libellule", sur semaine: 20.30, et le samedi: 18.30, 22.00. Relâche le lundi, jusqu'au 25 mai.

Variétés

L'ATRE, 4461 rue St-Denis, 844-8835. "Ovila", à 21.00 et 23.00.

CAFE CAMPUS: Relâche.

CAFE DU PORT, 356 Berri, 845-8765 Mercredi et jeudi: "Lendemain", à 22.00 et minuit.

CASANOUS: 485, Sherbrooke ouest, 844-3691. Relâche.

IN CONCERT: 2 Le Royer: 861-5669. "Esther Philipps": 21.30, 23.30 et 1.30.

L'EVECHE: (Hôtel Nelson, Place Jacques-Cartier): "Lewis Furey": 21.30, 23.00 et 1.30

LA GRANDE PASSE: 411 rue Ontario E. 844-6284. Relâche.

THEATRE MAISONNEUVE: (Place des Arts) "Kronborg 1582", de Cliff Jones, à 20.30.

Vos communiqués

Tous les communiqués pour spectacles, projections de films, activités sociales et sportives, fêtes populaires etc, à travers le Québec, doivent parvenir au plus tard le mercredi, à l'attention de Katou, 387 Lebeau, 331-8961 poste 66.

Horaires Télévision

2 CBFT (R-C), Montréal	(6) CJPM (VA) Chicoutimi	(11) TCQ (câble) Québec	(15) CIVQ-TV, (R.Q.) Quebec
4 CFCM (TVA) Québec	7 CHLT Sherbrooke	12 CFCF (CTV) Montréal	(17) CIVM-TQ, (R.Q.) Montréal
(4) CBOT (CBC) Ottawa-Hull	9 CBOFT (R-C), Ottawa	(12) CKRS, Jonquière	(30) CFVO (TVA) Hull
5 CKMI, Québec	10 CFTM (TVA) Montréal	13 CKTM, Trois-Rivières	
6 CBMT (CBC) Montréal	11 CBVT (R-C) Québec	(13) CJOH (CTV) Ottawa-Hull	

matinée

9.00
6 U.K. Magazine Documentaire
12 Kareen's Yoga
(30) Ouverture sur l'Outaouais

9.15
7 Le 5e quart d'heure Magazine
10 36-24-36 / Culture physique
(12) Bagatelle / Dessins animés

9.30
6 Quebec School Telecast
6 Sans détour Magazine
10 Pour vous mesdames
12 The Community / Information
(30) Et pis c'est ça

9.45
2 9 (9) 13 En mouvement Conditionnement physique général

10.00
2 9 (9) 13 Minute Moumoute! / Enfant
7 Pourquoi pas?
12 Magistrate's Court
(30) Pour vous mesdames

10.15
2 9 (9) 13 Topino Dessins animés

10.30
2(9) 13 Départ / Information
6 Mr. Dressup / Enfant
9 Cours scolaires de L'Ontario
12 McGowan & Co. Magazine

11.00
2 (9) 13 Les recettes de Juliette
6 Sesame Street Education
7 10 Personnalités / Jeu
12 Definition / Jeu

11.30
2 Histoires sans paroles / Comédie
7 La famille Stone Comédie
9 Les recettes de Juliette
(9) 13 Rue principale
10 Pep 75 / Education "La santé - la prévention". -
12 The Art of Cooking Cuisine
(30) Personnalités / Jeu

après-midi

12.00
2 9 Le monde en liberté Documentaire
6 Elwood Glover's Luncheon Date/Interview
7 Informa 7
10 Les p'tits bonshommes Dessins animés
12 The Flintstones Dessins animés
(30) Dessins animés

12.25
(9) La route des pionniers Documentaire

12.30
2 9 (9) 13 Les Coqueluches Variétés
7 10 (30) Les tannants Variétés
12 Matinee With George Balcan

1.00
6 Hollywood And The Movies

1.30
2 9 (9) 13 Le Téléjournal
7 Mini-shopping
10 Au jour le jour Affaires publiques
(30) Les affaires à tout l'monde

1.35
2 9 (9) 13 Femme d'aujourd'hui/Magazine

2.00
6 Coronation Street Téléroman
7 Ciné 7 "Virginite", It. 1953. Mélodrame
(30) En prenant le thé "Elise ou la vraie vie" Fr. 1970. Drame social.

2.25
12 Heritage Highway

2.30
2 9 (9) Cinéma "Le géant de la vallée des rois", It. 1960. Aventures
6 The Edge Of Night Téléroman
12 He Knows She Knows Jeu
10 Ciné-Jeudi "La vengeance d'Hercule", It. 1961. Aventures.
13 Conseil Express

3.00
6 Juliette & Friends
12 Another World Téléroman

3.30
6 Take 30/Actualité
13 Le monde en liberté Documentaire

4.00
2 9 (9) 13 Bobino/ Enfant
6 Family Court/Drame
7 10 (30) Patofville/ Enfant
12 What's The Good Word? Jeu

4.30
2 9 (9) 13 Grujot et Délicat/Enfant
6 The Forest Rangers Aventure
7 Cineapero "La nuit des suspectes", Fr. 1957. Drame policier.
10 Jinny/Comédie
12 Pay Cards/Jeu
(30) Les bouts d'chou Enfant

5.00
2 9 Le monde merveilleux de Dan Gibson Documentaire
6 What's New?Adolescent
(9) 13 Cinéma de 5 heures "Le serment du Chevalier Noir" Aventures
10 (30) Les champions Aventure
12 Truth Or Consequences Jeu

5.30
6 The Partridge Family Comédie
12 It's Your Move/Jeu

soirée

6.00
2 Les Nouvelles Aventures de Pinocchio
6 The City At Six Information
7 10 (30) Parle Parle, Jase Jase...
9 Tout à l'heure
12 Pulse/Information

6.30
2 Actualités 24

7.00
6 Rush: The Way We See It Interview
7 Chez Levis Bouliane Musique western
9 Le téléjournal
(9) Le 9 vous informe
10 Le 10 vous informe
12 Karen/Comédie
13 Le 13 vous informe
(17) Ambroise raconte

7.30
2 9 (9) 13 Rue des Pignons Téléroman
6 Salty/Aventure
7 10 Jeudi 7h30 "Le spécialiste", It. 1969. Western.
12 The Funny Farm Variétés
(30) Cinéma 30 "Quai du point du jour" Fr. 1959. Comédie dramatique.

8.00
2 6 9 (9) 13 Hockey
12 The Streets Of San Francisco/Policier
(17) D'un québécois à l'autre

9.30
7 10 (30) Vrai ou Faux Jeu
12 Maclear/Actualité

10.00
7 Monsieur le Maire Affaires publiques
12 Kung fu/Aventure
10 Toute la ville en parle
(30 La route des pionniers Documentaire

10.05
(30) A communiquer

10.15
7 10 (30) Loto-Perfecta

10.30
2 9 (9) 13 Le Téléjournal
6 All Around The Circle Variétés
7 10 (30) Les Nouvelles TVA

10.45
2 9 (9) Nouvelles du sport et météo
13 Le 13 vous informe

11.00
2 9 (9) 13 Appelez-moi Lise/Variétés
6 12 News
7 Informa 7
10 La couleur du temps
(30) Ciné 23h "La colère des dieux", Fr. 1946, Drame.

11.15
7 Cinéma 7 "Le fils d'un hors-la-loi", Esp. 1964 Western.
10 Sans pantoufles "Le quatrième homme" E.-U. 1952. Drame policier

11.20
12 Pulse/Information

11.22
6 Viewpoint/Information

11.30
6 Montreal Tonight Information
12 Loto-Perfecta

11.55
6 Don Kirshner's Rock Concert/Variétés

12.00
2 9 Les espions/Aventure
(9) Ciné-Soir "Le retour du fils du Sheik", It. 1962. Aventures.
12 The 12 Midnight Movie "A Thousand Clowns", E.-U. 1965. Comédie.
13 Loto-Perfecta

12.15
13 Ciné-Soir "Coup dur à Black Rock" E.-U. 1954. Drame.

12.45
7 Informa 7

1.00
2 Le Téléjournal

2.15
10 Le 10 vous informe

8.30
(17) Des arts et des hommes "L'or des baoules".

9.00
12 Police Surgeon Drame
(17) Portraits

La Coopérative les petits dessins et LE JOUR présentent

Les bandes dessinées québécoises

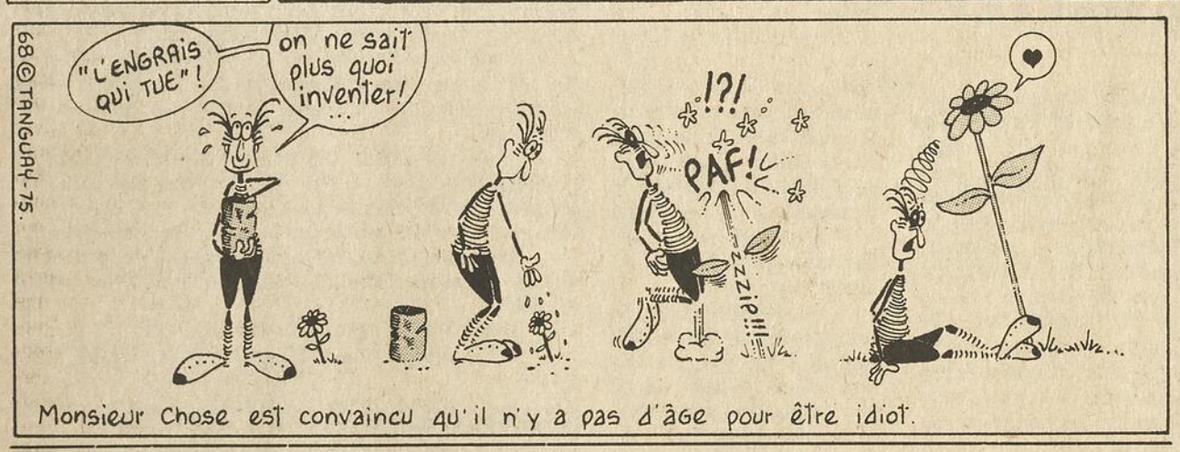
MONSIEUR CHOSE.

PERIODICA
C.P. 220 DEPT. 49
VILLE MONT-ROYAL.
H3P 3C4 P.Q.

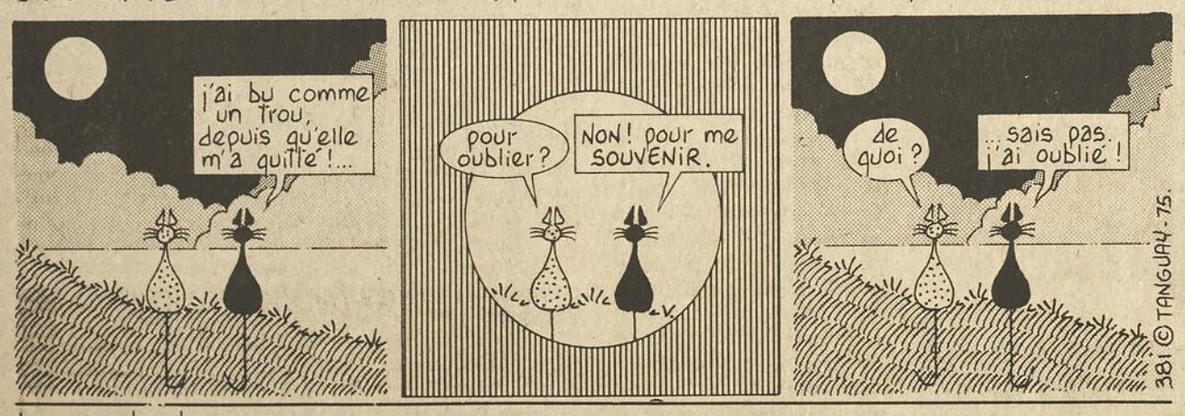
VOUS POUVEZ VOUS abonner à PARENTS ou à toute autre revue de VOTRE CHOIX! PLUS DE 2000 REVUES à votre disposition...

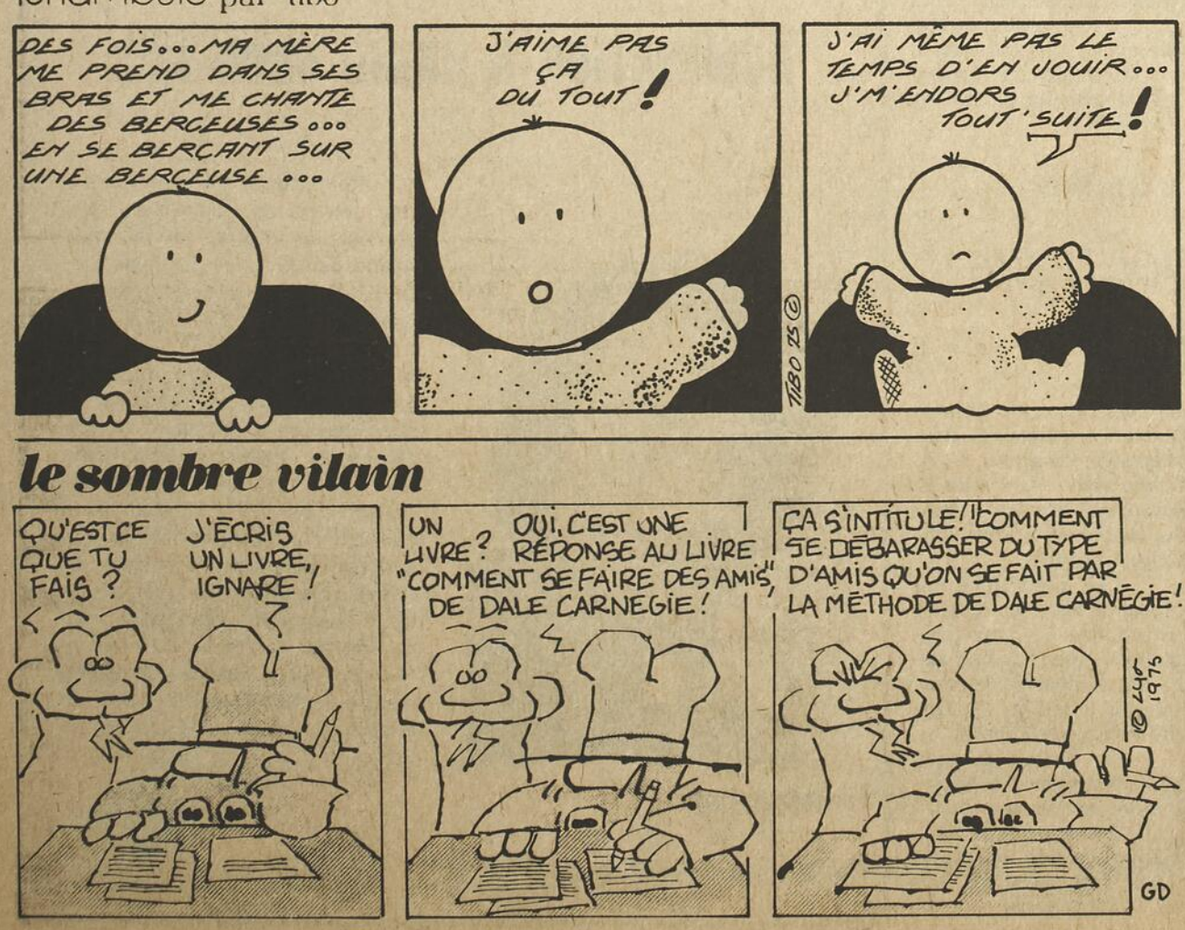
ABONNEZ VOS ENFANTS!

20



Monsieur Chose est convaincu qu'il n'y a pas d'âge pour être idiot.





vie et culture

En attendant son heure...

J.-C. Rinfret annonce un été sans dépaysement à Radio-Canada

par Bruno Dostie

Le lancement de "Rosa", cette nouvelle comédie de Roger Garand qui mettra en vedette Denise Filiatrault; un effort plus poussé de régionalisation des émissions; l'apport de séries commandées à des firmes canadiennes; un dossier sur le brûlant problème de l'éducation au Québec — autant d'indications d'un programme d'été substantiel, répondant aux goûts des publics les plus divers. Programme qui réflète également le désir de dépaysement que tous éprouvent durant l'été tout en maintenant une stabilité et une continuité évidentes dans la programmation de la télévision française de Radio-Canada.

Ces termes sont ceux de M. Jean-Claude Rinfret, qui a succédé il y a quelques mois à M. Claude Caron au poste de directeur des programmes de la télévision française à la Société d'Etat. Il les a utilisés pour présenter à la presse, mardi midi au restaurant Hélène de Champlain, la grille des émissions qui prendront l'affiche du "Canal 2" pour l'été à compter du samedi 31 mai prochain.

L'impact des jeux

C'est un directeur des programmes prudent et "sur la défensive" qui s'est adressé aux journalistes. D'abord soucieux d'expliquer qu'en poste depuis quelques mois seulement, il n'avait pas eu le temps d'imprimer sa marque à cette grille. "Mon objectif à moi, a-t-il déclaré, c'est l'automne 1976", et il devait ajouter, en réponse à quelques questions sur la rigidité de la programmation de Radio-Canada, qu'il fallait comprendre que "les idées nouvelles, dans une boîte comme Radio-Canada — avec 3,000 employés, des commanditeS, des postes affiliés, des ateliers en place et des syndicats — ça fait difficilement son chemin". Dans ce contexte, M. Rinfret nous apprenait que les objectifs de Radio-Canada pour la période 1976-1981 sont déjà sur papier, aussi s'est-il donné pour objectif personnel d'encourager le plus possible les "corrections de tir" à court terme et le "ressourcement" des artisans dans une boîte où, comme il dit, "on a peut-être trop compté jusqu'ici sur la crédibilité populaire".

C'est aussi un directeur soucieux d'expliquer l'impact des Jeux olympiques de '76 sur les moyens de sa "boîte" avant même qu'aucune question sur le sujet ne lui soit posée, d'ailleurs — qui a cherché à justifier à l'avance ce qu'on constate en examinant cette programmation d'été: l'immense proportion d'émissions produites ailleurs que dans les studios de Radio-Canada à Montréal. L'Office national du film, les maisons de productions privées, les télévisions étrangères, le cinéma et, dans une proportion croissante, les stations régionales affiliées au réseau de Radio-Canada, sont en effet responsable de quantité d'émissions. Le fait que 170 techniciens et 26 réalisateurs de la Société sont, ou seront affectés aux Jeux Olympiques d'ici le 1er janvier '76, information que M. Rinfret a tenu à faire passer à chacun des journalistes présents, n'est donc sans doute pas complètement étranger à ce recours massif aux moyens de l'extérieur.

Du neuf avec du vieux

C'est un nombre sans précédent de 39 heures d'émissions qui ont été confiées cet été aux "affiliés régionaux", comme les appelle M. Rinfret qui précise que leur contribution pourra également s'accroître l'automne prochain s'ils se révèlent capables de réaliser des émissions d'intérêt national. Cet été, "Réseau-soleil", qui remplacera "Femme d'aujourd'hui" pour le cinquième été consécutif, chaque jour de semaine entre 13h35 et 14h30, constituera encore une fois le principal apport des studios régionaux. Comme on le voit, Radio-Canada sait faire du neuf avec du vieux...

L'examen comparé de la grille d'hiver et de celle qu'on nous annonce pour l'été confirme largement cette impression de renouvellement dans la stabilité et la continuité. Le plus souvent, c'est l'heure d'antenne, le jour ou seulement l'accent ou le traitement qui ont été changés. Par exemple, "Les recettes de Juliette", diffusée à 11h00 du lundi au vendredi, le seront à 19h00 le lundi seulement pour l'été, et l'accent sera mis sur la cuisine en plein air. Autre exemple, l'émission "Les grands films", présentée le samedi à 20h00 quand il n'y a pas de hockey, est gardée à l'affiche sous le titre "Nous, les comiques", et offrira aux téléspectateurs un choix de comédies mettant en vedette des fantaisistes comme Dominique Michel, Mireille Darc, Charlie Chaplin, Pierre Richard, Laurel et Hardy ou Peter Sellers. En fait, même "Rosa", qui est la grande primeur de l'été, n'est peut-être qu'une avant-première s'agissant d'une série de 52 émissions qui sera encore un morceau de choix de la prochaine grille d'automne. Mais c'est l'été, aussi, et il s'annonce chaud: le vrai dépaysement sera peut-être de moins regarder la télévision...



Denise Proulx, Guy L'Ecuyer, François Tassé et Denise Filiatrault dans une scène de "Rosa", le nouveau téléroman de Radio-Canada qui prendra l'affiche le lundi 2 juin à 21h00.

Quatre émissions à surveiller cet été

Filiatrault en "Rosa"

Selon Roger Garand, son créateur, **Rosa** c'est à la fois une comédie, une étude de moeurs, celle des gens d'un quartier populaire, voire, un machin-truc qui prend parfois des allures de comédie musicale parce qu'on y pousse la chansonnette à l'occasion. C'est donc tout cela à la fois sans être un de ces genres en particulier.

De son côté, Denise Filiatrault, créatrice du rôle-titre, précise: "Que les téléspectateurs ne s'attendent pas à se rouler par terre, tous les lundis à 21 heures. **Rosa** n'est pas une comédie bouffe. On y sourira plus souvent qu'on rira à gorge déployée. C'est un divertissement léger où les gens se retrouveront à travers les personnages d'un quartier comme il y en a beaucoup à Montréal."

Rosa, une série réalisée par Louis Bédard, met en vedette Denise Filiatrault, Denise Proulx, François Tassé, Guy L'Ecuyer, Béatrice Picard, Marc Legault, Denis Drouin, Ernest Guimond, Yvan Canuel, Louise Rémy, Raymond Lévesque, Edgar Fruitier et la petite Pascale Guilbault.

Pour les petits : un grand-père et une grenouille

Un grand-père érudit, débordant d'imagination; une grenouille très douée pour son âge, qui manifeste une grande curiosité, chante et raconte des anecdotes. Tels sont les deux animateurs d'**Allo grenouille**, une émission jeunesse inscrite à l'horaire d'été, du lundi au vendredi à 16 heures.

Cet été, tout sera prétexte à la découverte et à l'aventure. A partir d'un objet tiré du magasin-musée de nos deux héros, d'un son ou d'une couleur, on fera connaissance avec une foule de réalités, au gré de l'imagination.

Virginie et André Cailloux s'installent cet été dans un merveilleux jardin. De plus, un escalier mènera chez Jean-Pierre (Armanville), l'auteur des dessins illustrant les propos de nos deux sympathiques amis.

Tous les jours, les jeunes pourront voir leurs dessins animés favoris: "Simon au pays des dessins à la craie", "Aglaé et Sidonie", "Bonhommet et Ti-Lapin", "Gumby", "Bonjour Facteur", "Kiri le Clown", "Le Manège Enchanté", "Plum Plum", "Les Poucetofs", "Sourissimo".

Francine Ruel manipule Virginie et lui prête sa voix. Réalisation Raymond Pesant.

L'école du Québec en question

Après 15 ans, où en est l'école au Québec? Dans la mesure où le grand objectif de démocratisation a été atteint, qu'en pensent les étudiants, les parents, les professeurs, les administrateurs, de même que les principaux artisans de cette réforme?

Afin de mieux comprendre l'école telle qu'elle a été vécue par les étudiants de la génération de la Révolution tranquille, **l'Ecole en question** remontera le cours de l'histoire, depuis le Régime français jusqu'au célèbre "désormais" du premier ministre Paul Sauvé, qui fut suivi de la réforme de l'enseignement sous Jean Lesage.

Parmi les participants à cette série, les téléspectateurs auront l'occasion de voir une foule de personnes qui ont pris part à la réforme de l'enseignement au Québec. Mentionnons MM. Jean Lesage, premier ministre du Québec de 1960 à 1966; Daniel Johnson, qui lui succéda; Guy Rocher, soeur Ghyslaine Roquet, Gérard Filion et Jean-Paul Desbiens, membres de la Commission Parent; Arthur Tremblay et Yves Martin, sous-ministres de l'Education, ainsi que Pierre Angers, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et directeur du Centre de développement en environnement scolaire.

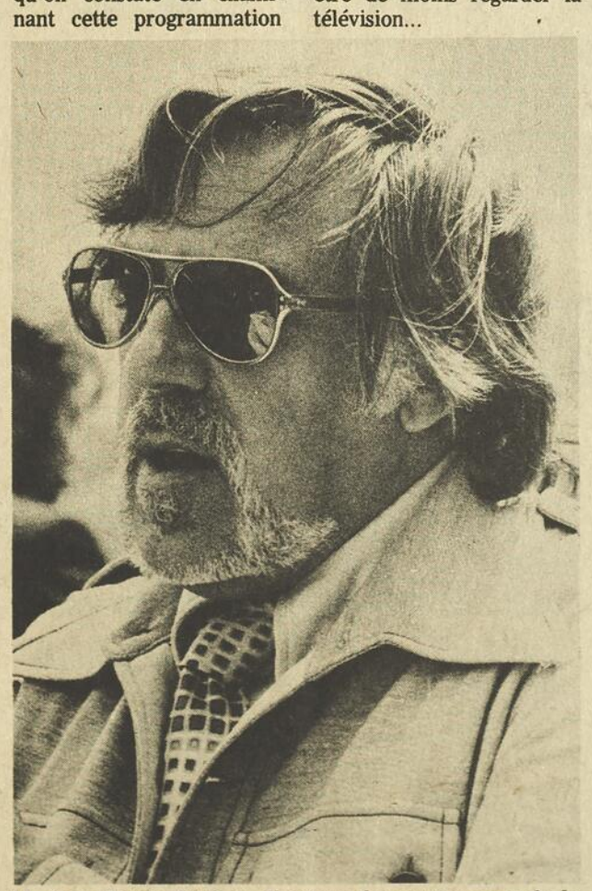
La qualité de la ville

"Dans un monde qui s'urbanise à un rythme accéléré, dit le réalisateur Michel Régnier, il serait pour le moins normal que l'ensemble des gouvernements comme des peuples posent les premières questions essentielles à l'assainissement d'une vie communautaire. Bien au contraire, la majorité des gouvernements dépensent une partie de leur énergie à renforcer ou à favoriser la puissance des intérêts particuliers et des groupes financiers. Ce qu'il est coutume d'appeler la politique municipale est devenu synonyme de protection, de patronage, de corruption, bien avant d'être reconnu comme l'administration des biens et potentiels communautaires au profit de la communauté entière. Nous vivons en plein paradoxe. Simultanément à la croissance des villes, nous développons les plus parfaits outils et mécanismes de destruction des villes: automobiles privées et parkings, autoroutes et échangeurs urbains, spéculation sur les terrains et développements ultra-spécialisés, ghettos de riches et de pauvres, encouragement à la pollution chimique, visuelle et sonore. Le phénomène est désormais mondial et son ampleur est généralement proportionnelle au produit national brut, à la richesse du pays..."



Virginie, la grenouille, et André Cailloux, le gentil grand-père de la nouvelle série pour enfants "Allo grenouille", à l'affiche du lundi au vendredi à 16h00.

Prolongement d'une série précédente intitulée Urbanose, la série **Urba 2000** est également produite par l'ONF et présente des exemples d'actions concrètes et positives, poursuivies dans certaines villes, pour redresser la situation, pour améliorer la qualité de la ville urbaine. La série compte dix films dont cinq seront présentés aux **Beaux Dimanches**, cet été.



M. Jean-Claude Rinfret, directeur des programmes de la télévision française à Radio-Canada: "Mon objectif à moi, c'est l'automne '76".

Le crime organisé à la télé

Des bons et des méchants sans doute, mais pourquoi?

par Guy Rochette

Ma naïveté en a encore pris un grand coup. Il y a dans la télédiffusion (canal 9) des audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) un vice que la télévision ne met pas au jour. Un vice qui, finalement, n'est pas moins grave que le commerce de charognes qu'il dénonce. Il s'exprime dans la formule de McLuhan le médium est le message.

Ce n'est, hélas, que trop vrai. Malgré les quelques problèmes d'ordre technique qui, à vrai dire, n'ont que peu d'importance, la télédiffusion en même temps que la mise au jour de ce scandale aberrant ne peuvent que retenir l'attention. Le téléspectateur a l'impression de pénétrer un milieu et un monde qui d'ordinaire ne lui sont pas familiers. Il a le sentiment d'être introduit à la fois dans le monde fermé de ceux qui rendent justice et dans celui, plus mystérieux encore du crime organisé. C'est précisément là que se pose le problème de l'information, du vice.

Un a un les témoins défilent et défileront devant les commissaires dévoilant ou camouflant les ramifications du commerce lui-même ou du monde interlope. Au fil des jours le téléspectateur se familiarisera avec les dédales de la justice et les détails d'un scandale qui dure depuis des années. Il n'y a rien là de bien répréhensible. Bien au contraire. Cependant c'est encore une fois à cet endroit précis que se pose tout le problème de l'information. Suffit-il de livrer de l'information aux récepteurs pour que l'essentiel soit mis en évidence. Et, au fait, c'est quoi l'essentiel dans tout cela.

De par la forme même de son message, (mise au jour publique de certains méfaits), il est d'ores et déjà assuré qu'il ressortira de cette enquête, ce qu'il est sorti de la Commission Cliche. Certains individus seront tenus responsables d'une calamité absolument intolérable. Des contrôles sévères seront exercés et les "méchants" seront condamnés et bannis. La télévision aura participé à faire connaître tout ce beau monde a un grand nombre de citoyens. L'expérience du Watergate nous aura bien peu servis. A-t-on déjà oublié que le fait de rendre cette enquête publique a permis a la majorité des Américains de dire que pendant que le pays continuait à se déshonorer au Vietnam, la démocratie et les institutions américaines faisaient, intérieurement, la preuve de leur supériorité. C'est là l'essentiel.

La presse garante de la démocratie? Hélas, ni l'une ni l'autre ne peuvent être découpées, réduites en parcelles. Aussi faut-il à la diffusion de cette enquete un encadrement précis. Le crime organisé n'est qu'un épiphénomène de notre société de consommation, il faut le dire et le redire aux téléspectateurs. Le crime organisé ne fleurit pas tout seul. Il ne découle pas de la bonne ou mauvaise nature de l'individu. Le crime organisé est un produit de notre société. Et, cette société aura besoin de sa reproduction tant et aussi longtemps que son fondement reposera sur le libéralisme économique et sa réussite individuelle. L'information et le fait de rendre publique cette enquête se doivent d'échapper au danger de la parcellisation. Diffuser les audiences de la CECO n'aura d'intérêt que dans la mesure où le canal 9 resituera ces événements dans un contexte beaucoup plus large.

"Kronborg: 1582" ou du Shakespeare à la mode des Astaire et Rogers

par Bruno DOSTIE

Les puristes pourront parler de profanation, et se scandaliser du traitement réservé par Cliff Jones au Hamlet de Shakespeare. Il reste que le public appréciera la comédie musicale présentée ces jours-ci au Théâtre Maisonneuve par la troupe du Festival de Charlottetown sous le titre de "Kronborg: 1582". C'est un divertissement très bien monté, aussi beau à voir qu'à écouter, et qui n'a rien à envier à bien des comédies musicales. Si les chansons peuvent donner du mal à retordre aux oreilles francophones, l'intrigue imaginée par Shakespeare est assez fidèlement respectée pour que tous ceux qui en connaissent les grandes lignes s'y retrouvent sans peine.

J'avouerai candidement ne pas être un familier de Broadway, où la comédie musicale a connu son apogée, et je ne saurais donc vous dire dans quelle mesure cette production du Festival de Charlottetown se compare aux meilleurs exemples du genre, mais ce que j'ai vu au Maisonneuve m'en a mis plein les yeux et les oreilles, et j'ai été content de ma soirée.

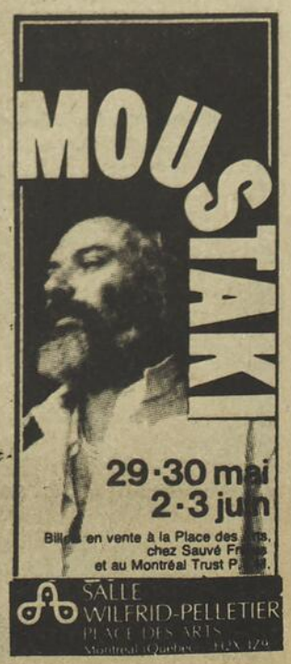
C'est en effet de la vraie comédie musicale qu'on nous présente où musique, chansons et danse s'intègrent en tableaux selon les meilleures lois du genre; pas un "Hamlet" avec un peu de musique dedans, mais le contraire. Le roi Claudius est joué par le Noir Rudy Webb et il chante comme un chanteur de "soul" d'aujourd'hui; Hamlet, interprété par Brent Carver, pourra faire penser à Art Garfunkel; les saltimbanques qui viendront jouer l'empoisonnement du père d'Hamlet devant l'usurpateur Claudius sont une troupe "country & western" qui paraîtra sortie de Nashville (ou de Gaspésie comme Julie et les frères Duguay!). Les chorégraphies utilisent par ailleurs toutes les ressources d'un genre développé par les Fred Astaire et les Ginger Rogers, sur des musiques inspirées du pop des dix dernières années. Et quand aux vingt-cinq tableaux de ce divertissement en deux actes, ils s'enchaînent avec un sens du rythme étonnant.

On pourra quand même chicaner cette production sur le détail. Ainsi Beverley, dans le rôle d'Ophélie, ou Claude Tessier, dans le rôle de Laërtes, ne sont pas toujours à la hauteur. Le plateau tournant, qui entraîne sans arrêts les éléments stylisés d'un décor mobile, est utilisé de façon intempestive: on est distrait par ces murailles qui bougent et qui menacent souvent de tamponner des comédiens qui ont parfois l'air de se sauver devant elles. On pourra aussi être agacé par une musique sur bande magnétique qui n'a pas la souplesse qu'aurait eu un orchestre et qui peut paraître froide et gratuite comparée au chant d'interprètes présents sur la scène. Mais tous ces petits détails restent secondaires. L'ensemble n'en est pas vraiment affecté. Et "Kronborg: 1582" demeure un spectacle agréable et bien fait qui a l'avantage supplémentaire pour les Montréalais peu gâtés en comédies musicales de constituer aussi quelque chose de rare.

le Patriote
LES PRISONNIERS DU MONT DE VÉNUS
de JEAN MORIN
Rés. 521-6666 Relâche, lun.

Aux Deux Chaînes
RESTAURANT FRANÇAIS ET BAR
Ce que la critique a dit:
"À LA FOIS QUÉBÉCOIS ET FRANÇAIS" Le Devoir
"UNIQUE IN NORTH AMERICA" Helen Rochester, Mtl Star
"À LA BONNE FRANQUETTE" Françoise Kayler, La Presse
1218 est, rue Ste-Catherine
Sortie métro Beaudry 522-4882

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES PRÉSENTE
REPRISE DU GRAND SUCCÈS DE
MICHEL TREMBLAY
HOSANNA
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD
AVEC
ANDRÉ MONTMORENCY GILLES RENAUD
DU 31 MAI au 21 JUIN



festival de cannes

par: Jean-Pierre Tadros
envoyé spécial

Les derniers jours d'un festival "peu animé"

Le 28e Festival de Cannes vit ses derniers jours sous un soleil de plomb. Aucune controverse ne sera donc venue animer ce festival, et si demain nous connaîtrons officiellement le verdict du jury présidé par Jacques Moreau, personne n'essaie vraiment de prévoir qui l'emportera. Alors on attend.

Labrecque a présenté son film "Les Vautours". Le film avait été sélectionné par la Quinzaine des réalisateurs, la manifestation la plus prestigieuse après la compétition officielle. Mais comme il n'est pas compétitif, on n'en parle moins. On a donc pu recueillir que très peu de commentaires et la presse française n'en a pas encore soufflé mot. Tout comme l'accueil du public aura été très froid et poli. La salle se sera vidée du tiers pendant la projection, ce qui est fréquent à Cannes; et lors de la discussion après la projection du film, le public français s'est trouvé sans aucune question à poser à la presse, à Louise Ranger, la productrice, et à Gilbert Sicotte, l'interprète principal.

De toute évidence, le public n'a pas compris les allusions à Duplessis et à cette période de l'histoire du Québec. Il est donc vu avec "Les Vautours", un film très traditionnel sans grande envergure.

Hier, les distributeurs canadiens et québécois sont venus faire le point et dire ce que leur avait apporté ce festival. Ils ont tous loué l'excellent travail effectué par la délégation canadienne. Celle-ci qui comprend seize personnes était présidée par Gratien Gélinas et dirigée par Jean Lefebvre du Secrétariat d'Etat. Elle disposait d'un budget total d'environ $200,000.

Mais la situation du cinéma québécois lorsqu'il s'agit de le vendre à l'étranger n'est guère florissante. Pour Pierre David, des Films Mutuels, si le cinéma québécois n'effraie plus les acheteurs étrangers, on n'a malheureusement pas de films exportables. "Nous, a fait remarquer David, on ne fait des films que pour un marché local et ensuite on s'aperçoit qu'ils sont invendables". Et les plus invendables de tous semblent être les films comiques; c'est pourquoi un distributeur comme Pierre David n'aurait même pas essayé de vendre un film comme "Les aventures d'une jeune veuve".

Même un film comme "Bingo" serait très difficile à imposer sur le marché étranger. Pour David, donc, la situation serait la co-production, et il a révélé ne plus travailler maintenant que sur des co-productions très exactement, et dont l'une sera tournée par Jean-Claude Lord, la deuxième par Jocelyne Héroux. Pierre David a aussi révélé que les Italiens veulent venir tourner au Québec. On tournera donc très bientôt au Québec "Du Raffifi au Canada" et une autre production d'un million de dollars. Il ne s'agit même pas dans ces deux cas de co-productions, mais de productions totalement étrangères qui viendront au Québec filmer; parce que le Québec, cele se trouve en Amérique du Nord.

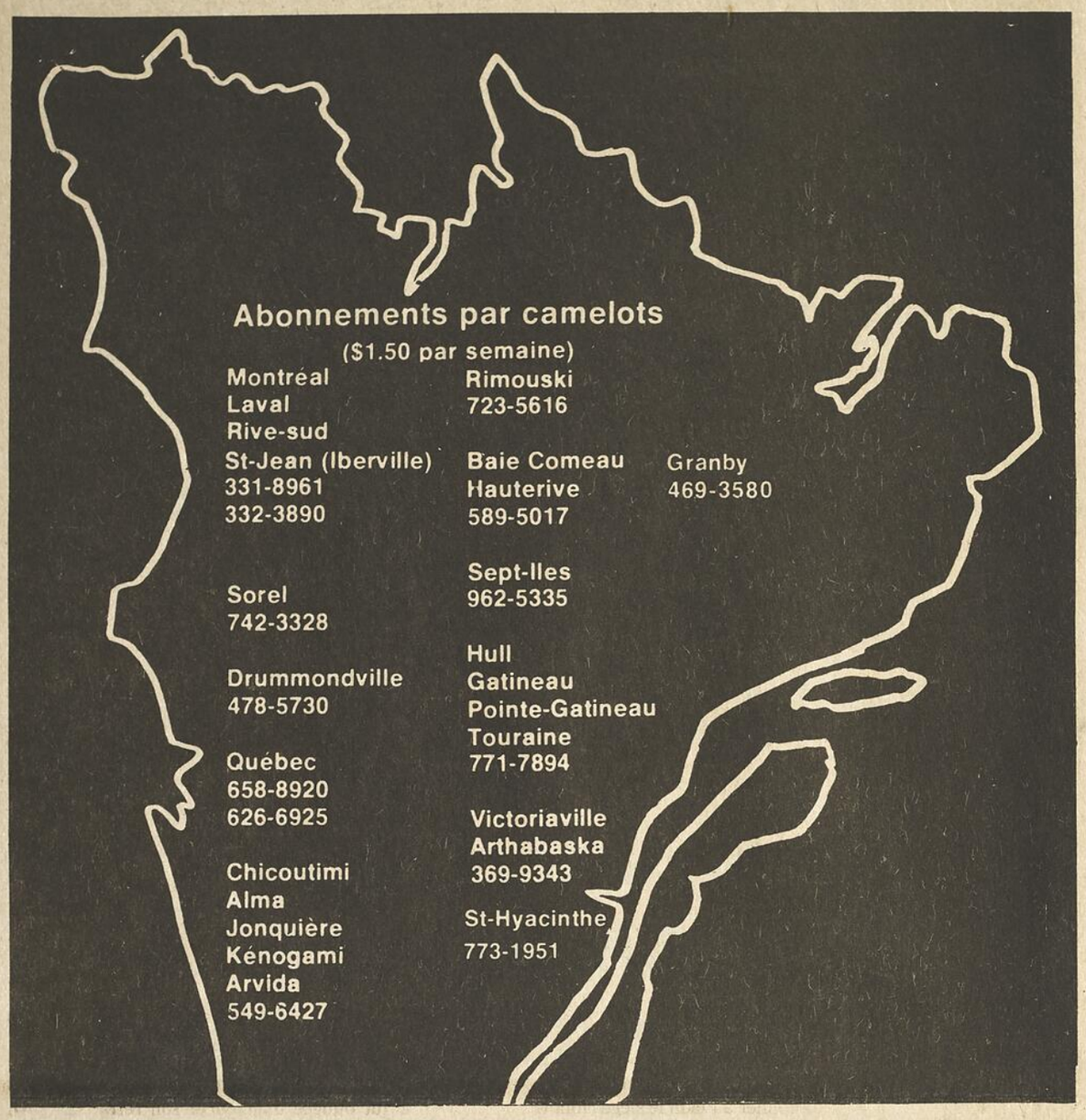
Passons maintenant à Hong Kong qui a fait hier son entrée au Festival avec un film de trois heures "Touch of Zen" réalisé par King Hu. Cela marquait aussi l'entrée très officielle du film de karate dans l'enceinte du Palais des festivals après que ce genre de films ait fait des ravages partout dans le monde. Et les films de karate sont à la baisse, et on n'en a pratiquement pas eu cette année au marché du film.

"Touch of Zen" a été tourné il y a quatre ans. Mais les trois heures que dure le film avaient effrayé les producteurs qui coupèrent allègrement à l'intérieur le rendant alors peu compréhensible. Ce n'est donc plus que hier, à Cannes, qu'on a pu voir la version intégrale. Qu'est-ce que cela donne: une heure d'introduction et deux heures de grandes scènes de karate admirables d'ingéniosité. L'image est très belle, la chorégraphie impeccable, mais cela reste finalement un bon film de karate sans plus. Et il manque Bruce Lee. En compétition officielle, ce film n'avait sûrement pas sa place.

"L'amulette" du brésilien Dos Santos nous plonge résolument dans la mafia brésilienne. Beaucoup de bagarres là aussi, beaucoup de révolvers et du sang. Le gag, c'est que l'un de ces gansters est un "corps fermé", c'est-à-dire que les balles ne peuvent le blesser ni le tuer. Il est immortel, ce qui dans le métier doit être drôlement utile. Dos Santos a dit que c'était là un film politique parce qu'il disait que le peuple était aussi immortel. Curieuse façon de le dire, mais le film prend ses racines dans tout le folklore brésilien et de ce fait, exprime des choses qui lui sont peut-être cachées.

Hier, à Cannes, on a mené une journée fort agitée. Aujourd'hui, un dernier coup de canon avec la présentation du film russe "Je te donne en cadeau une étoile" de Bondartchouk. Comme dirait l'autre, on a les cadeaux que l'on mérite.

ABONNEZ-VOUS PAR CAMELOTS!



L'affaire Guay passe par l'affaire J.-J. Saulnier

par Guy Rochette

Une fois de plus, l'affaire Saulnier remonte à la surface. Il en a, en effet, été longuement question, hier, à l'enquête de la Commission de police du Québec portant sur le congédiement du directeur-adjoint de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. André Guay.

C'est le sergent-détective Alphonse Gélineau de la police de la CUM qui a fait resurgir cette affaire. Selon le témoignage de ce policier, ce sont des enregistrements de l'ex-directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, s'entretenant avec l'ex-policer Roland Lamothe et ce dernier s'entretenant à son tour avec des membres connus du monde interlope qui ont incité l'ex-directeur-adjoint à s'adonner à l'espionnage électronique de ses supérieurs.

Le sergent-détective Gélineau a en effet révélé, hier, avoir pris connaissance de 21 minutes de ces enregistrements en juillet 1972. M. Gélineau, selon son témoignage se serait rendu à la Sûreté du Québec, très tôt, un dimanche matin de juillet 72, après avoir été convoqué par deux policiers de la Sûreté. On m'a convoqué, dit le sergent Gélineau, parce qu'il y avait du "jus" là-dedans.



M. Jean-Jacques Saulnier, ancien directeur de la police de Montréal.

Les propos entendus par le sergent-détective Gélineau n'ont toutefois pas encore été révélés en preuve devant la Commission de police. Il apparaît que les procureurs de M. Guay, selon la formule de la meilleure preuve, veuillent tenter de faire déposer les bandes pour écoute devant les commissaires. A défaut de quoi, il plus que possible que l'on revoit le sergent-détective Gélineau dans la boîte aux témoins.

Cette histoire de bandes contenant des enregistrements de M. Saulnier, Lamothe et certains membres de la mafia montréalaise revêt donc une importance capitale pour l'ex-directeur-adjoint Guay. Le sergent-détective Gélineau a même souligné dans son témoignage, hier, le mécontentement manifesté par son chef à cette époque, M. Guay, parce qu'il ne s'était pas procuré de "copies" de ces enregistrements. Ces fameuses bandes sonores se trouvent, paraît-il, dans un coffre-fort de la Sûreté du Québec. Jusqu'en juin 73, l'ex-directeur-général adjoint de la Sûreté du Québec, M. Descent, en avait la garde.

La Commission de police a ajourné ses travaux jusqu'à mardi prochain. Il apparaît toutefois dès maintenant, assez clair, que le "salut" de l'ancien directeur-adjoint André Guay doit passer par de nouvelles révélations concernant l'ex-directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier. Et, un des aspects intéressants de cette histoire demeure la question suivante: comment se fait-il que l'on ne connaisse pas encore le contenu exact de ces enregistrements?

POUR VOS VACANCES PARTEZ AVEC...

ABONNEMENTS VACANCES

JE DÉSIRE RECEVOIR LE JOUR PAR COURRIER

du 1er juin au 1er septembre: $18 ☐
du 24 juin au 1er septembre: $12 ☐
1 mois: $8 ☐
Edition du samedi seulement: $6 ☐ (3 mois)

ci-joint mon chèque d'abonnement :

NOM: _____

ADRESSE: _____ VILLE: _____

TÉL: _____

ABONNEMENT NON-REMBOURSABLE

LE JOUR 387 boul. Lebeau, Ville Saint-Laurent 331-8961



Pierrot, la crosse et les Québécois

A Québec, y sont jaloux de Montréal

(Collaboration spéciale)

Je viens de faire l'amour. C'est pourquoi je me sens en état d'humour. Maudit qu'y fait beau, maudit qu'y fait chaud, y fait trop beau pour travailler. Mon ami le chansonnier québécois Plume, ex-joueur étoile (allo toute étoile!) de ballon-panier chez les frères du Sacré-Coeur, rapplique chez soi avec sa blonde ben correcte. On jase, on prend un p'tit coup de bon alcool tout en essayant de ne pas trop se défoncer, et puis, mon Dieu, on parle un peu de la crosse.

Or, puisqu'il est question de poètes et de crosse, je dois dire à tous mes intellectuels de gauche que Denis Vanier et Josée Yvon, écrivains, ont eu le divin plaisir de voir les Québécois charcuter les Arrows du Maryland au compte de 22-9 en plein Forum récemment. Pour les exégètes de la littérature québécoise qui l'ignorent encore, je dois préciser que le père de Denis, monsieur Vanier lui-même, est un ancien joueur et instructeur de crosse d'une équipe de Longueuil ... une équipe qui fut évidemment coriace en son temps, comme le sont aujourd'hui dans leurs écritures son fils et la bonne femme de celui-ci.

Des caribous quoi! Je sais bien que vous tous, amateurs de hockey décadent, pas vous autres nécessairement), ignorez qu'il existe aussi à Québec un club de crosse "pro": les Caribous. Ils viendront justement régler leurs comptes . . . avec les Québécois de Montréal, au même Forum, demain soir. Du bon gibier à ne pas manquer. Pourquoi? Parce que les dits Caribous ont piétiné nos Québécois au compte de 16-10 devant 6,000 masochistes délirants au Colisé de Québec la semaine dernière.

Michel Blanchard (le seul Québécois québécois avec Serge "Togo" Loiselle) ne le prend pas pan toute! Et l'instructeur Jim Bishop non plus. Le premier (Blanchard) a éprouvé un plaisir viscéral à soulever un adversaire anglophone et à le garrocher presque dans les estrades du Colisée pour le plus grand défoulement d'une foule qui prenait pourtant pour son propre "club". Le second (Bishop) n'a pas du tout aimé, pour sa part, que son ancien élève à la crosse, devenu instructeur des Caribous, et je nomme Medo Martinello, lui passe un tel... Québec!

S'il est vrai que la ville de Québec est reconnue pour son hospitalité (le Colisée est plus amusant que l'Assembleé nationale), je ne serais pas surpris que Montréal la lui rende en recevant très, très très chaudement l'équipe de "la vieille capitale" demain soir. Mais qu'ai-je ainsi à vous raconter toutes ces choses si vous ne venez pas au moins **participer** à votre premier match de crosse? S'il n'y a pas 214 personnes demain au Forum, je mets un point final à cette chronique. Avec mon fils Martin qui m'y accompagnera, on sera quand même 215!

Reste que de Québec en Montréal, le pays est sûrement rentable pour la crosse. John Ferguson le reconnaît (et pour cause et delicatessen): la Ligue nationale de crosse compte six équipes. Les Z'tats zunis en possèdent quatre (Philadelphie - les -gros-méchants seront au Forum lundi prochain), le Québec deux, et le Canada... aucune! Il y avait bien Toronto l'an passé, mais Boston l'a colonisée c't'année!

Je vous promets que je reviendrai à des considérations plus sérieuses, graves et austères dans deux semaines (le 5 juin)... Entre-temps, je ferai comme John Davis et Nick Delmonico, je me paierai un repos sabbatique; ce qui permettra aux joueurs des Québécois de **tous** produire. C'est ça, le socialisme!

Je termine (c'est bien dit, n'est-ce pas?) avec deux primeurs ayoye! J'avais écrit au début de la saison que les Québécois accapareraient l'une des trois premières places au classement. Ils semblent vouloir filer vers la première... à la condition que le sympathique (ça fait partie du vocabulaire sportif) Jim Bishop ne s'énerve pas trop. Deuxième primeur: je suis jaloux de mon camarade André-Pierre Houde, de Montréal-Matin, qui a été élu à ma place président de l'Association des chroniqueurs de crosse du Québec. La prochaine fois, je voterai pour lui! Enfin, j'espère que mon camarade Yves Michaud ne m'en voudra pas d'avoir mêlé un peu beaucoup joual et stylistique. Bonne nuit les sportifs!

Pierrot Léger



"Ecoute, Blanchard, I know that you are un dilettante, mais continue à donner un coup contre les Caribous...", jure l'instructeur Bishop devant un Québécois peu médusé (en l'occurence Michel Blanchard, à l'extrême droite, chandail blanc), qui ne semble pas dérangé par le coup de crosse obliquant vers son épaule gauche.

LE JOUR et les québécois

Ils ont gagné un match de crosse!

La promotion-maison du JOUR et de l'équipe LES QUEBECOIS a accusé un impressionnant courrier de 414 lettres et demi! On le répète, les Caribous en restent jaloux. Simple rappel: vous nous écrivez votre curiosité, vos doutes, vos convictions en mal de certitude, enfin votre allergie à Robert Bourassa, etc., et les deux ou trois lettres les plus "au boutte" donnent à leur(s) auteur(s) deux billets (chacun, bien entendu) pour un match de crosse des Québécois au Forum – c'est à Montraél!

Nos gagnants de cette quinzaine (comme on dit à CJMS) sont G. Leclerc et Michel Montagne, et madame Denise Lafortune. Tous les trois sont priés religieusement de téléphoner au service de la culture populaire du JOUR (les sports, c'est ça) pour toucher les billets qui leur permettront d'assister (participer) au match de lundi soir prochain TEL.: 331-8961. Faites ça vite, sinon on va donner les billets à notre blonde!

C'est Gédéon qui va être content!

St-Georges-de-Beauce dans la LNA de hockey

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE (PC) — La ville de Saint-Georges-de-Beauce sera représentée à compter de l'automne prochain dans la Ligue nord-américaine de hockey, a annoncé, mardi, le maire de cette localité, Sylvestre Redmond.

Un homme d'affaires de Québec, André Veilleux, qui est également actionnaire des Nordiques de l'AMH, a en effet obtenu un concession lors d'une réunion de la ligue, tenue la semaine dernière, à Syracuse.

Jean-Charles Gravel, qui était entraîneur des Nordiques du Maine, dans le même circuit, la saison dernière, occupera les postes d'entraîneur et de directeur-gérant de la nouvelle équipe.

Saint-Georges-de-Beauce devient ainsi la première ville du Québec à obtenir une franchise dans cette ligne professionnelle de hockey.

Redmond a révélé que la ville s'était engagée à investir $260,000 pour apporter des améliorations au Palais des sports de l'endroit, notamment en ajoutant 1,100 sièges, ce qui portera la capacité totale à 2,700 spectateurs assis.

Les autres villes représentées dans cette ligue sont: Syracuse, Philadelphie, Binghampton, Mohawk Valley, Cape Cod, Johnstown, Erie, Lewiston, Buffalo et Springfield.

Pékin ou Taiwan: c'est la faute à Brundage!

TOKYO (AP) — Selon Chine nouvelle, c'est à Avery Brundage qu'incombe entièrement la responsabilité d'avoir empêché le Comité international olympique de donner à Pékin le siège chinois.

Brundage, mort le 8 mai dernier, après avoir été président du CIO pendant 20 ans, a selon l'Agence Chine Nouvelle eu recours à des "stratagèmes méprisables" pour permettre aux nationalistes d'"usurper" le siège chinois.

Il y a quatre ans, dit-elle, "il défendait vigoureusement la politique des deux Chine et s'accrocha obstinément à cette décision erronée."

"Devant une telle situation intolérable, la Fédération chinoise omni-sports fut obligée d'annoncer son retrait du CIO, le 19 août 1958".

D'après Chine nouvelle, non seulement Brundage "a violé les règles du CIO, mais encore s'est-il immiscé brutalement dans les affaires intérieures de la Chine, révélant ainsi pleinement son aspect hégémoniste".

Eh bien voici...

Avez-vous déjà assisté à un spectacle plus ridicule que celui du match de hockey de mardi dernier à Buffalo? La brume était tellement épaisse en troisième période que Bobby Clarke avait l'air de Dracula perdu dans le brouillard de Soho. Parfaitement absurde cette persévérance à presser le citron, (en l'occurrence l'amateur de hockey) et à lui faire croire que c'est un privilège pour lui d'assister à un match de finale dans de telles conditions.

Car cette rencontre aurait pu être disputée au Forum de Montréal qui essuie également une vague de chaleur intense et les résultats auraient été les mêmes, le brouillard aussi épais. C'est un vieux principe de physique...

C'est également un vieux principe de tenter de faire durer le plus longtemps possible une bonne affaire. Mais, là ces messieurs de la Ligue nationale dépassent les bornes. Un vrai cirque, voilà à quoi cette finale ressemble.

Le pire c'est que tout le monde sait que 105 matches de hockey dans une saison à moins qu'ils soient disputés près de la calotte polaire ne peuvent offrir un intérêt égal. Le baseball peut se permettre ça, mais le hockey... Encore un petit effort, M. Campbell et bientôt on verra du hockey 12 mois par année. Comme ça, vous ferez assez d'argent pour payer tous les fabuleux salaires de vos joueurs et en moins de quelques années, vous aurez tué le sport qui vous a vu si bien vieillir.

Jean-Marc Desjardins

Fred Shero parle déjà du camp d'entraînement

BUFFALO (PC) — Les Flyers de Philadelphie ont disputé mardi soir leur 105e match de la saison et l'instructeur Fred Shero parle déjà du camp d'entraînement.

Cependant, il n'a pas plus hâte au prochain camp d'entraînement qu'aucun de ses joueurs.

Shero, dont les joueurs détiennent une avance de 2-1 contre les Sabres de Buffalo en série finale pour la coupe Stanley, a déclaré que l'on devrait réduire la durée du camp d'entraînement la saison prochaine. De cette façon, la saison pourrait prendre fin une semaine plus tôt et les conditions seraient meilleures pour la présentation des séries finales.

Les Sabres ont défait les Flyers 5-4 mardi soir grâce à un filet de René Robert à 18:29 de la première période supplémentaire.

A cause de la chaleur intense, les joueurs et les 15,863 spectateurs ont sué à grosses gouttes pendant près de quatre heures.

De plus, les joueurs ont été ennuyés par un épais brouillard qui recouvrait la glace en troisième période et lors de la supplémentaire. On a dû arrêter le jeu à 14 reprises pour laisser les joueurs patiner et ainsi tenter de faire lever le brouillard.

"Le pire, c'était la chaleur, a mentionné Shero. Nous devions changer de trio très rapidement parce que les joueurs étaient épuisés après seulement quelques secondes sur la patinoire".

Les Flyers ont perdu les services du défenseur Tom Bladon en période supplémentaire quand il a été blessé au dos. On ne sait pas encore s'il sera en uniforme pour le match de ce soir.

"Il était très difficile de se concentrer, parce qu'il fallait penser au brouillard, a mentionné le gardien Bernard Parent. Il fallait deviner la plupart du temps d'où viendrait le lancer. Un bon lancer bas aurait pu facilement mettre fin au match. J'ai été très surpris de voir le match se prolonger aussi longtemps. Je pense que j'ai perdu 10 livres à cause de la chaleur".

les statistiques

baseball

Ligue nationale

Section est

	G	P	Moy.	Diff.
Chicago	22	13	.629	—
Philadelphie	20	16	.556	2½
Pittsburgh	17	15	.531	3½
New York	16	15	.516	4
Montréal	13	18	.419	7
St. Louis	14	20	.412	7½

Section ouest

Los Angeles	25	15	.625	—
San Diego	19	19	.500	5
Cincinnati	20	20	.500	5
San Francisco	18	19	.486	5½
Atlanta	19	21	.475	6
Houston	15	28	.349	11½

Mardi

Atlanta 9, Montréal 4
New York 6, Cincinnati 2
Houston 4, Philadelphie 2
San Diego 5, St. Louis 2
Chicago 2, Los Angeles 1
San Francisco 12, Pittsburgh 4

Meneurs

	J	Ab	P	Cs	Moy.
Sanguillen, Pittsburgh	30	108	11	39	.361
Watson, Houston	35	133	20	48	.361
Cash, Philadelphie	36	154	24	54	.351
Grubb, San Diego	37	143	21	50	.350
Lacy, Los Angeles	26	92	14	32	.348
Bowa, Philadelphie	36	153	16	53	.346
Joshua, San Francisc	29	106	15	36	.340
Morgan, Cincinnati	39	136	23	46	.338
R. Smith, St. Louis	21	80	14	27	.338
Griffey, Cincinnati	33	93	17	31	.333

Circuits - Luzinski, Philadelphie, 8; Baker, Atlanta, 8; Correll, Atlanta, 8; Watson, Houston, 8; Winfield, San Diego, 8.

Lanceurs probables

Pittsburgh Rooker 2-2 à San Diego Freisleben 3-3 S
Chicago Burris 5-2 à Los Angeles Hooton 1-4 S

Ligue américaine

Section est

	G	P	Moy.	Diff.
Milwaukee	20	13	.606	—
Boston	17	15	.531	2½
Détroit	16	16	.500	3½
Baltimore	15	19	.441	4½
New York	15	20	.429	6
Cleveland	13	20	.394	7

Section ouest

Oakland	21	15	.583	—
Texas	20	16	.556	1
Kansas City				2½
Californie	20	18	.526	2
Minnesota	16	17	.485	3½
Chicago	15	20	.429	5½

Mardi

Boston 7, Oakland 0
New York 6, Kansas City 0
Milwaukee 7, Texas 6
Baltimore à Chicago, match remis, pluie
Détroit 5, Minnesota 3

Meneurs

	J	Ab	P	Cs	Moy.
Yount, Milwaukee	24	84	17	32	.381
Munson, New York	33	127	16	47	.370
Carew, Minnesota	28	95	14	33	.347
L. Roberts, Détroit	21	75	17	26	.347
R. White, New York	29	103	26	35	.340
Baylor, Baltimore	31	118	12	39	.331
Braun, Minnesota	28	92	7	30	.326
McRae, Kansas City	39	147	18	47	.320
Lynn, Boston					
E. Maddox, New York	34	131	20	41	.313

Circuits-Horton, Détroit, 9; Burroughs, Texas, 8.

Lanceurs probables

Texas Hands 4-2 à Milwaukee
Colborn 0-1
Californie Singer 3-5 à Boston
Wise 4-3 S
Baltimore Cuellar 2-3 à Chicago
Kaat 6-1 S

hockey

Ligue nationale

Finale

1er match
Buffalo 1, Philadelphie 4
2e match
Buffalo 1, Philadelphie 2
3e match
Buffalo 5, Philadelphie 4
4e match
Aujourd'hui
Philadelphie à Buffalo
5e match
Dimanche
Buffalo à Philadelphie

	G	P	Bp	Bc	Pts
Philadelphie	2	1	10	7	4
Buffalo	1	2	7	10	2

crosse

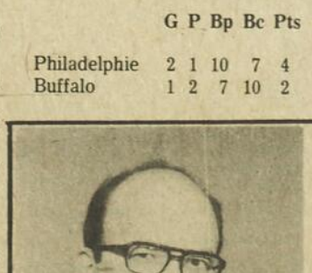
Ligue nationale

Lundi
Montréal 16, Boston 15

Vendredi
Québec à Montréal

Samedi
Québec à Maryland
Boston à Philadelphie

	J	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Maryland	13	9	4	0	205	211	18
Montréal	12	7	5	0	182	159	14
Philadel.	12	5	6	1	187	178	11
Québec	8	4	3	1	116	113	9
L. Island	8	3	5	0	121	122	6
Boston	11	3	8	0	147	177	6



MICHEL PINARD
Représentant des ventes

Chevrolet
Oldsmobile
Cadillac

LOUIS MERCURE AUTOMOBILES INC.
1200 rue Principale,
Ste-Agathe des Monts

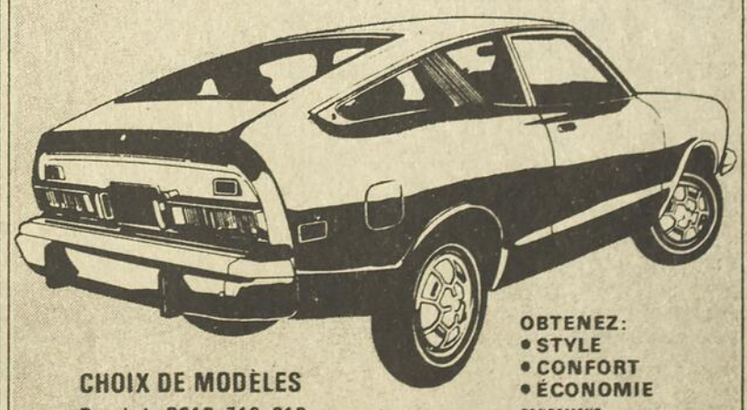
Ouvert le samedi
Vente - location
326-4181

Chez MacDonald Automobile Ltée
LE SERVICE EST PRIMORDIAL
- ÉQUIPEMENT MODERNE
- PERSONNEL COMPÉTENT
- EXPERTS DANS L'ENTRETIEN

AUCUN APPOINTEMENT POUR SERVICE DE GRAISSAGE ET CHANGEMENT D'HUILE.

ASSOCIATION DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES DE MONTRÉAL DEALER MEMBER

MacDonald Automobile Ltée
vous offre *DES SPÉCIAUX JAMAIS VUS*



CHOIX DE MODÈLES
Depuis la B210, 710, 610 jusqu'à la 260Z

OBTENEZ:
- STYLE
- CONFORT
- ÉCONOMIE

RENDEMENT: 46.8 MILLES AU GALLON SUR AUTOROUTE

ESSENCE: DATSUN GAGNE LA COURSE
LA DATSUN B210 consomme moins d'essence que toute autre voiture 1975 vendue aux Etats-Unis, selon les nouveaux tests de l'environnement Protection Agency (EPA) revelés à Washington.

DATSUN
LE PLUS GRAND CONCESSIONNAIRE DATSUN À MONTRÉAL
Mac Donald
AUTOMOBILE LTÉE
4747 EST, JEAN-TALON (près Viau)
Tél.: 729-5287
DEPUIS PLUS DE 25 ANS À VOTRE SERVICE
Meilleure allocation d'échange Financement aux taux bancaires

"Le chantier olympique a été épuré" – *Rousseau*

LAUSANNE (AFP) — Le comité organisateur des jeux olympiques de Montréal a procédé à une véritable "éruption" parmi les ouvriers des chantiers olympiques, épuration qui lui permet d'assurer qu'aucune nouvelle grève ne perturbera le cours des travaux qui pourront être terminés à temps. C'est M. Roger Rousseau, président du Cojo, qui en a fait la déclaration hier à son arrivée au Palais de Beaulieu, quelques heures avant la présentation du rapport de Montréal au Comité international olympique.

"Une fois que la loi de la mise sous tutelle des candidats a été adoptée, nous avons débauché tout le monde et rembauché que les ouvriers sûrs, éliminant ainsi les perturbateurs qui n'étaient d'ailleurs pas d'accord avec les dirigeants syndicaux", a-t-il expliqué. De son côté, M. Jean Drapeau, maire de Montréal, qui l'accompagnait, tenait des propos rassurants quant à la préparation des jeux. "Le travail a repris, les agitateurs ont été éliminés des chantiers. Vous ne nous croyez pas capables de rattraper une dizaine de jours de grève en quatorze mois"? demanda-t-il. "Les problèmes syndicaux sont réglés, ceux des salaires aussi. Il n'y a aucune raison désormais de craindre une autre grève avant l'achèvement des travaux", a-t-il ajouté.

"Les problèmes sociaux ont été résolus au Québec..." – *Drapeau à Lausanne*

LAUSANNE (AFP) – M. Jean Drapeau, maire de Montréal, a assuré avoir démontré au Comité olympique international que les Jeux de 1976 débuteront bien le 17 juillet et que la grève de deux semaines n'avait en rien retardé l'ensemble de la progression des travaux.

"Ce que j'ai affirmé n'est pas mon avis personnel, mais celui de nos techniciens, constructeurs et ingénieurs, et il se pourrait même que nous soyons finalement en avance", a-t-il déclaré d'un ton énergique et convaincant, soulignant que les problèmes sociaux avaient été résolus au Québec et qu'il n'était maintenant plus possible d'envisager une nouvelle grève.

L'exposé du rapport du comité organisateur, volumineux et détaillé, a nécessite plus de quatre heures mercredi après-midi, ce qui ne laissa pas le temps aux membres du CIO de discuter leurs conclusions. C'est la raison pour laquelle Montréal a été inscrite à l'ordre du jour de jeudi, deuxième journée de la session, mais aux dires de certaines personnalités du CIO, les membres ont été convaincus "du sérieux de l'organisation canadienne" et "toute inquiétude a été dissipée".

M. Drapeau n'a d'autre part pas caché sa satisfaction d'avoir pu constater que "personne au Canada n'a profité des moments difficiles pour suggérer l'abandon des Jeux". "Je suis plus confiant que jamais que tous ceux qui travaillent à l'organisation des Jeux demeuront unis pour atteindre le but", a-t-il conclu, après avoir fait à la presse un résumé précis du travail déjà effectué sur les divers chantiers et renouvelé son optimisme. Lord Killanin a demandé aux responsables du COJO de rester à la disposition du CIO au cas où des précisions seraient nécessaires lors des conclusions.

Le rapport d'Innsbruck sur la préparation des Jeux d'hiver n'a soulevé aucun problème et son examen aurait été très rapide. Le CIO, par l'intermédiaire de son vice-président, M. Samaranch, devrait ce soir faire savoir qu'il a été "convaincu et rassuré" aussi bien sur le sort des prochains Jeux d'hiver que ceux d'été.

Deux membres ont posé leur candidature à la vice-présidence, MM. Syed Wajid Ali Pakistan et Sylvio Magalhaes Padilla Brésil pour le poste de Hermann Van Karnebeek Hollande dont le mandat expire. Le vote interviendra jeudi, de même probablement que la décision sur la Rhodésie, tandis que la majeure partie de la journée de vendredi devrait être consacrée à la Chine populaire.

La Meublerie Marcel Gingras,
Nous faisons bien...et nous voulons le faire savoir.

les capsules de Christian Nobert

Attention tous les curieux. . . LE JOUR et les Québécois publient aujourd'hui (en page 15) les noms des gagnants d'un match de crosse. Si vous n'avez pas encore participé à notre concours-maison, hâtez-vous tranquillement. . . la saison de la Ligue nationale de crosse et des Québécois est encore longue. . . Et n'oubliez pas, **Pierrot Léger** nous raconte (à sa façon) les péripéties des Québécois depuis la dernière quinzaine. (Cet espace dans les capsules a été réservé et payé par les membres du jury de ce concours.)

Quatre joueurs ont été suspendus par le président de la Ligue nationale de hockey, **Clarence Campbell**, suite à des incidents survenus au cours des séries éliminatoires. Les malfaiteurs sont: **Bob Plager**, des Blues; **Dave Hutchison**, des Kings; **Gene Carr**, également des Kings; et **Dave Williams**, des Leafs. Les "4" purgeront leurs sentences au début de la prochaine saison. (Ce n'est pas de la fausse publicité. . .)

Il est beaucoup question des Jeux olympiques de Montréal ces derniers temps (et pour cause), et on a tendance à oublier qu'en 1976 il y aura aussi les Jeux olympiques (d'hiver) d'Innsbruck. A cette occasion, **Karl Heinz Klee**, secrétaire général du comité d'organisation des J.O., a déclaré huit mois avant l'ouverture de ces Jeux, que près de 3,000 agents seront chargés d'assurer la sécurité des 2,000 athlètes attendus. Cela fait, pour les statisticiens, un agent et demi par athlète . . .

Pendant que la Ligue mondiale de football publiait hier son calendrier des matches de la prochaine saison (soit vingt matches disputés du 2 août au 13 décembre), la Ligue canadienne de football est encore indécise à l'effet de ne présenter des matches que les week-ends. Cette proposition a été présentée par les Eskimos d'Edmonton et ne fait pas l'unanimité.

Le roi du soccer (et croyez-en la brève expérience des capsules, il porte bien son nom)... recommençons... Le roi du soccer, **Pele**, aura droit à tous les égards dûs à son rang s'il signe un contrat avec le Cosmos de New York. C'est comme s'il venait de gagner le Gros lot de la Poule aux oeufs d'or. On lui offre un salaire de $7 millions, un avion privé, un yacht, une maison privée et un site sur lequel il pourra faire construire un édifice à bureaux (ou un stade!)... Sans commentaire. Nouveau développement du côté de l'Association canadienne de hockey amateur. Hier, elle a adopté plusieurs recommandations de son comité des règlements visant à réduire la violence au hockey. Pour ce faire, elle sévira plus sévèrement les doubles-échecs, les bâtons élevés, les coups de tête, le tirage de cheveux (ce qui est très mal vu d'un garçon), les mauvais traitements des arbitres et juges de lignes par les joueurs, instructeurs et directeurs de clubs... De plus, l'ACHA obligera les arbitres et juges de lignes à porter des casques protecteurs, ce qui a donné lieu à une vive discussion avant d'être adopté... comme: "Pour une fois que les arbitres se serviront de leur tête pour quelque chose". Le casque des officiels sera noir, chaud et encombrant (w).

D'autre part, toujours à propos de l'ACHA, la ministre de la Santé et du Bien-être social (du Canada), **Marc Lalonde**, a déclaré hier: "Il est particulièrement difficile de contribuer aux négociations lorsqu'une des parties en cause ne respecte pas sa parole". Faisant allusion, en Chambre, aux problèmes de l'ACHA à obtenir de la LNH et de l'AMH une compensation pour les juniors repêchés. **Lalonde** répondait à une question d'**Otto Jelinek.**

L'Afrique, pour des raisons que vous aurez devinées, rompra ses relations sportives avec la France après la tournée de son équipe de rubgy en Afrique du Sud. "Surproposition de l'Algérie, lors de notre récente assemblée générale à Kinshasa, nous avons adopté une résolution en ce sens et si les Algériens sont consistants avec eux-mêmes, ils ne devraient donc pas tolérer la participation des Français aux Jeux d'Alger en août," a précisé **Jean-Claude Ganga**, secrétaire général du conseil supérieur du sport africain. Ce dernier, a d'ailleurs écrit au premier ministre de la France, **Jacques Chirac** pour l'informer de la position du conseil. Rien ne va plus...

Amik, le fameux castor-mascotte olympique des Jeux de Montréal, participera le jeudi 22 mai 1975 au défilé d'embellissement de la ville de Montréal. (Eh bien quoi, il faut que ça serve à quelque chose pour le prix que ça coûté).

Comme plusieurs jeunes Canadiens, **Don Luce**, des Sabres de Buffalo, a rêvé un jour de remporter un trophée majeur dans la Ligue nationale de hockey (sic). Eh bien, le rêve de tous jeunes Canadiens s'est réalisé pour **Luce**, il a remporté hier le trophée **Bill Masterton**, remis au joueur qui a fait preuve de plus de persévérance, d'esprit sportif et d'amour du hockey.

Les Expos ont mis sous contrat hier trois autres jeunes joueurs qu'ils ont repêché en janvier. Il s'agit de **Larry Horn**, un lanceur droitier de 18 ans; de **Randy Eickenhorst**, troisième but; et de **Larry Goldetsky**, deuxième but.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

prestige
Construction robuste en Frêne Massif
PRIX POUR 13 MORCEAUX
$1795.00

MOBILIER DE CUISINE
TABLE RECTANGULAIRE 36" × 48" × 72"
OU RONDE 42" × 42" × 57"
4 CHAISES REMBOURRÉS (CHOIX DE TISSU & COULEURS)

MOBILIER DE SALON
SOFA 3 PLACES
FAUTEUIL FIXE SIÈGE ET DOSSIER EN MOUSSE
CHOIX DE TISSU ET DE COULEUR

CHAMBRE
BUREAU TRIPLE 75" × 18"
MIROIR ENCADRÉ
COMMODE AVEC PORTES 38" × 18", H. 49",
2 TABLES DE NUIT
TÊTE DE LIT. 60"

ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES

37 boul. des Laurentides
(Pont–Viau) Laval
667–1112